THÉATRE

RÉVOLUTIONNAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT. 1351



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

OU



Le Tribunal revolutionn.e ou Vendemp. 1er an de la Guerre

LE TRIBUNAL

RÉVOLUTIONNAIRE,

OU

L'AN DEUX,

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

DRAME HISTORIQUE EN CINQ ACTES ET EN PROSE.

(Inédit.)

INTRODUCTION.

J'ai été proscrit en vendémiaire de l'an IV pour avoir pris une part très active à la contre-révolution royaliste qui aurait infailliblement éclaté, à cette époque, sans les canonnades et mitraillades ordonnées et dirigées sur les Parisiens par Buonaparte, qui bientôt reçut en récompense, des mains du conventionnel Barras, le commandement en chef de l'armée d'Italie. (A) Au fond de la retraite où je parvins à me dérober aux perquisitions des comités de la Convention, j'employai mes loisirs à mettre en œuvre les matériaux que j'avais rassemblés pour composer mon *Tribunal révolutionnaire*. Ma pièce était à peu près achevée lorsqu'un décret d'amnistie générale,

dernier acte législatif de la Convention, me permit de reparaître dans la Capitale.

Dans l'origine, mon drame devait être représenté sur le théâtre Montansier, au Palais-Royal; il venait d'y être reçu lorsque le directeur du théâtre Feydeau me demanda avec les plus vives instances de lui céder mon manuscrit. Je n'hésitai pas à préférer un théâtre du premier ordre, dont la troupe se composait des plus beaux talens de la Capitale.

Avant de songer à monter la pièce, il fallait en obtenir l'autorisation du Ministre de la police générale, sur le rapport préalable du bureau central de police du canton de Paris.

Je transcris ici littéralement ce rapport, émané du chef du bureau des mœurs et opinions publiques.

BUREAU CENTRAL

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

DU CANTON DE PARIS.

« Paris, ce 23 prairial an IV (11 juin 1796)
de la République Française une et indivisible.

« Au citoyen Guéroult, chef de la division des mœurs et opinions publiques, au ministère de la police générale.

« Vous connaissez sans doute, citoyen, la pièce qui a été représentée sur le théâtre de la Cité, sous le titre de *l'Intérieur d'un comité révolutionnaire*. L'auteur de cet ouvrage, le citoyen Ducancel, dont je connais les bonnes mœurs, le patriotisme pur et vrai et les talens littéraires, vient de composer une autre pièce sous le titre de *l'An deux* ou *le Tribunal révolutionnaire*, en prose et en cinq actes. Son intention est de faire représenter ce drame sur le théâtre de la rue Feydeau. Les artistes de ce théâtre sont très disposés à représenter

cette pièce ; mais ils ont semblé désirer que le ministre de la police, ayant pris connaissance de l'ouvrage, s'expliquât d'une manière soit directe, soit indirecte ; ils n'ont pas osé faire les frais de mémoire avant d'avoir l'assurance que le gouvernement ne trouverait pas cette représentation inconvenante.

« Je crois donc devoir vous donner une idée de cet ouvrage dont le but est d'inspirer l'horreur de la tyrannie, en vouant à l'exécration les auteurs des misères et des calamités qui ont été versées sur le peuple français pendant dix-huit mois du plus honteux et du plus lourd esclavage.

« Le prétexte des conspirations des prisons pour envoyer à la mort une foule de victimes ; le dévouement atroce d'un tribunal de sang qui exécutait les volontés d'un homme dont la mémoire est déjà livrée à l'oubli de ses malheureux contemporains, et que l'histoire seule fera revivre en y attachant le sceau de l'infa-

mie; une famille innocente livrée à ces tigres, sans délit, sans preuve, sans examen; des jurés et des juges ivres de sang humain et de vin; des passions féroces substituées à la loi et à la justice; quelques hommes purs et fidèles au cri d'une conscience honnête et probe; le peuple, fatigué de tant de scélératesse, rappelant son énergie et consacrant par son courage trop long-temps enchaîné le retour d'une époque trop célèbre et trop décriée par l'anarchie qu'elle a désarmée.

« Tel est le cadre que s'est choisi l'auteur, et dans lequel il a renfermé le tableau le plus vrai des iniquités du tribunal révolutionnaire, ou plutôt de tous les tribunaux de ce genre.

« C'est surtout dans les circonstances où nous nous trouvons, où, sans l'active vigilance du gouvernement et du Ministre de la police, nous devenions la proie de nouveaux scélérats et nous retombions sous un régime plus affreux peut-être que celui que le 9 thermidor a vu

disparaître, qu'il est intéressant de livrer au spectateur réfléchi et calme le tableau de ses anciens malheurs, pour le rattacher plus fortement à l'esprit d'un gouvernement qui ne veut reposer que sur la justice et l'humanité, et lui faire sentir la nécessité d'opposer tous les efforts du courage et de la vertu à ceux de la cruauté et de la lâcheté.

« Une peinture effrayante du système dévastateur et sanguinaire des tyrans de l'an II; la mise en action d'un tribunal voué à tant d'horreurs et coupable de tant de forfaits que la postérité n'osera y croire; les plus vils intrigans dévoilés et immolés sur la scène dramatique; un style simple et touchant; des tableaux énergiques; une éloquence pleine de sentimens, voilà ce qui constitue l'ouvrage du citoyen Ducancel. Si cet exposé rapide ne vous suffit pas le manuscrit de l'auteur passera sous vos yeux, et l'idée que vous en aurez prise, l'aveu du Ministre, qui en sera la suite, encourageront

les artistes du théâtre de la rue Feydeau à déployer leurs talens pour représenter cet ouvrage, qui n'est pas indigne de rappeler l'esprit public à l'exercice des vertus républicaines, en lui inspirant l'horreur de la tyrannie.

« Salut et fraternité.

« Le chef du bureau des mœurs et opinions publiques du bureau central :

« *Signé* LEROY. »

L'autorisation ayant été délivrée sur ce rapport, l'ordre est de suite donné au théâtre Feydeau de faire, sans désemparer, les décorations, en les calquant sur les distributions intérieures de la conciergerie et du tribunal révolutionnaire de Paris. La pièce est mise en même temps en répétition. Je dois ici annoncer, non pas comme poète, mais comme historien, que pendant les quinze premières répétitions, plusieurs actrices sont tombées en faiblesse par suite de l'impression de terreur que leur causaient plusieurs scènes déchirantes de leurs

rôles. Moi-même, je ne puis pas laisser ignorer qu'en écrivant la dernière scène du troisième acte et les quatre premières scènes du cinquième, j'ai senti deux fois mon cœur défaillir et la plume échapper de mes mains. Le directeur du théâtre Feydeau et moi, témoins des sensations pénibles que les acteurs éprouvaient aux répétitions, nous étions convaincus qu'aux premières représentations la pièce ne serait pas entendue jusqu'au bout, que les sanglots, les cris étouffés éclatant de toutes parts nous obligeraient à faire baisser la toile. Nous nous attendions en un mot que le succès ou la chute de l'ouvrage ne serait décidé qu'à la quatrième ou cinquième représentation. Il ne faut pas oublier qu'alors les souvenirs étaient tout frais et les plaies encore saignantes.

Après vingt-six répétitions successives le jour de la première représentation est enfin indiqué par les affiches et dans les journaux. Dans toutes les conversations et jusque dans

les carrefours on ne parlait que du *Tribunal révolutionnaire* et des terribles effets que cette pièce devait produire. Les jacobins et les buveurs de sang, qui se voyaient sur le point d'être immolés une seconde fois sur la scène, s'agitaient dans leurs conciliabules secrets et prenaient une attitude menaçante. La résolution était prise entre eux d'ensanglanter la première représentation, si elle avait lieu. Ces dispositions alarmantes parviennent à la connaissance du ministre de la police générale, M. Cochon de Lapparent, ancien conventionnel. La veille de la représentation, et lorsque le directeur et moi nous dirigions la vingt-septième et dernière répétition, arrive un message du Ministre qui nous mande à l'un et à l'autre que, « d'après les rapports des agens de la police, « il y a tout lieu de craindre que la représen- « tation du *Tribunal révolutionnaire* ne com- « promette gravement la tranquillité publique, « qu'en conséquence il nous rend, le directeur

« et moi, responsables des malheurs qui pour-
« raient arriver. » Après avoir lu ce message, je m'adresse au directeur du théâtre en lui disant que personnellement j'étais tout prêt à engager ma responsabilité; mais que sa position était différente. Le pain de huit cents individus était attaché à son entreprise. La clôture arbitraire de son théâtre pouvait les plonger tous dans la misère et occasionner sa ruine. C'était à lui à calculer froidement les difficultés et les périls de sa position. Après un quart d'heure d'hésitation il se décida, non sans manifester les plus énergiques regrets, à supprimer la pièce sur l'affiche.

Je repris donc mon manuscrit, en attendant une circonstance plus favorable pour le reproduire. Je crus la trouver dans l'attentat commis rue Saint-Nicaise, au mois de nivôse an IX (1801) sur la personne du premier consul, au moment où il se rendait à l'Opéra. Il était établi jusqu'à l'évidence que ce crime

était l'ouvrage des jacobins et des anarchistes. Je saisis cette occasion pour adresser, le 8 du même mois de nivôse, au Ministre de l'intérieur, qui avait alors la police générale dans ses attributions, le mémoire dont suit la teneur :

Paris, 8 nivôse an IX.

Mémoire au citoyen Ministre de l'intérieur.

« CITOYEN MINISTRE,

« J'étais sur le point de faire représenter en l'an IV, sur le théâtre Feydeau, un drame en cinq actes ayant pour titre *le Tribunal révolutionnaire*, ou *l'An deux*, lorsque, sur une lettre menaçante du Ministre de la police générale, je fus obligé d'ajourner indéfiniment cette représentation. Plus tard, j'ai eu connaissance de la prohibition prononcée contre toutes les pièces dramatiques relatives à la révolution.

« Le prétexte de cette prohibition a été puisé dans l'intention manifestée par le gouverne-

ment de s'opposer à toute espèce de réaction ; mais ce prétexte est sans fondement, et il ne me sera pas difficile de démontrer qu'il est impolitique et dangereux sous les rapports intérieurs et extérieurs de la république.

« Sous les rapports intérieurs, il suffit de bien connaître le caractère français pour sentir de quelle utilité générale doivent être les représentations théâtrales prohibées. L'arme la plus puissante sur l'esprit français est le ridicule. Une chanson, un bon mot vont déconcerter plus efficacement les méchans que toutes les mesures possibles de rigueur. Si le peuple s'amuse et rit aux dépens des anarchistes, il ne songera point à les tuer : le Français n'immole pas l'homme qu'il ridiculise, parce que le Français n'a pas deux vengeances. D'un autre côté, si les anarchistes sont impunément livrés à la risée publique, croyez que jamais ils ne songeront à s'agiter. Cette répression de l'opinion ne vaut-elle pas bien la répression

des lois? Ajoutez que le peuple, en soulevant lui-même le masque hideux qui les couvre, apprendra à les connaître et à ne plus être leur dupe, comme il le fut pendant les sanglantes années de la révolution française; que dès lors ce parti ne fera point de prosélytes et sera forcé de s'ensevelir dans sa honteuse nullité. Ajoutez enfin une considération extrêmement importante tirée du caractère de ces sectaires abominables. La rage de la vengeance les consume; la soif du sang les dévore. Ils n'ont pas cessé un seul instant de conspirer depuis le 9 thermidor, et ils conspireront toujours. Quelle preuve plus forte en faut-il que l'attentat qui vient d'être commis sur la personne du premier consul? Doutera-t-on maintenant que ces hommes atroces *sont à jamais incorrigibles?* Eh bien! qu'on les ménage encore, ils vont croire qu'on les craint; on va les enhardir, et de nouveaux forfaits plus horribles vont éclore. Plus de faiblesse, ou pendant des siècles entiers

la secte anarchique se perpétuera dans sa race, et jamais nous n'aurons en France de sécurité.

« Sous les rapports extérieurs de la république il est temps de prouver aux nations civilisées qui nous entourent que nous avons irrévocablement étouffé chez nous ce *chancre anarchique* qui, depuis *dix années*, nous dévore ; que nous nous sommes enfin reconstitués sur les grandes bases de la morale publique ; que maintenant il y a gloire et sécurité, tout à la fois, à traiter avec nous. Mais les nations nous croiront-elles, quand elles apprendront qu'il n'est pas permis en France de rire aux dépens des destructeurs de la morale publique ? Ne seront-elles pas fondées à soupçonner que le gouvernement redoute encore la puissance de ces *incorrigibles perturbateurs ?* et si elles ont ce soupçon, quelle confiance peuvent-elles avoir dans la stabilité du gouvernement actuel ? Citoyen ministre, il est temps enfin que le peuple français se justifie aux yeux de l'Europe, et qu'il s'honore

devant la postérité. S'il flétrit aujourd'hui sur la scène les sanguinaires apôtres de l'anarchie, il prouve nécessairement qu'il n'a jamais été leur complice, qu'il est et sera toujours cette nation grande et généreuse qui a fait, pendant tant de siècles, l'admiration du monde.

« Des hommes célèbres et forts tiennent aujourd'hui les rênes du gouvernement. Ah! qu'ils n'adoptent pas à leur début ce machiavélisme pusillanime, ce puérile système de contrepoids, tant caressé par l'ancien directoire, et qui pendant trois années a placé l'empire français sur une bascule mouvante : politique désastreuse et meurtrière qui, en produisant ces transitions successives et réciproques de la justice à l'arbitraire, de l'arbitraire à la terreur, a étouffé l'esprit public et flétri tous les cœurs !

« Il est une vérité constante au physique et au moral : l'agitation ébranle, use et dissout ; la fixité seule consolide. En politique il n'y a de fixité que par la force et la justice.

« Magistrats suprêmes! attachez au timon de la république cette mâle franchise qui caractérise tout à la fois et le guerrier et l'homme d'état; que tout ce qui ne sera point ami des idées généreuses, soit nécessairement et implacablement votre ennemi. Cette résolution, fortement prononcée et plus fortement encore exécutée, garantira au gouvernement sa stabilité, à la morale sa puissance, au peuple son bonheur et la paix. Et voulez-vous que le peuple soit convaincu que telle est votre résolution, voulez-vous qu'il vous croie l'énergie suffisante pour l'exécuter, loin de prohiber par de timides considérations des ouvrages dramatiques spécialement consacrés au triomphe de la morale publique, encouragez-les; faites-en, s'il est possible, un amusement national : ainsi, vous éleverez les théâtres à la hauteur des anciens théâtres de la Grèce; vous en ferez des cours solennels d'esprit public, et vous les associerez aux grandes

conceptions qui doivent fixer le sort de la république.

« Je demande d'après ces considérations, citoyen ministre, qu'en approuvant le rapport fait au bureau central de Paris le 23 prairial an IV, et dont je vous joins ici une copie, de moi certifiée, vous m'autorisiez à faire représenter à Paris l'ouvrage intitulé *le Tribunal révolutionnaire* ou *l'An II*, drame historique, en cinq actes, dont je vous joins ici le manuscrit. « *Signé* DUCANCEL. »

Cette seconde tentative n'eut pas plus de succès que la première. On s'est borné à m'accuser reception de mon mémoire et de mon manuscrit, en m'assurant de l'empressement qu'on mettrait à les lire. Plus tard on me les a renvoyés.

En 1814 arrive cette restauration après laquelle je soupirais depuis tant d'années, et que j'ai toujours crue inévitable. Je ne doute pas

qu'enfin les théâtres me seront ouverts. Toujours jaloux d'entretenir l'horreur de la France contre ses plus ignobles oppresseurs, j'envoie au mois d'octobre 1814 mon manuscrit à M. D'André, alors directeur genéral de la police du royaume. Voici quelle a été sa reponse :

« Paris, ce 14 février 1815.

« J'ai l'honneur de vous faire le renvoi, monsieur, de votre manuscrit intitulé : *le Tribunal révolutionnaire* ou *l'An deux*.

« Cet ouvrage est digne sans doute de l'auteur courageux qui a peint sous des couleurs si vraies et si énergiques les comités révolutionnaires ; mais les censeurs chargés de l'examen des pièces de théâtre ont pensé que les circonstances actuelles ne permettent pas d'en autoriser la représentation pour le moment.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le directeur général de la police du royaume.

« *Signé* D'ANDRÉ. »

Je me résignai de nouveau, attendant toujours une situation politique plus opportune. Le 20 mars éclate sur la malheureuse France; il y ramène l'affreux cortége, l'appareil menaçant et les formes hideuses de 1793. Les jacobins et les régicides se rallient de toutes parts; ils s'arment et s'enrégimentent sous le titre de partisans, qui, nouvelle armée révolutionnaire, désolent, effraient et ravagent toutes nos villes et nos campagnes, en vomissant les plus dégoûtans outrages contre la personne du roi et son auguste famille, poussant des cris de mort contre les nobles, les prêtres et les royalistes. Un Cambon, un Barrère, tous deux conventionnels et régicides, sont envoyés à la chambre des députés. Les uns y demandent la république, les autres la constitution anarchique de 1791, avec un nouveau roi; ceux-ci le fils de Napoléon, ceux-là un prince étranger quel qu'il soit, pourvu que ce ne soit pas un Bourbon, attendu qu'une constitution addition-

nelle, adoptée par le peuple souverain, a banni pour jamais du territoire français cette *race dégénérée*.

Heureusement cette effroyable crise a passé comme une tempête. Un souffle l'avait suscitée; un souffle l'a étouffée. Louis XVIII est rendu pour la seconde fois à l'amour de ses fidèles sujets. Certes, ses ministres, après une aussi fatale expérience, ne douteront plus que les anarchistes sont et seront toujours en état de conspiration flagrante contre toute autorité qui ne sera pas la leur.

M. Decazes, préfet de police à la rentrée du roi, avait plus tard succédé à Fouché dans le ministère de la police générale.

Le 8 novembre 1815 je lui adresse la pétition suivante :

« Monseigneur,

« Vous avez eu la bonté de prendre par vous-même connaissance de mon manuscrit intitulé :

le *Tribunal révolutionnaire* ou l'*An deux*, drame historique en cinq actes, que j'ai le désir de faire représenter sur l'un des principaux théâtres de Paris. En me remettant il y a environ six semaines le manuscrit, comme préfet de police vous me dites que la représentation n'était pas encore mûre. J'ai dû croire que le ministre auquel vous avez succédé (M. Fouché) et l'esprit qu'il voulait faire prévaloir dans le gouvernement étaient les deux obstacles qui s'opposaient alors à la représentation de ma pièce. Aujourd'hui ces obstacles sont levés. Je persiste à penser qu'il est plus dans l'intérêt du gouvernement que dans le mien d'autoriser la représentation d'un ouvrage qui retrace historiquement et fidèlement les excès de l'anarchie.

« Après avoir vu cet ouvrage successivement repoussé depuis 1796 par tous les ministres qui vous ont précédé, il me sera doux, s'il réussit, d'attacher son succès à votre admi-

nistration; et s'il produit quelques bons effets sur l'opinion publique, qu'il est si urgent de régénérer, ils seront encore dus aux excellens principes qui vous dirigent.

« Je supplie donc votre excellence de m'accorder enfin l'autorisation que je sollicite vainement depuis vingt ans. Je suis avec le plus profond respect, etc.

« Paris, le 3 novembre 1815.

« *Signé* DUCANCEL. »

Après cinq mois d'attente M. Decazes m'a adressé la réponse suivante :

« Paris, le 22 mars 1816.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que d'après le rapport de la commission chargée de l'examen des pièces de théâtre j'ai cru devoir ajourner *indéfiniment* la représentation des deux pièces de votre composition, intitulées le *Tribunal révolutionnaire* ou l'*An*

deux et l'*Intérieur des comités révolutionnaires*.

« Recevez, monsieur, l'assurance, etc.

« *Signé* le comte DECAZES. »

Enfin, je vois arriver dans les conseils du roi MM. de Villèle et Corbières, seuls ministres qui aient été, depuis la restauration, avoués franchement et sans restriction par les royalistes. Le sang du duc de Berry, tombé sous le poignard d'un forcené révolutionnaire, fumait encore. Je me décide à faire encore une dernière démarche.

Le 8 juillet 1823, j'adresse à M. Franchet, directeur général de la police, le manuscrit du *Tribunal révolutionnaire* avec copie du rapport du bureau central de police, ci-dessus transcrit. On me répond qu'avant de soumettre la pièce à l'autorité il faut justifier de sa réception sur un des théâtres de la capitale. Le 23 décembre suivant, ma pièce est lue et recue à l'unanimité au théâtre de la porte Saint-

Martin. Je reviens aussitôt à la charge auprès du ministère. Le manuscrit et le rapport du 24 prairial an IV sont renvoyés à la commission de censure dramatique, où ils ont été frappés de la même réprobation.

Après trente années consécutives de sollicitations, de courses et de réclamations infructueuses, la représentation théâtrale m'étant interdite, il ne me reste plus que la voie de l'impression. Si jamais mes deux ouvrages antirévolutionnaires parviennent à la postérité, non pas comme œuvres dramatiques mais comme monument historique, on se demandera avec étonnement comment ces deux ouvrages, mis en scène, encouragés et applaudis sous le gouvernement des meurtriers de Louis XVI, ont pu être opiniâtrément repoussés pendant quinze années successives sous le règne légitime de ses deux frères.

Je demande pardon à mon lecteur de l'avoir aussi long-temps entretenu de détails qui,

s'ils eussent été dépourvus de tout intérêt politique, lui seraient devenus bien fastidieux. Je passe maintenant à quelques explications qui me paraissent indispensables pour l'intelligence des élémens qui constituent ma fable dramatique.

Le *Tribunal révolutionnaire* que je mets en scène n'est pas, à proprement dire, celui que nous avons vu installer à Paris, en 1793, dans la grand'chambre du parlement, aujourd'hui première chambre de la cour de cassation. Indépendamment de ce tribunal, le seul de ce genre qui ait été créé en vertu d'un décret de la convention, les représentans du peuple en mission dans les départemens en avaient établi de semblables dans les principales villes. Un décret du 17 juillet 1793 avait donné aux arrêtés de ces représentans le caractère et la force d'une loi provisoire que nulle autorité, autre que celle de la convention, ne pouvait révoquer.

En vertu de ce décret, Joseph Lebon, d'exécrable mémoire, en mission dans le département du Pas-de-Calais, avait institué un tribunal révolutionnaire dans la ville d'Arras.

Après la ville de Lyon, qui se trouvait à l'égard de la convention en état de rébellion armée, la ville d'Arras est celle de France où les révolutionnaires, commandés par Joseph Lebon, ont commis le plus de brigandages, de destructions et d'assassinats. Des rues entières et des quartiers de la ville ont été démolis et rasés sous prétexte qu'ils n'étaient habités que par des fanatiques, des aristocrates et des prêtres réfractaires. C'est dans cette ville que j'ai cru devoir fixer le lieu de ma scène. L'agent national qui met en mouvement tous les ressorts de mon intrigue dramatique n'est autre que Joseph Lebon. Je me suis bien gardé de le traduire sur la scène. La présence d'un pareil monstre eût fait horreur à tous les spectateurs. J'ai eu l'attention de refouler au fond du théâtre,

et sur le dernier plan, quelques scélérats, pour placer sur le premier une masse de victimes héroïques auxquelles s'attachent l'intérêt, les anxiétés et les larmes de l'auditoire.

Les faits, les incidens et les péripéties qui, à la lecture de l'ouvrage, inspirent le plus d'effroi sont précisément les points historiques et vrais : je n'aurais jamais eu le talent de les imaginer ; à peine ai-je eu la force de les écrire. Les personnages sont également vrais, jusqu'à leurs noms propres que j'ai seulement un peu déguisés. J'ai conservé à chacun son langage brutal, ses trivialités grossières, ses argots et son costume.

Il en est un cependant qui appartient entièrement à mon imagination, c'est celui de Dumont, juré honnête homme. Je me hâte de reconnaître ici que la présence d'un honnête homme dans un tribunal révolutionnaire est une invraisemblance choquante qui ne m'a point échappé. Mais j'avais à produire sur la

scène les débats complets d'une séance de tribunal révolutionnaire. Pour en affaiblir l'horreur, en rompre la monotomie, et lui imprimer plus d'intérêt et plus de mouvement, j'ai eu besoin d'un jeune homme ardent, intrépide, plein d'honneur et d'humanité, qui, plus tard provoque la catastrophe et opère le dénoûment de la pièce.

Ayant eu l'occasion de défendre, en 1795, plusieurs accusés au tribunal révolutionnaire, j'ai été dans le cas d'observer de plus près sa composition, le genre, l'objet et la forme de ses débats judiciaires. Plus tard, et lorsque la convention s'est enfin décidée à mettre en jugement l'un des membres les plus atroces de ce tribunal, Fouquier-Tainville, accusateur public, j'ai eu à ma disposition les pièces de ce célèbre procès; je les ai compulsées. Cet examen, réuni à mes observations, m'a fourni beaucoup de matériaux pour mon troisième et mon quatrième acte. J'en ai re-

cueilli encore un grand nombre dans le *Tableau des prisons* et dans des *mémoires* sous le même titre, tous écrits par des témoins oculaires et victimes. A l'égard de ceux de mes matériaux que je n'ai pu renfermer dans un cadre étroit, où la triple unité d'action, de temps et de lieu est observée, je les ai renvoyés dans mes notes, qui ne seront pas, j'espère, la partie la moins curieuse de mon livre.

Ainsi que je l'ai fait dans l'introduction qui précède mon *Intérieur des comités révolutionnaires*, je terminerai celle-ci par l'analyse rapide des lois qui ont institué les *tribunaux révolutionnaires*.

On verra dans mes *Esquisses historiques et parlementaires* le récit de la conspiration du 10 mars 1793, tramée par Danton, Robespierre et leurs complices, et dont l'objet était d'égorger tous les ministres composant alors le conseil exécutif, les principaux généraux, commandant les armées de la république, tous les

girondins et les députés qui avaient voté l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI. On devait en même temps mettre en arrestation, dans la capitale et dans les provinces, toutes les personnes signalées comme aristocrates et royalistes. Pour les expédier à l'instar des septembriseurs, plusieurs députés initiés dans le secret de la conspiration avaient demandé, dans la séance du 9 mars, la création d'un tribunal révolutionnaire. Il fut en effet décrété dans la même séance sous le titre de *Tribunal criminel extraordinaire*, spécialement chargé de juger, sans appel ni recours en cassation, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Le même décret porte que les juges, l'accusateur public et les jurés seraient nommés par la convention; qu'une commission de six membres pris dans son sein serait chargée de l'examen des pièces, d'en faire le rapport, de rédiger et de présenter les actes d'accusation, de surveiller l'instruction, etc. Les juges et les jurés furent en

effet nommés au scrutin par la convention. Ils avaient été choisis parmi les partisans de la Gironde. Aucun d'eux ne voulut accepter. Le ministre de l'intérieur Garat s'en plaignit à la convention, qui fut ainsi forcée d'accepter les jacobins que Danton et Robespierre lui désignèrent.

Vingt-trois décrets, prononcés dans l'intervalle du 11 mars 1793 au 1er juin 1794, ont augmenté la composition, la compétence et les attributions de ce tribunal. Une de celles qui font horreur, c'était le droit de statuer sur les crimes et délits *non prévus par les lois!* (Décret du 17 juin 1793.)

Mais de tous les décrets relatifs au tribunal révolutionnaire, le plus atroce, sans contredit, est celui du 22 prairial de l'an II (14 juin 1794) rendu sur le rapport de Couthon et dont voici quelques fragmens :

« Les crimes des conspirateurs menacent di-

« rectement l'existence de la société... La vie « des scélérats est ici mise en balance avec celle « du peuple. Ici, toute lenteur affectée est « coupable ; toute formalité indulgente ou su- « perflue est un danger public. Le délai pour « punir les ennemis de la patrie ne doit être « que le temps de les reconnaître. Il s'agit « moins de les punir que de les anéantir..... « Il n'est pas question de donner quelques « exemples, mais d'exterminer les implaca- « bles satellites de la tyrannie, ou de périr avec « la république. L'indulgence envers eux « est atroce.... On demande, on obtient des dé- « fenseurs officieux pour le tyran détrôné. En « cela on fit, les uns sans le savoir, les au- « tres le sachant trop bien, une chose égale- « ment absurde, immorale et impolitique ; on « remit la liberté en question et la patrie en « danger : par ce seul acte on abjurait la ré- « publique. La loi elle-même invitait les « citoyens au crime..... car défendre la

« cause des tyrans c'est conspirer contre « la république..... Les défenseurs naturels « des accusés patriotes ce sont les jurés pa- « triotes; les conspirateurs ne doivent en trou- « ver aucun...»

En entendant ces paroles de sang, on se croirait transporté dans une caverne de cannibales. Prononcées au milieu de la convention par un tigre à peine revêtu des formes humaines, (B) elles n'ont rencontré qu'une lâche et fugitive contradiction. Sur les conclusions du rapporteur, la convention a décrété qu'à l'avenir « Il y aurait au tribunal révolutionnaire « un président, quatre vice-présidens, un ac- « cusateur public, quatre substituts, douze « juges et cinquante jurés; que le tribunal se « diviserait en quatre sections, chacune com- « posée de trois juges, de sept jurés au moins « et neuf au plus; que la peine contre tous les « délits dont la connaissance appartient au tri- « bunal révolutionnaire est la mort; que la

« règle des jugemens est la conscience des ju-
« rés éclairée par l'amour de la patrie ; leur
« but est le triomphe de la république et la
« ruine de ses ennnemis; que la loi donne pour
« défenseurs aux patriotes calomniés des jurés
« patriotes et qu'elle n'en accorde point aux
« conspirateurs... qu'aucun prévenu ne pourra
« être mis hors de jugement, avant que la dé-
« cision n'ait été communiquée aux comités
« de salut public et de sûreté générale de la
« convention, etc.» (C)

J'ai placé l'action de mon tribunal révolutionnaire sous l'empire de cette horrible loi, pour en faire saillir les horribles conséquences. Heureusement elle n'a été mise en vigueur que pendant six semaines, au bout desquelles elle a expiré, après avoir dévoré ses auteurs. Après le 9 thermidor, le personnel du tribunal révolutionnaire a été renouvelé en totalité, le nombre de ses sections, sa compétence, ses attributions, ses formes de pro-

céder ont subi de grandes modifications. Enfin, ce n'est que le 31 mai 1795 (12 prairial an III) que cette institution a été entièrement supprimée.

PERSONNAGES.

DORMONT, persécuté, ancien maire.
MADAME DORMONT, son épouse.
EMILIE, leur fille, promise à Saint-Albin.
SAINT-ALBIN, médecin, promis à Emilie.
BELVAL, jeune littérateur, persécuté.
MANETTE, suivante de madame Dormont.
GEORGES, ancien ramoneur, domestique de Dormont.
DURMAS, président du tribunal.
FOURQUIER, accusateur public.
DEUX JUGES, personnages muets.
DUMONT, juré du tribunal, honnête homme.
ARNAUDIN, juré.
CINQ JURÉS, personnages muets.
UN GREFFIER.
BIARD, concierge de la maison d'arrêt.
BABINI, Italien, faiseur de listes dans la maison d'arrêt, portant des lunettes à cause de sa vue courte.
UN HUISSIER.
UN AUTRE HUISSIER, personnage muet.
UN CITOYEN DU PEUPLE.
LE PEUPLE.
UN OFFICIER MUNICIPAL.
DES GUICHETIERS.
DES GENDARMES.
DES PRISONNIERS.

La scène est à Arras.

LE TRIBUNAL

RÉVOLUTIONNAIRE,

OU

L'AN DEUX.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

La scène est dans un salon de la maison de Dormont; d'un côté est un piano ouvert, sur lequel sont des papiers de musique; de l'autre un secrétaire.

MANETTE seule, assise et occupée à coudre.

A me voir triste et rêveuse, qui se douterait que c'est aujourd'hui un jour de noces pour

toute la maison? Autrefois tout ici aurait été sens dessus dessous. Hélas! comme les temps sont changés!... On ne voit partout que des visages consternés, des familles qui se lamentent, de braves gens qu'on persécute..... On assiste à un mariage comme autrefois à un enterrement. On n'ose plus lever les yeux sur ses voisins, ses amis, ses parens. On se méfie même des murs, dans la crainte qu'ils ne vous dénoncent. Grand Dieu! quand donc tout cela finira-t-il?

SCÈNE II.

MANETTE, GEORGE un balai à la main.

GEORGES.

Ah! vous voilà, mademoiselle Manette? Eh bien! nous allons rire aujourd'hui.

MANETTE.

Rire; et de quoi, mon pauvre Georges?

GEORGES.

Pardi! est-ce que mademoiselle Emilie ne

se marie pas avec M. Sant-Albin? est-ce que nous ne danserons pas ensemble?

MANETTE.

Hélas! mon ami, où sont les honnêtes gens qui maintenant songent à rire?

GEORGES.

Je sais bien, mademoiselle Manette, que les choses pourraient aller un peu mieux qu'elles ne vont; mais, *item*, il ne faut pas non plus être toujours triste comme un bonnet de nuit... il y a une providence, mademoiselle Manette.

MANETTE d'un ton pénétré.

J'y compte beaucoup, et c'est la seule ressource qui nous reste.

GEORGES.

Tenez, si vous allez continuer sur ce ton-là, je ne saurai bientôt plus ce que je dirai.

MANETTE.

Georges, ton cœur est bon, et tu as peine à croire à la méchanceté des hommes.

GEORGES.

Courage, mademoiselle Manette, je crois qu'au lieu de rire, vous finirez bientôt par me faire pleurer.

MANETTE.

Allons, mon bon Georges, reprends tes sens, et réponds enfin à toutes mes questions. Depuis long-temps on parle de la belle action que tous les détenus de la maison d'arrêt t'attribuent; je veux la connaître.

GEORGES.

Très volontiers, mademoiselle Manette; c'est bien peu de chose, allez; mais je n'ai rien de caché pour vous. Je vous dirai donc que j'étais ramoneur dans la prison d'Arras (D). A vous parler vrai, j'aurais aimé mieux y avoir été détenu. Vous parlez d'honnêtes gens, mademoiselle Manette; il fallait voir, là, les hommes qu'on appelle *suspects*. Moi, j'avais cru qu'un homme suspect c'était un vaurien. Dame! j'ai bien vu tout de suite que je ne savais pas la langue française.

MANETTE.

Tu es malin, mon cher Georges; mais au fait.

GEORGES.

Au fait, c'est qu'il y a des cheminees dans la maison d'arrêt.

MANETTE.

Je le crois bien, car sans cela on n'aurait pas eu besoin de ramoneur.

GEORGES.

Je vous dirai, mademoiselle Manette, que je les connais toutes comme ma poche. Il y en a une entre autres qui donne à côté de la cheminée du fournil. Dans le mur qui les sépare j'avais remarqué depuis long-temps une grande crevasse. J'en parlais toujours au concierge Biard, un coquin par parenthèse. Biard ne se pressait pas de la faire raccommoder. Un beau jour, des étincelles sorties du four sont entrées par la crevasse dans la cheminée voisine. Tout de suite, voilà le feu qui s'y met! *nota benè* qu'elle n'avait jamais été ramonée : c'était la cheminée d'un détenu, et vu la cherté du bois, on n'y faisait pas grand feu, comme vous pensez. Voilà toute la maison d'arrêt en émoi!... Voilà Biard, le concierge, qui jure, qui tempête!.... Mais tout cela n'éteignait pas le feu... Enfin, grâce au zèle des *suspects* (puisque suspects y a) qui nous ont apporté de l'eau à foison, nous sommes parvenus à éteindre l'in-

cendie. Ce n'est pas tout; il fallait, comme de juste, dresser un procès-verbal. Vous ne vous douteriez pas, mademoiselle Manette, quelle est la tournure que ce misérable concierge voulait donner à un événement aussi simple. Je vous le donne en cent mille à deviner.

MANETTE.

Eh bien! voyons.

GEORGES.

Il avait mis sur son procès-verbal que c'était une conspiration de prison!....(E)

MANETTE.

Quelle horreur! le scélérat voulait sans doute faire à Arras des conspirations comme on les fait à Paris.

GEORGES.

Une conspiration!.... Hélas! les braves gens ne songeaient guère à cela! Ils étaient plus occupés des maux de la patrie que des leurs.

MANETTE.

Et, sans doute, ce concierge a voulu te faire signer son procès-verbal?

GEORGES.

Tout juste! mais moi, quand il m'a eu pré-

senté son papier, je le lui ai arraché des mains et j'ai craché dessus; il m'a offert de l'argent, je le lui ai jeté au nez; il m'a menacé du cachot; « J'y consens, ai-je dit, pourvu que je sois avec « les *suspects* »... Enfin, voyant qu'il ne gagnait rien avec moi, il m'a donné mon congé. « Je l'accepte, ai-je dit, mais je ne sors pas « d'ici que vous n'ayez déchiré ce procès-verbal; « si non je vous dénonce comme un assassin! » Bon gré, mal gré, M. Biard a bien été obligé de s'y résoudre. Je me suis en allé. M. Dormont a bien voulu me recevoir chez lui, et me voilà.

MANETTE enchantée.

Embrasse-moi, mon cher Georges.

GEORGES.

Oh ça! bien volontiers, mademoiselle Manette.

(Ils s'embrassent).

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENS, MONSIEUR DORMONT, MADAME DORMONT, EMILIE.

DORMONT à Georges et à Manette.

C'est fort bien, mes enfans, fort bien.

MANETTE.

Ma foi, monsieur, c'est que Georges est un brave homme.

DORMONT.

Oui, Manette, un brave homme. (à Georges.) J'aime à te considérer, mon ami; ta présence me persuade que les méchans n'ont point encore perverti toute la classe ouvrière du peuple.

GEORGES.

Monsieur Dormont, tenez, vous me rendez tout honteux.

DORMONT.

Si les bonnes actions étaient plus fréquentes, on s'accoutumerait moins à les admirer.

GEORGES.

Tout ce que je peux dire, c'est que j'étais

en bonne compagnie avec les *suspects* ; et que depuis que je suis à votre service, je crois en honneur ne pas les avoir quittés.

DORMONT.

Rentrez tous les deux, mes enfans, vous savez que Saint-Albin vient dîner aujourd'hui chez moi, et signer son contrat de mariage avec Emilie ; voyez si tout est prêt pour le recevoir.

(Ils sortent.)

SCÈNE IV.

MONSIEUR DORMONT, MADAME DORMONT, EMILIE. (F)

DORMONT.

Eh bien ! ma fille, tu vas donc quitter la maison paternelle ?

EMILIE.

Je le sais, mon père, et malgré mon attachement pour Saint-Albin, cette idée fait couler mes larmes.

DORMONT.

En entrant dans une nouvelle carrière tu vas trouver, ma chère, de nouveaux devoirs

à remplir, mais aussi de nouvelles vertus à pratiquer.

EMILIE.

Mon père, elles ne seront pas nouvelles pour moi, puisque, depuis mon enfance, ma mère m'en offre le plus parfait modèle.

MADAME DORMONT.

Chère enfant, que notre séparation m'est douloureuse ! ce qui m'afflige c'est que ton union se forme sous d'effrayans auspices.

EMILIE.

Qu'entends-je, ma mère ? vous me faites trembler !...

MADAME DORMONT.

Il n'est plus temps, ma fille, de te cacher les dangers que nous courons en te donnant à Saint-Albin....

EMILIE.

Ah ! ma mère ! rompez mon mariage s'il peut compromettre vos jours et ceux de mon respectable père.

MADAME DORMONT.

Non, Emilie, ton mariage est publié ; sa rupture affligerait en pure perte un jeune homme

estimable. Dans ta dernière maladie Saint-Albin était ton médecin. Je n'oublierai jamais les tendres soins qu'il t'a prodigués. Quel courage ! quelle constance ! comme il prévenait tes désirs! comme son langage était persuasif quand il voulait me consoler! A son aspect, les nuages de la mort, qui, pendant son absence, enveloppaient ton lit de douleur, semblaient se dissiper comme un songe. Nos cœurs abattus s'épanouissaient d'espérance.

EMILIE.

Je sais, ma mère, que je dois la vie à Saint-Albin. Ma convalescence m'a fait découvrir en lui mille qualités qui me l'ont rendu plus cher. J'avais du plaisir à le voir, j'en avais encore plus à l'entendre. Ce plaisir, je ne sais comment, est devenu bientôt un besoin pour votre fille. Quand mes yeux rencontraient les siens, un trouble involontaire s'emparait de mes sens. Mon cœur palpitait d'émotion. Ne pouvant définir des sensations aussi étranges, je vous ai tout avoué, ma mère; car vous m'aviez appris dès l'enfance à n'avoir que vous pour confi-

dente. Vous me dites alors que ce que je ressentais était de l'amour, et vous m'anonnçâtes que Saint-Albin allait devenir mon époux. Comme j'ai senti alors le prix d'une bonne et tendre mère !

MADAME DORMONT.

Je connais, ma chère Emilie, le danger de contrarier une inclination quand elle est pure ; mais apprends que tu m'avais à peine déclaré tes sentimens lorsqu'on est venu me demander ta main pour l'agent national en mission dans Arras.

EMILIE.

Ma main pour ce monstre ! vous me faites frémir....

MADAME DORMONT.

Rassure-toi, mon Emilie, le nom de ma famille est pur ; et j'irais, en l'associant à celui du bourreau de mon pays, le transmettre à la postérité gravé auprès du sien en caractères de sang!

EMILIE.

Que ne vous dois-je pas, ô ma mère, pour une conduite aussi courageuse ! mais hélas ! je ne

puis me dissimuler maintenant vos dangers. Cet agent, irrité de vos refus, ne vous les pardonnera jamais.

DORMONT.

Et qu'importe, ma fille ! placé entre la mort et l'infamie, un galant homme a-t-il à choisir ? La mort ! elle n'a plus rien d'effrayant quand elle est inévitable. Avec quelle rapidité n'étend-elle pas ici ses ravages ! Lève les yeux sur notre voisinage, des rues entières converties en un désert funèbre !.... Arras ! ô cité malheureuse ! il est donc écrit dans la destinée que tu expieras dans des flots de sang le crime involontaire d'avoir enfanté le plus grand fléau de l'espèce humaine !

EMILIE.

Mais, mon père, si vous différiez mon mariage, peut-être...

DORMONT.

Ma fille, le coup est porté. Lorsque notre agent a jeté ses regards impurs sur une famille honnête, son coup d'œil est l'arrêt de la proscription.

MADAME DORMONT bas à Dormont.

Dormont, de grâce épargne à mon Emilie de si horribles images....

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENS, BIARD, DEUX GENDARMES.

Biard, en entrant, saisit Dormont, et arrête madame Dormont par le bras.

BIARD en moustaches et en bonnet à poil.

Au nom de la loi, je vous arrête tous les deux.

DORMONT.

Vos ordres?

BIARD.

Qu'appelles-tu des ordres? est-ce que tu ne connais pas Biard, membre du comité révolutionnaire, et concierge de la maison d'arrêt du tribunal?

DORMONT.

En effet l'ordre que je vous demande est bien écrit sur votre figure.

BIARD.

On t'en donnera des ordres! Gendarmes,

conduisez ces deux personnes à la maison d'arrêt du tribunal.

DORMONT.

Me serait-il permis au moins d'emporter avec moi quelques effets?

BIARD.

Non, rien. Ne crois-tu pas qu'on va te laisser moisir en prison? Allons, allons, qu'on détale.

MADAME DORMONT.

Adieu, ma pauvre Emilie; embrassons-nous.

EMILIE désolée.

Ma mère! je ne pourrai donc pas vous suivre?..

Elles s'embrassent. Biard les sépare avec brutalité. Emilie tombe évanouie sur un fauteuil. Les gendarmes entraînent Dormont et son épouse.

SCÈNE VI.

EMILIE toujours évanouie, GEORGES avec une serviette sous le bras, SAINT-ALBIN arrivant d'un autre côté.

GEORGES sans voir Emilie.

Monsieur, le dîner est prêt; quand vous voudrez... Tiens! où sont-ils donc?

SAINT-ALBIN sans voir Emilie.

Bonjour, mon cher Georges; as-tu vu tes maîtres?

GEORGES.

Monsieur, je les cherche; ils étaient là il n'y a qu'un instant..... Ah, mon Dieu! mademoiselle Emilie! dans quel état la voilà!.....

SAINT-ALBIN accourant vers Emilie.

Emilie, ma chère Emilie, reconnaissez Saint-Albin.

EMILIE se relevant avec peine.

C'est vous, mon ami!.. Ah, Saint-Albin! Saint-Albin! ma famille est proscrite! Biard, le farouche Biard...

GEORGES vivement.

Est-ce que ce coquin-là aurait emmené monsieur et madame?

EMILIE.

Oui, Georges; on vient de les conduire à la maison d'arrêt du tribunal... Le cruel! avec quelle brutalité il m'a refusé jusqu'au plaisir de recevoir leurs derniers adieux!...

GEORGES.

Ah çà, mais, monsieur Saint-Albin, on a donc

juré d'exterminer tous les honnêtes gens? Pardi! il faut que nous soyons bien lâches pour souffrir....

SAINT-ALBIN.

Et savez-vous par quel ordre Biard les a traduits à la maison d'arrêt?

EMILIE.

Mon père a demandé à Biard où étaient ses ordres; Biard a répondu par des injures. Le monstre ne lui a pas même permis d'emporter les effets indispensables à son usage..... mon pauvre père va être plongé dans un cachot et privé des choses les plus nécessaires!...

GEORGES attendri.

Hélas! je le sais bien, moi, comme on traite les pauvres prisonniers... un méchant grabat, du pain noir, de l'eau gâtée; voilà, mademoiselle, comme on y reçoit l'espèce humaine... et je souffrirais.... (Il réfléchit un instant.) Non! mourir pour mourir, je n'abandonnerai jamais un aussi bon maître!... (Il jette sa serviette, et sort d'un air très résolu et très animé.)

SCÈNE VII.

EMILIE, SAINT-ALBIN.

EMILIE.

Je ne croyais guère, mon ami, que le jour destiné à notre union serait celui où l'on m'arracherait à ce que j'ai de plus cher au monde... Et ma mère, que va-t-elle devenir? séparée de sa fille, et sans doute de son époux; livrée à la douleur, entourée de victimes sacrifiées ou destinées à l'être... Ah, Saint-Albin! quelle affreuse situation pour une femme déjà mère, et qui est encore sur le point de le devenir!

SAINT-ALBIN.

Je sens, chère Emilie, toute l'étendue de vos souffrances. Vos malheurs pénètrent mon âme; mais de grâce rappelez votre courage. Vous le devez à vos parens, qu'on persécute, à votre ami, qui vous en conjure. L'administration m'a confié, en ma qualité de médecin, la surveillance de tous les malades de la maison

d'arrêt. Je vais aller trouver votre mère; je lui donnerai tous les soins qui sont en mon pouvoir; je la consolerai en lui parlant de la résignation de sa fille; je ferai plus, Emilie, j'obtiendrai pour elle de notre administrateur, dont le cœur heureusement n'est pas étranger à l'humanité, la permission d'avoir dans sa captivité sa bonne Manette, qui ne l'abandonnera pas....

EMILIE.

Croyez-vous obtenir cette faveur?

SAINT-ALBIN.

Dans une heure vous aurez cette permission.

EMILIE.

Vous me rendez l'espérance.

SAINT-ALBIN.

Je verrai également votre père. Comptez sur ma tendresse pour adoucir les maux de votre famille. Elle est déjà la mienne, puisque vous m'êtes promise. Il me sera bien doux de remplir à l'avance envers elle les devoirs touchans de la piété filiale.

EMILIE attendrie.

Généreux Saint-Albin, comme vos procédés m'attendrissent! n'abandonnez pas Emilie;

vous êtes aujourd'hui son consolateur et son guide... Au sein des malheurs qui m'assiégent, je n'ai que vous, Saint-Albin, pour appui....

SAINT-ALBIN.

Je n'ai aussi que mon Emilie sur la terre, et je suis bien déterminé à ne pas lui survivre. Rentrez chez vous, mon amie; je vole où l'amour et l'humanité m'appellent.

(Emilie rentre d'un côté et Saint-Albin de l'autre.)

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE II.

La scène est double; d'un côté est la cour de la prison, dont les fenêtres, au rez-de-chaussée et au premier étage, sont garnies de barreaux. Les fenêtres du cachot donnant sur la cour sont obstruées par des hottes. On descend dans cette cour par une porte ferrée et fermée de gros verrous. Sur l'avant-scène, du côté de la cour, est un banc de pierre. De l'autre côté de la scène est un cachot très sombre, où la lumière ne pénètre que par les hottes. Au fond de ce cachot est une vieille cheminée. Dans un coin, est un grabat. Sur l'avant-scène, une table et une mauvaise banquette.

SCÈNE PREMIÈRE.

DORMONT, BIARD. (I)

Biard, après avoir ouvert de gros verrous, introduit Dormont dans le cachot. Il tient en main une cruche et un morceau de pain noir.

BIARD.

Viens çà, que je te montre le boudoir de nos aristocrates. Eh bien! comment trouves-tu ton logis? il est galant, n'est-ce pas? Tiens, voilà du pain.

DORMONT prenant le pain.

Vous appelez cela du pain?

BIARD.

C'est encore trop bon pour des gens de votre acabit. Arrange-toi. En voilà pour vingt-quatre heures. (Il lui remet la cruche.) Voilà aussi pour boire à la santé de tes amis. Tu ne te griseras pas, entends-tu? Dame! il n'est pas toujours fête dans ce bas monde. Vous autres, messieurs les aristocrates, combien y a-t-il de temps que vous faites boire de l'eau aux sans-culottes? hain? chacun son tour, ça n'est pas trop.

DORMONT.

Il ne serait pas possible d'obtenir une meilleure nourriture?

BIARD.

Si fait, parbleu! on trouve chez moi bon vin et bonne chère.

DORMONT, avec ironie.

Et même bonne mine, n'est-ce pas?

BIARD.

Oui, mais il faut des sonnettes. (J)

DORMONT.

Je viens d'être dépouillé, en entrant, par vos

guichetiers; mais prenez, monsieur, sur l'argent et les bijoux qui m'appartiennent, la somme que vous jugerez convenable.

BIARD.

De quel pays viens-tu donc? ne sais-tu pas que ton argent et tes bijoux sont déposés au greffe, comme pièces de conviction? Si tu n'as rien de mieux à m'offrir, tu ne risques rien de faire pénitence.

DORMONT.

Au moins, monsieur, donnez-moi une plume, de l'encre et du papier; j'écrirai....

BIARD

Des plans de conspiration, n'est-ce pas?.... Les conspirateurs sont au secret.

DORMONT.

S'il est ainsi, il me reste ma montre.

BIARD avec surprise.

Comment! il te reste ta montre! tu l'as donc soustraite au *rapiotage?*

DORMONT.

Qu'appelez-vous *rapiotage?* (K)

BIARD.

A la fouille, quoi!

DORMONT.

Ah! j'entends. Excusez si je ne suis pas au courant de votre vocabulaire.

BIARD avec colère.

Je vais chasser tous mes guichetiers. Laisser une montre sur un détenu! c'est une prévarication! Allons, donne-moi ta montre, que je la mette en lieu de sûreté.

DORMONT.

Est-ce que ma montre vous paraît suspecte?

BIARD.

Donne-moi, te dis-je, et pas de propos. (Il empoche la montre.) Je suis responsable.

DORMONT.

Et gardien, à ce qu'il me semble.

BIARD.

Tu n'as rien de mieux à me demander?

DORMONT.

Ni vous rien de mieux à faire?

BIARD.

En ce cas-là bonsoir. Si le grand jour te fait mal, tu n'auras qu'à sonner on te fermera les rideaux. (Il revient.) A propos, je te préviens que tu auras peut-être ce soir un compagnon

de chambrée. C'est un Italien que je ne sais trop où placer tant la maison est pleine. S'il vient, tu le recevras, entends-tu?

(Il sort.)

SCÈNE II.

DORMONT seul, assis.

Misérable! tu crois me punir en me privant de la lumière. Le grand jour pèse maintenant à la vertu, puisqu'il n'éclaire que des forfaits... La nuit des tombeaux, voilà aujourd'hui le seul asile qui reste à l'honnête homme. O mes concitoyens ! vous que la terreur a relégués tristement au fond de vos foyers, que vous devez envier mon sort! Vous entendez les cris plaintifs des opprimés et les hurlemens d'un ramas de forcenés démagogues qui érigent le pillage et l'assassinat en maximes philosophiques. Vous tremblez à chaque instant, pour vos propriétés, pour vos personnes, pour votre famille.... Vous voyez jusque dans l'ombre qui vous suit un délateur ou un bourreau...

Au fond de mon cachot, séquestré du reste des humains, j'ai du moins la sécurité d'un être qui n'appartient plus à la nature; ma perspective, c'est la destinée de l'homme de bien, aujourd'hui l'échafaud... hélas! pourquoi suis-je époux et père!....

SCÈNE III.

DORMONT, GEORGES dans la cheminée.

GEORGES à voix basse dans la cheminée en appelant son maître sans être vu.

Monsieur? monsieur? est-ce vous?

DORMONT.

Qu'entends-je!

GEORGES dans la même situation.

Mon maître? monsieur Dormont?

DORMONT.

On articule mon nom.

(Georges, descendant avec précipitation et fracas par la cheminée, reconnaît son maître et s'élance dans ses bras.)

GEORGES.

C'est vous, mon cher maître!

DORMONT.

Mon ami! eh! que viens-tu faire ici?

GEORGES.

Ce que je viens faire, mon cher maître! ce que je viens faire! embrasser le plus respectable des hommes! Quand j'ai appris votre arrestation, je suis vite accouru à la maison d'arrêt. Grâce au ciel, j'y ai encore quelques amis. J'ai demandé où vous étiez; ils m'ont dit que vous étiez dans le fameux cachot où le feu a pris à la cheminée. J'ai vite enfilé, sans qu'on me voie, l'escalier qui conduit au grenier pour grimper sur les toits. Je n'ai jamais été si leste, mon cher maître; il fallait voir comme je trottais sur les gouttières. Enfin j'arrive à votre cheminée, que je connaissais bien, et dont on n'avait pas rétabli les grilles depuis l'incendie; je grimpe après; arrivé à l'embouchure, je lève quelques tuiles qui la fermaient; crac, je m'introduis dans la cheminée, je dégringole, je dégringole.... et me voilà.

DORMONT.

Quelle imprudence ! mon ami ; mais aussi quel courage !

GEORGES.

Je vous apporte une plume, de l'encre, du papier et un crayon ; car je me souviens, quand j'étais ici, que beaucoup de braves gens soi-disant suspects auraient donné bien des choses pour en avoir autant.

DORMONT.

Mon bon Georges ! tes attentions m'attendrissent jusqu'aux larmes.

GEORGES.

Dites-moi, mon cher maître, les coquins vous auront sans doute fouillé, et par conséquent tout pris ?

DORMONT.

Ils ne m'ont rien laissé.

GEORGES.

Je m'en doutais bien. Ils ne laissent aux honnêtes gens que les deux yeux pour pleurer. Eh bien ! monsieur, tenez, voilà ma petite bourse ; elle n'est pas bien lourde ; mais c'est

tout ce que je possède ; au moins vous pourrez vous procurer quelques petites douceurs.

DORMONT.

Mon digne ami ! garde le peu qui te reste ; c'est le fruit de tes sueurs. Je ne pourrai plu t'être utile, mon cher Georges. Les tyrans vont bientôt me dispenser d'avoir des besoins.

GEORGES désolé.

Si ce coquin de Biard n'avait pas mis les scellés partout, j'aurais prié votre fille de me remettre des fonds et je vous aurais épargné le chagrin de recevoir quelque chose d'un pauvre domestique.

DORMONT.

Ta réflexion m'afflige, mon ami. Tu n'es pas un homme ordinaire. Les dons offerts par une main si généreuse ne peuvent qu'honorer la main qui les accepte ; et pour te le prouver, je reçois ta bourse, à condition cependant que tu iras trouver ma fille sur-le-champ, et que tu lui diras de vendre ses bijoux, pour te restituer la somme que tu veux bien m'offrir.

GEORGES.

Eh monsieur ! ne parlons pas de restitution.

Permettez-moi plutôt de ne pas vous quitter, Si vous montez au fauteuil, j'y monterai avec vous. Je ne suis pas éloquent; mais je le serai toujours assez pour vous rendre justice et pour la rendre à des assassins.

DORMONT.

Je ne le souffrirai pas, mon ami. Ma fille est seule; retourne auprès d'elle et ne l'abandonne pas; je la confie à ton bon cœur, Georges; je n'ai pas de dépôt plus précieux à t'offrir.

GEORGES pleurant.

Je voulais mourir avec vous; mais puisque vous me confiez votre fille je vivrai donc pour elle. Allez, mon cher maître, je ne gagnerai pas un seul morceau de pain dont elle n'ait la moitié.... Je ne vous reverrai donc plus! ah! mon Dieu! mon Dieu! pourquoi suis-je au monde !... je ne peux pas me séparer de vous, mon cher maître !... c'est plus fort que moi...

DORMONT.

Georges !... Georges ! tu me déchires l'âme !

mon courage m'abandonne... Je t'en supplie, éloigne-toi....

GEORGES.

Eh bien! mon cher maître, ne vous affligez pas; je vais vous obéir; mais auparavant, vous serez sûrement bien aise d'avoir des nouvelles de madame Dormont.

DORMONT.

Peux-tu m'en donner, mon ami?

GEORGES.

Tenez, voilà une petite ouverture qui communique dans la cour où se promènent les femmes. Il est passé par cet endroit-là bien des paroles de consolation et de tendresse! Ecrivez un mot, et adressez-le à la première femme qui se promènera et qui vous apprendra ce que fait votre épouse. Vous lui passerez le crayon.... Vous ne risquez rien; car toutes les femmes qui sont là sont d'honnêtes créatures.

DORMONT.

Je te remercie de cette découverte; j'en userai avec bien de la joie; mais on peut nous surprendre. De grâce, retire-toi, mon ami.

GEORGES avec le ton de l'affliction.

Adieu donc, monsieur Dormont, adieu, le meilleur des hommes.

(Ils s'embrassent, et Georges sort par la cheminée).

SCÈNE IV.

DORMONT, MADAME DORMONT.

(Madame Dormont les cheveux épars, entre dans la cour et se traîne lentement vers le banc de pierre, où elle s'assied. Dormont, de son côté, s'approche de l'ouverture que lui a indiquée Georges, et après avoir écouté.)

DORMONT.

Je crois entendre quelqu'un se promener dans la cour; essayons de faire parvenir de mes nouvelles à ma malheureuse épouse.

(Il écrit son billet.)

MADAME DORMONT.

Quelle horrible épreuve!... Des hommes, que dis-je? des tigres dévorans osent porter leurs mains impures sur une femme sans défense pour la dépouiller!.... Quel raffinement

de scandale et d'atrocité ! et c'est au nom des mœurs qu'on nous fait subir de si cruels outrages ! ô mon époux ! que de maux j'endure ! encore si je pouvais au prix de mes jours conserver les tiens !....

(Dormont met le crayon dans son billet, qu'ensuite il roule. Puis il s'approche de l'ouverture et il appelle.)

DORMONT.

Madame ?

MADAME DORMONT avec surprise.

D'où part cette voix ?

DORMONT dans la même posture.

Madame ! lisez ce billet....

(Madame Dormont cherche de tous côtés ; enfin elle aperçoit le billet et s'en empare.)

MADAME DORMONT.

Que vois-je ? un billet ! c'est sans doute quelqu'infortuné qui gémit dans ce cachot et qui cherche des consolations.... Malheureux captif, hélas ! à qui t'adresses-tu !.... (Elle ouvre le billet et elle reconnaît l'écriture de son époux.) Ciel ! c'est la main de mon époux !... (Elle baise le billet avec transport et lit :) « Qui que vous soyez, madame, veuil-

« lez me dire si la dame Dormont est avec « vous : c'est son époux qui vous en conjure. « Si ma situation est affligeante, la sienne « hélas ! l'est bien davantage. Elle mérite bien « qu'une âme sensible s'intéresse à ses mal- « heurs. Vous lui rendrez la vie, quand vous « lui direz que je songe sans cesse à mon « épouse. »

O mon bien aimé ! tes accens retentissent jusqu'au fond de mon cœur !...

(Elle écrit sur le même papier avec le crayon.)

« C'est ton épouse qui couvre de baisers les « précieux caractères que ta main a tracés !... « Puisque le même asile nous réunit, pourquoi « faut-il qu'un mur nous sépare !... Ton épouse « t'aimera jusqu'au dernier soupir. »

(Elle roule le même billet et se dispose à le transmettre à Dormont par la même ouverture. Dormont l'interrompt par les paroles suivantes, en s'approchant de l'ouverture :)

DORMONT.

Avez-vous lu mon billet, madame?

(Des verrous s'ouvrent. Madame Dormont cache précipitamment son billet dans son sein. Dormont, qui a entendu le bruit des verrous, s'éloigne également et va s'asseoir près de la table.)

SCÈNE V.

BIARD entrant dans la cour, LES PRÉCÉDENS.

BIARD.

Dis donc, madame la difficile, je viens t'apprendre que tu as la permission d'avoir ta domestique avec toi. L'administrateur est trop bon, morbleu! voilà comme on gâte les prisonniers; et c'est le diable après cela pour en jouir.

MADAME DORMONT.

Ne vous fâchez pas, monsieur. Je remercie l'administrateur de ses bons offices; mais je n'en userai pas.

BIARD.

Il faut donc la renvoyer? mais elle est là qui veut entrer à toutes forces.

MADAME DORMONT.

Cette pauvre Manette! je reconnais bien là son bon cœur. Monsieur, oserais-je vous prier de dire à la femme qui veut entrer que je suis

vivement touchée de son dévouement, mais que....

SCÈNE VI.

EMILIE, BIARD, MADAME DORMONT.

(Emilie déguisée en servante, tenant un paquet sous le bras, ouvre brusquement la porte et s'élance dans les bras de sa mère.)

BIARD.

Tiens, la voilà.

MADAME DORMONT avec une vive émotion. (à part.)

O ciel! ma fille!....

BIARD s'apercevant du mouvement.

Qu'est-ce donc? tu parais bien émue?

EMILIE avec une tendre agitation.

Ce n'est rien, monsieur; madame a quelque plaisir à me voir, j'en ai beaucoup aussi à partager ses malheurs....

MADAME DORMONT.

Non, non, mon enfant, je ne consentirai jamais....

BIARD à Emilie.

En ce cas-là, va-t'en.

EMILIE.

Moi, monsieur! dussé-je périr, je resterai auprès d'elle; madame est souffrante et sur le point d'être mère; il serait affreux à moi de l'abandonner!

BIARD.

Eh bien! arrangez-vous donc, et que cela finisse.

MADAME DORMONT à Emilie.

Encore une fois, mon enfant, j'exige que vous vous éloigniez. Oubliez-vous qu'il me reste une fille; que ses jours me sont plus précieux que les miens; que, sans doute, sa jeunesse la garantira des persécutions qui m'accablent; que dès lors vous devez l'inviter à me survivre, ne serait-ce que pour verser quelques larmes sur ma tombe.

EMILIE.

Eh bien! madame, c'est votre fille elle-même qui ne veut pas que je vous abandonne, et qui depuis qu'elle est séparée de vous, n'existe plus. Tant qu'elle me saura près de vous, elle sera sans inquiétude sur votre sort. C'est en

son nom, madame, que je vous prodiguerai mes soins et que j'adoucierai vos peines. Au nom de la piété filiale, ne repoussez pas la main caressante qui veut essuyer vos larmes !...

MADAME DORMONT foudant en larmes.

Ah, ma fille ! ma fille !....

BIARD avec surprise.

Ma fille ! dites donc, femmes, tout ce galimatias-là me paraît bien suspect, au moins?

EMILIE avec émotion.

Monsieur, elle me parle de sa fille ; si vous êtes père, vous devez connaître l'empire de la nature.

BIARD.

Moi, je ne connais que mes guichets. Dans un poste comme le mien, j'irais loin avec votre nature. En deux mots, toutes ces sornettes-là m'ennuient. Restez-vous, ou ne restez-vous pas?

EMILIE d'un ton ferme.

Je reste, monsieur.

MADAME DORMONT.

Non, monsieur, elle ne restera pas. (bas à sa fille.) Ma fille, je vous en conjure.....

BIARD à part.

Il y a du louche là-dessous. (haut.) Dis donc, petite chambrière, es-tu bien la domestique de cette femme-là?

EMILIE émue et inquiète.

Pourquoi me faites-vous cette question?....

BIARD.

C'est que je n'en crois rien. Plus fin que toi ne m'attrapera pas, entends-tu? avance donc un peu, que je te considère de près.... je ne me trompe pas! c'est toi que j'ai vue tantôt... tu es sa fille?....

EMILIE s'arrache des bras de Biard et s'élance dans les bras de sa mère.

Eh bien! oui, je suis sa fille; les tyrans m'égorgeront avec elle.

BIARD.

Ah! tu es sa fille! et tu as l'audace de surprendre une permission pour venir conspirer dans la maison d'arrêt! Ton compte est bon. Allons, point de réplique, monte au greffe, jusqu'à ce qu'on t'y écroue par ordre de l'accusateur public.

EMILIE.

Ma mère, vous n'eussiez point échappé à vos bourreaux; laissez-moi donc au moins la douceur de mourir avec vous....

(Biard l'arrache des bras de sa mère et l'entraîne avec brutalité hors de la cour. Il ferme ensuite les verrous. Dans le même temps, Babini ouvre les verrous du cachot de Dormont, et il l'aborde d'un air affectueux.)

SCÈNE VII.

MADAME DORMONT, DORMONT, BABINI. (L)

BABINI à part.

Voyons oun po ce que stou détenou a dans l'âme, et s'il est dans le cas d'être couché sur ma liste de demain.

MADAME DORMONT tournée vers l'ouverture.

O mon ami! tu ne conçois pas encore toute la profondeur de nos maux! (Elle passe le billet par l'ouverture, et lui dit à demi-voix :) Dormont? lis ce billet.

BABINI.

Bonjour, infortouné signor, vous voyez oun

détenou, tout comme vous, pious à plaindre peut-être.... Je souis ouna victima de la tyrannie.

DORMONT.

On n'a donc pas respecté, monsieur, votre qualité d'étranger? car vous me paraissez l'être.

BABINI.

Non, signor, non.

MADAME DORMONT dans la même posture que ci-dessus.

Dormont, prends donc mon billet, arme-toi de courage, mon ami.

(Babini aperçoit le papier et le crayon à l'ouverture; il en témoigne sa joie, et empêche que Dormont ne jette les yeux du côté du billet.)

BABINI.

Je souis oun négociant, grand armateur de Civita-Vecchia. Je m'appelle signor Babini, per vous être outile, si j'en étais capabile. J'étais venou en France per vous approvisionner en grains; et les coquins m'ont pris per oun émissario de notre saint père le papa.

DORMONT.

Les méchans excellent dans l'art d'empoisonner les actions les plus pures.

BABINI.

J'avais, monsou, ouna cargaison considérable, j'apportais l'abondance dans vostra répoubliqua, et l'on m'arrête, monsou, n'est-ce pas ouna grande infamia!.... Tenez, lisez mon mandat d'arrêt, et vous en jougerez.

(Pendant que Dormont lit, Babini s'empare lestement du billet et le met dans sa poche, en témoignant sa joie.)

MADAME DORMONT.

Dormont tient enfin mon billet. Hélas! le plaisir qu'il lui fera ne sera pas de longue durée!

BABINI.

Eh bien! signor, n'est-ce pas oune indignité? Ah! s'ils connaissaient ma franchise, mon désintéressement, ma perspicacita!....

DORMONT.

Tout cela, monsieur, n'est qu'un titre de plus pour être proscrit.

BABINI.

Oui, per être proscrit, bien dit. J'aurais, monsou, alimenté à mes frais toute la répoubliqua pendant quatre mois, et *gratis* encore, *gratis;* car, Dieu merci, je jouis d'ouna grande

fortouna ; mon bonhour le pious pour est d'être outile à l'houmanité.

DORMONT.

Avec de pareils sentimens, monsieur, vous avez eu bien tort de vous réfugier dans un pays gouverné par des anthropophages.

BABINI.

Oui, des anthropophagès; cela est bien dit, monsou, bien dit. Quelle différentchia entre cet affrou régimine et celoui que vous aviez avant la révolutchion? n'est-il pas vrai, monsou? dites franchement. J'ai de l'honnour, monsou, de la probité...

DORMONT.

Monsieur, saus doute, le système actuel de nos tyrans....

BABINI.

Je souis de vostra opinione; vous aimez la liberté, monsou, j'en souis l'amant le pious passionné; ma voyez comme on traite les patriotes! per che, per quoi les plonger dans les cachots? Vous, par exemple, monsou, qu'avez-vous fait per être incarcéré?

DORMONT.

Pendant long-temps, maire de cette commune, j'ai fait tout le bien que j'ai pu. Un cachot, voilà ma récompense.

BABINI.

C'est oune horrour, monsou, oune horrour ! Tout mon sang se soulève dans mes veines, quand j'y pense.

SCÈNE VIII.

UN GUICHETIER, BIARD, LES PRÉCÉDENS.

(Biard ouvre les verrous et descend chercher madame Dormont. Un autre guichetier descend, en même temps, au cachot de Dormont, qui prête l'oreille à l'ouverture.

BIARD surprenant madame Dormont à l'ouverture.

Que fais-tu là? tu conspires sans doute avec le conspirateur qui est dans ce cachot; suffit, j'en rendrai bon compte. Voilà l'heure de rentrer chez toi, marche.

(Elle sort.)

BABINI au guichetier.

Gouichetier, condouisez monsou au greffe,

et per cause; (à Dormont) ce n'est rien, brave signor, rien dou tout. Je souis bien aise de rendre, en présence dou concierge, hommage à vostro patrioutisme.

(Les guichetiers l'emmènent, et Babini le suit.)

FIN DU SECOND ACTE.

ACTE III.

La scène est double. D'un côté la cour, comme au second acte, de l'autre, l'appartement du concierge.

SCÈNE PREMIÈRE.

ARNAUDIN, DURMAS, FOURQUIER. (M)

(Ils sont tous trois à table dans l'appartement du concierge Biard, et ils boivent avec excès.)

FOURQUIER avec une prononciation brusque et brève qu'il conserve dans tout son rôle.

Eh bien! camarades, êtes-vous un peu désaltérés?

ARNAUDIN.

A peine avons-nous commencé. Le feu de mon patriotisme me dessèche les poumons; ainsi laisse-moi les humecter.

(Il boit.)

FOURQUIER.

Bois à ton aise, mon cher Arnaudin; mais permets-moi de t'apprendre, ainsi qu'à Durmas, notre président, que l'agent m'a mandé

ce matin chez lui, et qu'il se plaint beaucoup de notre lenteur.

ARNAUDIN avec colère.

Il a raison, Fourquier.

DURMAS avec un sang-froid atroce qu'il garde dans son rôle.

J'ai déjà dit cent fois à Fourquier qu'il n'en est pas d'un accusateur public révolutionnaire comme d'un magistrat de l'ancien régime. A quoi bon lire les pièces? Tenez; vous voyez les lettres que les accusés m'ont adressées aujourd'hui. (Il les déchire en morceaux sans les ouvrir.) Voilà ma correspondance faite.

ARNAUDIN.

C'est cela, révolutionnairement, et buvons de même.

(Ils boivent.)

FOURQUIER.

Mes amis, je tâcherai de ne plus m'attirer de pareils reproches. Occupons-nous de contenter l'agent. Il m'a recommandé Belval, ce journaliste insolent qui s'avise de parler d'humanité, quand la terreur est à l'ordre du jour. (N)

ARNAUDIN.

Je lui donnerai, moi, des leçons d'humanité.

FOURQUIER.

Je suis également chargé de vous recommander Dormont et sa femme, que l'agent a fait arrêter ce matin. Vous saurez qu'ils ont osé lui refuser leur fille en mariage, et pour le venger, nous devons les sacrifier.

DURMAS.

Quel est ton prétexte?

FOURQUIER.

Je les comprends dans la liste des conspirateurs qui ont voulu mettre le feu à la maison d'arrêt.

ARNAUDIN.

Le feu à la maison d'arrêt! Durmas, point de grâce?

DURMAS.

Sois tranquille.

FOURQUIER.

Maintenant, puisque nous sommes en petit comité, examinons ensemble la liste des jurés qui siégeront demain au tribunal. Il nous faut

des patriotes solides. L'agent nous a laissés, le président et moi, les maîtres d'élaguer les jurés qui nous paraîtraient douteux. (Il lit la liste des jurés.) D'abord, Arnaudin.

ARNAUDIN se levant.

Je m'offre avec confiance à votre épuration. Quant à moi, je n'ai rien à me reprocher; jamais je n'ai voté l'absolution d'un accusé.

DURMAS.

C'est une justice à lui rendre; il est la plus ferme colonne du tribunal.

FOURQUIER continue de lire.

Dix-Août.

ARNAUDIN.

Excellent! c'est de ma trempe.

FOURQUIER.

Lefèvre.

ARNAUDIN.

Mauvais : cela parle de justice et de clémence, fi donc!

DURMAS à Fourquier.

Raye cet homme-là.

FOURQUIER continue.

Prieur, Gérard, Roman....

ARNAUDIN.

Un peu verreux ; hésitant quelquefois à condamner, mais au demeurant, bons à conserver provisoirement. Je les maintiendrais.

DURMAS.

Fourquier, supprime-les.

ARNAUDIN.

Cela vaut encore mieux.

FOURQUIER.

Dumont.

DURMAS.

Quel est ce Dumont?

FOURQUIER.

C'est un débutant qui arrive du fond des Cévennes, et qu'on dit être sauvage comme les rochers qu'il habite. Bien qu'un peu neuf, nous ne risquons rien de l'essayer. Un de mes amis que je n'ai pas vu depuis long-temps me l'ayant indiqué, je l'ai fait mettre en réquisition. S'il ne vaut rien à l'essai, nous le réformerons.

DURMAS.

Auparavant, sommes-nous assurés de la majorité?

FOURQUIER.

Sur sept, en voilà six dont Arnaudin répond. Justement voici Dumont.

SCÈNE II.

DUMONT, LES PRÉCÉDENS.

FOURQUIER.

Dumont, je te laisse avec Arnaudin, ton collègue, qui va te donner des leçons révolutionnaires. Suis ses avis et marche sur ses traces. Moi, je vais préparer mes actes d'accusation pour demain. Les noms sont en blanc, je n'ai qu'à remplir.

DURMAS.

Et moi, je vais d'avance rédiger et signer les jugemens de condamnation.

FOURQUIER.

Arnaudin, quand Biard et Babini viendront, dis-leur de m'envoyer leur liste, afin que je puisse dès ce soir faire transférer les accusés.

(Il sort avec Durmas.)

SCÈNE III.

DUMONT, ARNAUDIN.

ARNAUDIN à moitié ivre.

Eh bien! camarade, tu as donc obtenu l'honneur d'être juré au tribunal révolutionnaire?

DUMONT.

J'avoue, citoyen, que je n'ambitionnais guère cette place; la loi seule m'a contraint à l'accepter.

ARNAUDIN.

Connais-tu bien toutes les qualités requises pour la remplir dignement?

DUMONT.

Je crois les connaître : justice, impartialité, clémence.

ARNAUDIN.

Qu'est-ce que tu chantes? je te parle du tribunal révolutionnaire; sois donc à ce qu'on te dit, et n'extravague pas. Tiens, écoute-moi: bois-tu bien?

DUMONT d'un ton grave et un peu ironique.

Me parlez-vous encore du tribunal révolutionnaire?

ARNAUDIN.

Sans doute. Bien boire, est la première qualité requise pour être un juré solide.

(Il boit.)

DUMONT.

Voilà, je vous l'avoue, une doctrine qui me paraît bien étrange. J'ai toujours cru, jusqu'à présent, que la tempérance et la sobriété étaient des vertus que nous prescrit la loi, quand nous prononçons sur la vie de nos semblables.

ARNAUDIN à part.

Et Fourquier appelle cela un chaud patriote!.... (haut.) Dumont, je te pardonne tes impertinences, parce que tu n'es point au courant des principes révolutionnaires. Tu ne lis donc pas les sublimes rapports de Couthon et de l'éloquent Saint-Just?

DUMONT.

J'ai lu l'instruction sur la loi des jurés, rendue en 1791.

ARNAUDIN.

Voilà précisément ce qui t'a gâté l'esprit....

DUMONT.

J'ignore si cette lecture a pu me gâter l'esprit; mais à coup sûr elle a éclairé ma conscience.

ARNAUDIN.

Ah ça mais, Dumont, je t'en prie, point de langage inintelligible avec moi : parlons français.

DUMONT, avec force et vivacité.

Le langage de la raison et de l'humanité est-il donc pour vous inintelligible?

ARNAUDIN.

Oui, monsieur, c'est de l'hébreu, c'est du syriaque. Ecoute-moi, mon ami; je suis consommé dans la révolution. Tu débutes aujourd'hui dans une carrière révolutionnaire, entends-tu ça? révolutionnaire ! La première base de notre conscience, la voilà : point de quartier pour les nobles, les prêtres et les riches. Retiens bien cela, entends-tu? c'est un principe invariable dans nos délibérations. (O) Je

vois bien que tu arrives des antipodes.... tu ne sais rien de rien.... mais laisse-moi faire, je t'instruirai, moi.

DUMONT.

Laissez- moi mon ignorance; je sens que je m'accoutumerai difficilement à vos maximes.

ARNAUDIN.

Ah! que je t'y accoutumerai bien, moi! d'abord, souviens-toi, mon ami, que nous ne sommes pas les jurés d'un tribunal ordinaire; nous sommes moins des jurés que des physionomistes; c'est à dire que nous lisons l'acte d'accusation rien que sur la figure de l'accusé.

DUMONT.

Eh bien! moi, je ne pourrais y lire que les traits sacrés de l'humanité.

ARNAUDIN.

Nous devons flairer un aristocrate de cent pas, et vite le condamner. La révolution, mon ami, est un torrent qui déracine tout ce qu'il rencontre. Notre tribunal, vois-tu, est une institution politique : il ne faut pas là de la sensibilité; au contraire, nous devons oublier que

la nature nous a faits hommes, pour ne songer qu'à exterminer tous nos ennemis, qui, s'ils échappaient, ne nous épargneraient pas. Jadis on répétait aux juges : « *Prenez garde, sauvez l'innocence.* » Eh bien ! chez nous, la patrie nous dit : « *Tremblez de sauver un coupable.* » Enfin morbleu ! pas de grâce à qui ne nous ressemble point.

DUMONT.

En ce cas, vous avez encore bien des victimes à sacrifier. Juste ciel ! quelle doctrine ! j'avais jusqu'à ce jour regardé comme un bienfait de la révolution la loi qui arrachait à des fonctionnaires vénaux le droit de juger un citoyen, pour le confier aux mains de ses pairs. Ce bienfait, je l'avoue, exaltait mon âme, en doublant l'estime que je dois à mes semblables. « C'est honorer l'homme, me di-
« sais-je, que de l'instituer le propre juge de
« lui-même. La nature m'apprend à voir dans
« l'homme mon frère, et dès lors à trouver
« difficilement en lui un coupable. Proclamer
« son innocence sera pour moi le plus touchant
« des devoirs; et si parfois l'ascendant irrésis-

« tible de la vérité me dictait un arrêt rigou-
« reux, ce jour terrible, ajoutais-je, sera pour
« toute la nature un jour de deuil. En appro-
« chant de l'urne fatale qui recueillera le pé-
« nible secret de ma conscience, je détournerai
« les yeux et je songerai, en pleurant, à la pa-
« trie, qui me commande le plus douloureux
« des sacrifices.... »

ARNAUDIN.

Dumont, est-ce que tu serais gris, par hasard?....

DUMONT avec véhémence.

Et vous, êtes-vous homme?

ARNAUDIN.

Moi, morbleu! je suis un révolutionnaire...

DUMONT.

Dites un tigre écumant! Allez, misérable! je croirais dégrader l'humanité, si je restais plus long-temps avec un tel monstre.

(Il sort.)

SCÈNE IV.

ARNAUDIN seul, toujours ivre.

Où diable Fourquier nous a-t-il empêtré d'un pareil animal? cet homme est un conspirateur dans toute la force du terme.... Ah! triple aristocrate! je t'attends demain à l'audience; si tu ne charies pas droit..., et si tu ne fais pas feu de file avec nous....

(Il boit.)

SCÈNE V.

ARNAUDIN, BABINI, BIARD tenant son registre sous le bras.

BABINI.

Hé! citoyen Arnaudine, que je souis enchanté de vous rencontrer!

ARNAUDIN.

Bonjour, Babini; eh bien, fais-tu toujours des battues d'aristocrates dans la maison d'arrêt?

BABINI.

Citoyen, je souis infatigable ; il n'est pas de lévrier pious intrépide et pious actif ; demandez au signor Biard que voilà.

BIARD.

Oui, il va bien ; je l'ai lancé tantôt après Dormont, dont l'agent nous a parlé... Tu n'as pas d'idée de son adresse.

BABINI.

Il est vrai qu'elle est surprenante..... je n'aime point à me vanter ; la modestie est dans mon caractère..... mais je me souis condouit d'ouna manière angélique. Tou verras, citoyen Arnaudine, tou verras ; je te veux réserver le plaisir de la sourprise au tribounal révoloutionnaire....

ARNAUDIN.

Continue, Babini, poursuis ta carrière patriotique, et la gloire est au bout, ventrebleu !

BABINI.

Citoyen Arnaudine, êtes-vous bien sour que c'est la gloire qui est au bout de la carrière ? n'est-ce pas quelque chose de pious désagréable?....

ARNAUDIN.

Oui, te dis-je, la gloire, et surtout du vin par torrent.

(Il lui verse à boire.)

BABINI après avoir bu.

De ce vin-là? il est bon, n'est-il pas vrai, citoyen Biard?

BIARD.

Parbleu! je le crois bien; c'est du vin adressé à nos détenus, et que....

BABINI.

Tou as gardé de pour qu'il ne lour tourne la tête, n'est-ce pas? cette précautchion est sage.... (Il boit.) Ces aristoucrates ont dou bon quelquefois.

ARNAUDIN.

Si tu continues à bien approvisionner le tribunal, tu sais ce que je t'ai promis?

BABINI.

Oui, c'est la liberté. Ah! quand sta liberté viendra-t-elle? je vous abandonne la gloire, citoyen, mais laissez oun honnête homme comme moi aller et venir en paix; ne serait-ce que per faire dou bien à l'houmanité mal-

houreuse. J'ai le cour sensible, chitoyen Arnaudine, j'ai le cour sensible.

ARNAUDIN.

Tu seras libre, Babini; mais ce sera quand nous n'aurons plus besoin de tes talens.

BABINI.

Mes talens sont pou de chose.

ARNAUDIN.

As-tu donc oublié ce mot sublime d'un de nos plus fameux patrons, l'exterminateur des Lyonnais?

BABINI.

Des Lyonnais! ces nouveaux Babyloniens de la révolution!

ARNAUDIN.

« Plus le corps social transpire, plus il devient sain. »

BABINI.

Vous me prenez donc per oun soudourifique national?

ARNAUDIN.

Oui, Babini, et remercie la république d'un si honorable emploi....

BABINI.

En ce cas (Il tire ses notes de sa poche.) voici le frouit de mes découvertes dans sta maison d'arrêt, depouis trois jours... D'abord j'ai vou oun nommé Belval, jeune homme assez joli garçon, il est vrai...

ARNAUDIN.

Belval ! mais il passe demain...

BABINI.

Passe-t-il demain? eh bien ! tant mieux, il m'avait parou souspect, parce qu'il chantait, sour sa gouitare. Chanter dans ouna maison d'arrêt ! c'est insoulter à la loi.... n'est-il pas vrai?

ARNAUDIN.

Il y a bien autre chose sur son compte, ma foi ! n'a-t-il pas osé imprimer dans ses journaux que les comités révolutionnaires, les tribunaux révolutionnaires et le gouvernement révolutionnaire étaient des institutions atroces et tyranniques !

BABINI.

Quouel blasphème ! grand Diou ! c'est oune abominatchion ! il passe demain, n'est-ce pas?

voyons oun autre..... le nommé Mercourt. Celoui-là, au lieu de chanter, pleure toujours, prouve indoubitable qu'il ne se plaît pas dans sta maison d'arrêt; per che, perquoi? c'est oun aristocrate.

BIARD.

Cela est juste... d'ailleurs, je vous dirai qu'il est riche!

BABINI.

Est-il riche? qu'en faut-il faire, citoyen Arnaudine?.... vous savez que la répoublique dépense énormément per combattre les satellites des despotes...

ARNAUDIN.

A demain avec les autres.

BABINI.

Celoui-ci s'appelle Deforges... je ne conçois pas la manie de stou homme-là. Il a toujours oun livre à la main. J'ai pensé qu'il lisait la conjouration de Catilina, per loui donner ouna seconde représentation dans sta maison d'arrêt...

ARNAUDIN.

Bien trouvé, Babini, nous ferons quelque chose de toi, ma foi... tu l'as mis sur la liste?

BABINI.

En toutes lettres... sauf l'orthographe dou nom; mais Biard a son registre d'écrou per rectifier les fautes... Quant à celui-là qui s'appelle Vermon, il est inconcevable... il a osé mal parler dou bon, dou sensible Marat, stou apôtre de l'houmanité, stou précoursour de la liberté, stou messie depouis si long-temps désiré per la rédemption dou genre houmain!...

ARNAUDIN furieux.

Mal parler de Marat! mets-le, morbleu! en tête de la liste....

BABINI.

Sois tranquouille, Arnaudine; il est inscrit en gros caractères... Voilà, citoyen, avec l'épouratchion de stou aristocrate de Dormont, le résoultat de mes observations. C'est pou de choses; ma j'en ferai pious ouue autre fois. Je souis si pénétré de la confiance ché les patriotes ont dans ma probité, que je leur promets la continouatchion de mes petits services.

ARNAUDIN.

Fort bien, signe ta liste. Biard, tu n'as personne à y faire inscrire?

BIARD.

Si fait parbleu ! l'agent veut qu'on y ajoute la fille de Dormont. Elle a fait ici de belles équipées.... tu m'entendras demain au tribunal.

ARNAUDIN.

Babini, inscris-la sur ta liste, que tu remettras sur-le-champ à l'accusateur public.

BABINI.

Je cours, je vole, citoyen Arnaudine ; mais ma liberté, ma liberté ! je fais, comme vous voyez, tout ce que je pouis per la mériter.

(Il sort.)

SCÈNE VI.

DORMONT, SAINT-ALBIN descendant dans la cour.

ARNAUDIN, BIARD dans le logement du concierge.

ARNAUDIN.

Biard, tu n'as rien à faire ni moi non plus? eh bien! jouons aux cartes et buvons, morbleu !

BIARD.

Va comme il est dit, et vive la montagne!

(Ils jouent. Biard veut escamoter les enjeux.)

DORMONT.

Que vous m'affligez, mon ami, en m'apprenant l'événement arrivé à mon pauvre Georges!

SAINT-ALBIN.

Oui, monsieur, des sentinelles l'ont aperçu sur les toits, et sur-le-champ il a été jeté dans un cachot.

DORMONT.

Georges! mon pauvre Georges!.... tu vas donc périr victime de ton dévouement! et c'est moi, ton meilleur ami, qui en serai la cause involontaire! il est donc vrai que la fatalité s'est liguée avec la méchanceté humaine pour anéantir tout ce qu'il y a de vertueux sur la terre!... et ma fille, qu'est-elle devenue?

SAINT-ALBIN.

J'avais trouvé Emilie dans une situation déplorable; elle est heureusement rassurée. « Il « ne peut rien arriver à mon père, m'a-t-elle « dit; il a toujours été vertueux. La justice « protége l'innocence; mais si le crime en or-

« donnait autrement, je ne survivrai point à « ce que j'ai de plus cher. »

DORMONT.

Hélas ! mon Emilie ne connaît pas encore la perversité des hommes. Son âme est belle et simple comme la nature. Ma fille, ma chère fille !... non il n'est plus de justice pour l'innocence ! Ton père et ta mère seront sacrifiés !...

SAINT-ALBIN.

J'ai su par Emilie que mon mariage était le motif secret de vos persécutions. Vous que j'aurais tant voulu appeler du doux nom de père, ah ! reprenez la main d'Emilie, puisque le sang du plus vertueux des hommes en est le prix. Je fais, monsieur, un cruel sacrifice !... mais dussé-je m'exiler au bout du monde, jamais, non jamais je ne vous appartiendrai... Oserais-je seulement, monsieur, avant de nous séparer, exiger de vous un seul acte de complaisance ?

DORMONT.

Parlez, Saint-Albin.

SAINT-ALBIN.

C'est la paix de mon âme, c'est mon bon-

heur que je vous demande. L'idée que j'ai pu compromettre une famille respectable me poursuit et me déchire... Dormont, vous êtes père; vous vous devez à l'intéressante Emilie, qui est sans appui et sans consolateur; vous vous devez à votre épouse et au fruit malheureux qu'elle porte dans son sein. Que de liens chers et sacrés vous attachent à la vie! Cédez, monsieur, cédez au cri impérieux de la nature. Biard joue et s'enivre; tous les guichetiers sont renouvelés; prenez cette carte d'entrée et fuyez... Mon existence est inutile au monde. Jeune, indépendant, je n'offre au moins qu'une tête à vos bourreaux. Partez, monsieur, partez je vous en conjure!... je garderai vos fers, ce sera mon plus précieux héritage.

DORMONT.

Estimable jeune homme! Oui, sans doute, je tiens fortement à la vie, mais je tiens également à l'honneur! Moi, j'irais, par une lâche supercherie, sauver ma vie en assassinant l'amitié! Saint-Albin, je n'aurais éloigné que pour quelques jours ma dernière heure, et

l'humanité dans vous aurait sans cesse à regretter son plus bel ornement...

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENS, BELVAL à sa fenêtre avec sa guitare.

(Biard et Arnaudin après avoir bu et joué s'endorment.)

BELVAL (sans voir Dormont ni Saint-Albin; il donne à manger aux oiseaux qui sont sur la fenêtre, et il chante la romance suivante :)(P)

ROMANCE.

Gentils oiseaux, au sein de l'esclavage,
Vous voltigez en pleine liberté;
Vous répandez, par votre doux ramage,
Dans ces tombeaux l'accent de la gaîté.
On m'a plongé dans cette tour obscure;
Quel est mon crime? Hélas! je n'en sais rien.
Vous suspendez les tourmens que j'endure;
Je n'ai que vous pour unique entretien.

(Belval broie du pain aux oiseaux qui sont sur la fenêtre.)

SAINT-ALBIN.

Monsieur Dormont, je crois reconnaître ce jeune littérateur, aussi courageux qu'estimable. Pour avoir cultivé les arts avec cette indépen-

dance qui n'appartient qu'au génie; il est dans les cachots; mais les arts, en amis fidèles, l'ont accompagné dans sa captivité.

BELVAL chante.

Oiseaux, vous seuls vous entendez ma plainte.
Je le vois, bien les hommes sont méchans.
Auprès de moi venez, venez sans crainte;
Ces fers sont ceux de mes cruels tyrans;
Ma voix n'est pas celle de l'imposture.
Moi, séparer vos ménages touchans!...
Je sais le mal qu'on fait à la nature
Quand on arrache un père à ses enfans!

A mon épouse avec moi renfermée
Allez porter mes douloureux accens.
Ah! dites-lui combien elle est aimée,
Et par vos jeux consolez ses tourmens.
En la voyant doublez votre ramage,
Gentils oiseaux, et vos baisers si doux:
Son tendre cœur ému par cette image
Se souviendra de son fidèle époux.

ARNAUDIN au milieu d'un rêve affreux.

C'est un conspirateur! président, il veut m'assassiner!... Tiens, vois-tu? Gendarmes, gendarmes, à moi! à moi! on assassine les patriotes!

SAINT-ALBIN reconnaissant Belval.

C'est toi, Belval?

BELVAL.

Imprudent Saint-Albin! que fais-tu, mon ami? les murs ont ici des yeux et des oreilles...

(Babini paraît à une fenêtre; il écoute la conversation de Belval avec Saint-Albin, et en tient note.)

SAINT-ALBIN.

Est-ce que tu serais au secret, mon cher Belval?

BELVAL.

Peine de mort, mon ami, contre l'homme qui serait assez téméraire pour me parler!.... les tigres ont transformé la figure du plus sensible ami de l'humanité en une tête de Méduse, qui pétrifie tous ceux qu'elle envisage. De grâce, éloigne-toi, Saint-Albin, ne viens point par des inquiétudes douloureuses troubler la paix de mon tombeau.... (On entend le bruit des grilles qui s'ouvrent et celui d'un chariot qui roule avec fracas sur le pavé. Babini se retire.) Adieu, Saint-Albin; j'entends le chariot de la mort!

SAINT-ALBIN à Dormont.

Le temps presse, Dormont, au nom de vos enfans, au nom de la nature partez!

DORMONT avec sang-froid et noblesse.

Je livre mes enfans à la Providence et ma tête aux assassins.

(On entend le son d'une cloche en branle, tous les détenus paraissent à leur fenêtre avec l'attitude de l'effroi..... Belval, à travers ses barreaux, leur adresse la parole. La nuit règne sur le théâtre.)

BELVAL.

Mes tristes compagnons, les tyrans viennent de sonner notre dernière heure... du courage, ô mes amis! demain nos pieds ne fouleront plus une terre souillée de forfaits; demain la paix du juste nous attend dans le sein de la Divinité.

ARNAUDIN se réveillant, toujours ivre.

Biard, n'as-tu pas entendu le tocsin?

BIARD ivre.

Tais-toi, tu ne sais ce que tu dis; c'est sûrement le bruit de quelques bouteilles cassées...

(Ils boivent et ils s'endorment.)

(Des guichetiers parcourent à grand bruit les corridors, ouvrent tous les verrous, et disent d'une voix haute et sépulcrale les paroles suivantes : « TOUS LES PRISONNIERS DANS LA COUR !!! »)

SCÈNE VIII.

UN HUISSIER, DES GENDARMES, MADAME DORMONT, DORMONT, EMILIE, GEORGES, LES PRÉCÉDENS.

(Tous les détenus tremblans et consternés défilent et se rangent sur deux haies. Les gendarmes se rangent également derrière eux sur deux haies. Dormont, sa fille et sa femme s'approchent de l'avant-scène.) (Q)

DORMONT à sa femme, sans voir Emilie.

Reprends tes forces, ô mon amie ! ces momens sont terribles; mais ils ne sont pas de longue durée. Saint-Albin m'assure que mon Emilie est chez moi assez tranquille....

MADAME DORMONT désolée.

Emilie! elle a voulu périr avec sa mère!... la voilà!

DORMONT stupéfait.

Emilie!

EMILIE se jetant dans les bras de son père.

Ah, mon père! (R)

DORMONT fondant en larmes.

Ah, ma fille!

L'HUISSIER.

Silence! point de colloque, messieurs les honnêtes gens; à vos places.

(Madame Dormont et sa fille se rangent d'un côté. Dormont, Saint-Albin et Belval de l'autre.)

L'HUISSIER.

Je vais procéder à l'appel nominal. Tous ceux dont je prononcerai les noms, auront la bonté de se placer là. (Il appelle.) Belval?

BELVAL.

Me voilà. (A ses compagnons d'infortune.) Adieu, mes amis. Bénissez ma destinée; je touche enfin au terme de mes souffrances.

(Il va se placer où l'huissier a indiqué.)

L'HUISSIER.

La femme Dormont?

MADAME DORMONT.

C'est moi. (Elle suit Belval.)

L'HUISSIER.

Rottier de Georges ou Déforges... (Il ne peut

pas lire le nom.) les noms sont si mal écrits. Quelqu'un ici s'appelle-t-il de Georges ou Déforges? (R *bis.*)

GEORGES.

Moi, citoyen, je m'appelle Georges.

L'HUISSIER.

N'es-tu pas un ci-devant?

GEORGES.

Oui, ci-devant ramoneur.

L'HUISSIER.

Tu n'as pas été lieutenant général? songe à ne pas m'en imposer!

GEORGES.

Moi, lieutenant général! ah bien! il est fort celui-là. Quand je vous dis que j'étais ramoneur.

L'HUISSIER à part.

Ce coquin-là déguise sa qualité; mais je ne suis pas dupe. Allons, passe de ce côté.

GEORGES.

Vous trouvez donc, citoyen, que j'ai l'air d'un homme comme il faut? eh bien! ça me fait plaisir. Ça fera du moins que je tiendrai compagnie à ma brave maîtresse.

L'HUISSIER.

Obéis, te dis-je, et tais-toi. (Il continue d'appeler.) Mercourt? Dorval? Vermon? (Tous les trois passent du côté des accusés, après avoir serré, dans un douloureux silence, la main de leurs amis.)

L'HUISSIER appelant.

Dormont?

SAINT-ALBIN vivement.

C'est moi.

DORMONT.

Il vous trompe, citoyen, c'est moi.

L'HUISSIER.

Lequel des deux?

SAINT-ALBIN.

C'est moi, vous dis-je, citoyen.

DORMONT.

Non, citoyen, c'est moi.

SAINT-ALBIN bas à Dormont.

Encore une fois, Dormont, vous êtes père, je ne le suis pas. Vivez pour votre famille. L'existence m'est désormais insupportable, puisque je ne puis vous appartenir; je me jette à vos genoux; ne me refusez pas cette faveur.

DORMONT.

Saint-Albin, j'admire votre courage; mais

vos instances sont inutiles. J'accompagnerai mon épouse....

L'HUISSIER.

Eh bien! est-ce fini? où est Dormont?

SAINT-ALBIN

Le voilà.

DORMONT.

Le voilà.

L'HUISSIER.

Ah, çà mais, messieurs, est-ce que vous croyez bonnement aller à la noce?

SAINT-ALBIN avec noblesse.

Non, monsieur; mais le ciel s'entr'ouvre, et l'Éternel nous tend les bras.

L'HUISSIER.

Je n'ai pas le temps d'attendre la fin de vos débats. Gendarmes, qu'on les emmène tous les deux.

SAINT-ALBIN désolé à l'huissier.

Mais, citoyen, on ne vous demande pas deux victimes. Vous appelez Dormont; je me présente. Laissez au moins ce citoyen respectable.....

L'HUISSIER.

Silence. (Il parcourt sa liste, et n'ayant plus personne à demander, il la ploie.) En voilà suffisamment pour au-

jourd'hui. Que ceux qui n'ont point été appelés se retirent.

EMILIE à l'huissier.

Citoyen, êtes-vous bien sûr que je ne sois pas sur votre liste? (S)

L'HUISSIER compte ses victimes.

Non, j'ai mon compte.

EMILIE.

Citoyen, si mon père et ma mère sont coupables, je le suis autant qu'eux; je dois subir le même sort.....

MADAME DORMONT.

Ma fille, n'accablez pas d'amertume nos derniers momens. Si j'ai quelque empire sur vous, restez, ma fille....

EMILIE avec une grande expression.

Non, ma mère, je ne reconnais plus cet empire dans une aussi cruelle circonstance. Je veux vous suivre, ma mère! Grand Dieu! vous péririez avant moi! je serais condamnée à vous survivre! cette idée est affreuse! (A l'huissier.) Monsieur! monsieur! si vous avez de l'humanité, emmenez-moi avec ma mère!..... je vous en conjure.... j'embrasse vos genoux!....

DORMONT la relevant avec vivacité.

Ma fille, que faites-vous ? vous m'humiliez, en tombant aux genoux d'un pareil homme.

EMILIE avec le même accent, embrassant d'une main les genoux de son père et s'accrochant aux vêtemens de sa mère.

Eh bien ! mon père, j'embrasse les vôtres et ceux de ma mère... ne m'ordonnez rien. Non je ne vous quitterai point; je m'attache à vous ! Vous êtes mon père; elle est ma mère ! Qu'on me tue dans vos bras, si l'on veut nous séparer !!!

L'HUISSIER.

Gendarmes, qu'on l'emmène avec les autres.

EMILIE se relève transportée de joie.

Mon père ! ma mère ! nous mourrons donc ensemble ! (Elle les embrasse avec transport.) Ah ! Saint-Albin, que je suis heureuse !... Vous le voyez, mon ami; tôt ou tard nous devions nous réunir.

(Les gendarmes enveloppent les accusés et les conduisent dehors. Les autres prisonniers fondant en larmes se retirent, en levant les mains douloureusement au ciel... La toile tombe.)

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE IV.

La scène représente l'audience du tribunal révolutionnaire. Au fond, le siége du président et des juges. Plus bas, le bureau du greffier. A gauche du président, le banc des accusés; au-dessous celui des témoins; à droite, le siége des jurés : d'un côté et de l'autre de l'avant-scène, des balustrades pour le peuple.

SCÈNE PREMIÈRE.

DURMAS, FOURQUIER, DEUX AUTRES JUGES, tous en costume; ARNAUDIN toujours ivre. (Ils sont tous réunis en groupe sur l'avant-scène.)

DURMAS.

Arnaudin, dans quel état te voilà ! C'est passer la permission, mon ami.

ARNAUDIN.

Moi, je suis frais; j'ai bien bu, oh ! çà, j'ai bien bu; mais tu vois qu'il n'y paraît pas... Va, va, sois tranquille, je ne ferai pas de

quartier, morbleu, à tous ces coquins-là... Tu ne sais pas une chose?

DURMAS.

Non, qu'est-ce que c'est?

ARNAUDIN.

Ils ont cette nuit troublé ma digestion : aussi laisse faire...

DURMAS.

N'oublie pas surtout Belval et les Dormont ; l'agent vient encore de m'en parler.

UN HUISSIER.

Président, les accusés sont arrivés ainsi que les témoins.

DURMAS.

Les actes d'accusation sont-ils notifiés?

L'HUISSIER.

Les voici; je vais les distribuer à fur et mesure que les accusés défileront.

DURMAS.

Qu'on ouvre les portes. L'audience va commencer.

SCÈNE II.

Le peuple entre et garnit les balustrades. Les jurés et Dumont se placent à leur banc. Le greffier en costume se place au sien. Les juges et le président s'asseient; l'accusateur se met aussi à sa place.

DURMAS.

Qu'on fasse entrer les témoins et les accusés.

(DORMONT, MADAME DORMONT, EMILIE, GEORGES, BELVAL, les autres accusés; après eux BABINI, BIARD, MANETTE défilent escortés de gendarmes. L'huissier distribue les actes d'accusation à chaque accusé, lorsqu'il passe devant lui.)

DURMAS.

L'audience est ouverte. Citoyens jurés, levez-vous. « Vous jurez de n'écouter ni la haine « ni la crainte, et de prononcer en votre âme « et conscience sur les charges imputées aux « accusés présens. »

TOUS LES JURÉS debout répondent ensemble.

Nous le jurons.

DUMONT.

Président, la loi exige que nous prêtions le serment individuellement, et non en masse.

ARNAUDIN.

Hé! qu'est-ce que cela fait? D'ailleurs ce serment-là et rien c'est à peu près la même chose.

DUMONT.

Oui, pour des juges qui ont abjuré toute pudeur. Quant à moi, je me soumets à la loi, et « je jure de n'écouter ni la haine ni la « crainte; d'examiner avec impartialité et en « mon âme et conscience les charges imputées « aux accusés. »

DURMAS.

Greffier, fais lecture de l'acte d'accusation.

DUMONT.

Mais, président, avez-vous donc résolu de violer scandaleusement toutes les formes?.... vous devez, avant de faire lire l'acte d'accusation, prendre les noms et demeures des accusés.

DURMAS.

Dumont, tu n'as pas la parole. Un juré ne

doit pas interrompre les débats sans la permission du président.

ARNAUDIN.

Bien, président. Si ce formaliste veut connoître les accusés, il trouvera leurs noms dans l'acte d'accusation.

DURMAS.

Greffier, fais la lecture.

LE GREFFIER lit.

« Ignace-André-Pancrace Fourquier, accu-
« sateur public près le tribunal révolutionnaire
« établi à Arras, département du Pas-de-
« Calais,

« Expose qu'en vertu des arrêtés de l'agent
« national en mission dans les départemens du
« Nord et du Pas-de-Calais, résidant en la
« commune d'Arras, lesdits arrêtés, en date
« des 15 frimaire et 28 ventôse an II de la
« république française, une, indivisible et
« impérissable, il est chargé de poursuivre les
« auteurs et fauteurs, complices, tenans et
« aboutissans de l'horrible conspiration qui a
« éclaté dans toutes les communes de la France,

« contre la sûreté du peuple français, contre « l'unité et l'indivisibilité de la république ; « qu'en poursuivant avec scrupule l'investiga- « tion des crimes et des complots tramés contre « notre sainte liberté, il est parvenu à décou- « vrir la plus effroyable des conspirations qui « jamais ait éclaté, depuis que le monde est « monde ; que le génie de la liberté qui veille « sur la première nation de l'uuivers a permis « que ce complot épouvantable fût éventé avant « d'éclater ; que c'en était fait de notre répu- « blique et des patriotes si cette trame, la plus « savamment ourdie qu'on ait jamais vue, avait « réussi ; qu'il suffira au tribunal et au jury de « lui dire l'endroit où cette affreuse conspira- « tion devait éclore, pour faire frissonner tous « les vrais républicains, cet endroit..... c'est « une cheminée, où ces perfides conjurés ont « rassemblé des matières combustibles, à l'effet « d'incendier la maison d'arrêt, dans l'intention « de s'évader, pour, de là, se rendre dans « toute la république ; égorger les patriotes et « la représentation nationale ; organiser des « Vendées ; ouvrir nos ports aux féroces An-

« glais, et recevoir, sur la terre de la liberté,
« Pitt et Cobourg....»

GEORGES.

Citoyen, j'étais dans la cheminée en question quand le feu y a pris. Je vous jure ma parole que je n'y ai pas vu Pitt et Cobourg...

DURMAS d'un ton sévère.

Accusé, si tu interromps une seconde fois la lecture, je te mets hors des débats.

LE GREFFIER continue.

« Que les conjurés sont d'autant plus cou-
« pables, que depuis la mémorable époque du
« 31 mai, jamais la république n'a été plus
« florissante; que la paix, la concorde et l'a-
« bondance ont été les heureuses conséquences
« de cette sublime journée; que le tableau de
« notre félicité commune a tellement aigri
« leurs cœurs féroces, qu'ils ont, depuis ce
« temps, inventé les machinations les plus
« abominables pour troubler l'harmonie du
« gouvernement; mais qu'heureusement les
« patriotes sont en sentinelle; que la consigne
« est donnée: *Guerre à mort aux aristocrates!*

« qu'il faut adorer et bénir notre sainte liberté;
« que le canon et la loi feront le reste.

« C'est pourquoi l'accusateur public requiert
« qu'il lui soit donné acte de la présente accu-
« sation contre les nommés Belval, Dormont, sa
« femme, *et cætera;* comme auteurs, fauteurs
« et complices du complot de la cheminée;
« qu'à sa requête, poursuite et diligence, ils
« soient appréhendés au corps, et de suite mis
« en jugement, et a signé.

« *Signé* FOURQUIER.»

GEORGES.

Président, je vous prierai de me dire qu'est-ce qui s'appelle parmi nous *et cætera* c'est que ce nom-là me paraît drôle, à moi.

DURMAS.

Tu n'as pas la parole. (Aux accusés.) Vous venez d'entendre la lecture de l'acte d'accusation; vous allez entendre maintenant les témoins produits à charge contre vous. Huissiers, faites retirer les témoins, à l'exception de Biard. (Babini et Manette se retirent.)

DURMAS à Biard.

Témoin, ton nom, ton âge et ta profession?

BIARD.

Nicolas Biard, âgé de quarante-cinq ans, concierge de la maison d'arrêt et membre du comité révolutionnaire de la commune d'Arras.

DURMAS.

Tu jures et promets de dire la vérité et rien que la vérité.

BIARD.

Je le jure.

DURMAS.

Biard, tu connais l'acte d'accusation, dis aux jurés ce que tu sais.

BIARD aux jurés.

Je vous dirai, citoyens jurés, que les accusés ici présens sont tous des aristocrates. Quant à ce qui est de la cheminée, citoyens, il est bien vrai qu'ils y ont mis le feu.

GEORGES.

Tais-toi, faux témoin; peux-tu dire des mensonges pareils devant moi? Président, moi je demande à répondre.

DURMAS.

Accusé, je t'observe pour la dernière fois

que tu seras mis hors des débats, si tu interromps davantage la déposition des témoins...

BIARD continuant.

Citoyens jurés, les injures ne me font pas peur. Je suis un patriote et je suis connu. Cet insolent, qui fait tant de bruit, ne vous dit pas que c'est lui qui a fait exprès un trou à la cheminée pour y introduire le feu; et ça, d'accord avec tous les conspirateurs de la maison d'arrêt. L'incendie faisait déjà de grands progrès, et sans les soins que j'ai apportés pour l'éteindre, nous étions perdus, citoyens, et la contre-révolution était faite.

DURMAS.

Vous entendez, citoyens jurés, la contre-révolution était faite, parce que, comme vous l'a fort bien observé l'accusateur public, ces messieurs se seraient évadés à la faveur du tumulte, pour nous égorger, et pour organiser de nouvelles Vendées... Témoin, n'as-tu rien de plus à déclarer?

BIARD.

Non, citoyen.

GEORGES.

C'est bien heureux ! le scélérat !

DURMAS.

Accusé Dormont, qu'as-tu à répondre?

FOURQUIER.

Président, je requiers que l'accusé ne réponde que par oui ou non.

DURMAS.

Accusé, tu entends? oui ou non ; tu n'as que cela à répondre.

DUMONT.

Président, comment voulez-vous que l'accusé réponde par oui ou par non à des faits dont le récit seul a duré un quart d'heure?

GEORGES.

Tuez-nous tout de suite ; ça sera plus tôt fait.....

DURMAS.

Accusé Dormont, es-tu du complot de la cheminée? oui ou non.

DORMONT.

Avant de répondre, président, ai-je le droit de faire une interpellation au témoin?

DURMAS.

Non, tu n'as la parole que pour dire oui ou non.

DUMONT se levant, avec véhémence.

Président, sommes-nous ici dans le sanctuaire de la justice ou dans une caverne d'assassins? eh! depuis quand donc un accusé n'a-t-il pas le droit de faire des interpellations pour sa défense? sont-ce des bêtes fauves ou des hommes que nous avons à juger? Je déclare, moi, m'abstenir des débats, si les accusés n'ont pas, pour se justifier, toute la latitude qu'ils exigent.

DURMAS.

J'observe à Dumont que le tribunal n'est point accoutumé à un pareil langage, et que la réponse à son incartade plus qu'étrange est dans la loi du 22 prairial... Accusé Dormont, quelle interpellation veux-tu faire au témoin?

DORMONT.

Je demande au témoin à quelle époque l'incendie dont il parle s'est manifesté?

BIARD.

Mais, citoyons jurés, il y a de ça au moins quatre mois.

DORMONT.

En ce cas, j'observe au tribunal que mon épouse, ma fille et moi, nous n'avons été arrêtés qu'hier pour être mis en jugement aujourd'hui.

FOURQUIER.

L'accusé Dormont croit avoir trouvé le Pérou dans sa réponse....

ARNAUDIN.

Bah ! c'est pitoyable !

FOURQUIER.

Mais j'observe au jury que les conspirateurs du dedans avaient des correspondances avec ceux du dehors, qui leur ont fait passer des matières combustibles...

ARNAUDIN.

C'est cela même.

DURMAS.

J'observe également au jury que César conspirait dans Rome, et que cependant César était dans les Gaules. Un autre témoin.

GEORGES.

Mais, citoyen président, j'ai demandé la parole.

DURMAS.

Parle, et sois bref.

GEORGES.

Citoyens, personne ne connaît mieux que moi l'histoire de la cheminée; car j'y étais. Et moi je suis ramoneur de ma profession. Les braves gens que voilà ici à côté de moi sont tout aussi coupables de l'incendie que le grand Turc; ainsi, voyez!.... Le feu a pris tout seul à la cheminée. Ce coquin-là vous dit qu'il a éteint le feu; mais pas du tout; il n'a pas seulement apporté une carafe d'eau; il buvait bien tranquillement, pendant que tous ces honnêtes gens qu'il accuse se sont mis en quatre, pour éteindre l'incendie.

DURMAS aux jurés, avec ironie.

L'accusé convient que le feu a pris à la cheminée; mais il vous dit que le feu a pris tout seul : vous jugez le mérite d'une pareille défense. La conspiration est démontrée par son propre aveu. Un autre témoin....

GEORGES.

Mais je n'ai pas fini.

DURMAS.

Tu n'as plus la parole.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENS, BABINI.

DURMAS.

Témoin, ton nom?

BABINI.

Polycarpe Babini.

DURMAS.

Ta demeure?

BABINI.

En maison garnie, intitulée *maison d'arrêt*.

DURMAS.

Ton âge?

BABINI.

Quarante ans per vos obédire.

DURMAS.

Tu connais l'acte d'accusation; dis ce que tu sais.

BABINI.

Citoyens jourés, je ne pouis entrer dans de grands détails sur le complot de la cheminée dont il est quouestion. Je sais soulement que, me promenant dans la cour de la maison d'arrêt j'ai vou sortir, par l'embouchoure de la cheminée, des torrens de foumée qui me soufquaient; ce qui m'a fait présoumer qu'il y avait dou feu dans la cheminée.

DURMAS.

Ainsi tu as été témoin de l'incendie?

BABINI.

Ma, citoyen, à peu près... Ce que j'ai bien vou, par exemple, c'est la correspondance de Dormont avec les conspiratours de l'intériour de la prison. J'ai saisi fort houreusement le plan de sta conspiratchion dans ouna petite ouvertoure qui commounique de la prison de Dormont dans la cour. Avec vostra permitchion, citoyens jourés, je vais vous en donner lectoure. Voici le papier; il est de la main de Dormont, et écrit au crayon.

DURMAS.

Accusé Dormont, reconnaissez-vous cette pièce?

(Un huissier présente le papier à Dormont, qui l'examine avec sa femme.)

DORMONT.

Je reconnais cette pièce pour être écrite en partie de ma main, et en partie de celle de mon épouse. Je demande moi-même qu'il en soit donné lecture au tribunal.

DURMAS.

Cela est inutile, la pièce passera sous les yeux des jurés.

DORMONT.

Au surplus, citoyens jurés, cette pièce ne contient de ma part que les expressions d'une tendre inquiétude sur le sort de mon épouse. Voilà ce que le témoin a l'audace d'appeler un plan de conspiration.

MADAME DORMONT.

Ma réponse est au bas du même billet. Si des paroles consolantes adressées à un époux tendrement aimé sont un crime d'état, vous pouvez me condammer. Jamais je ne désa-

vouerai les accens de l'amour conjugal. Il faut que le langage de la vertu soit bien peu familier au témoin, pour le présenter à la justice comme une preuve de conspiration.

BABINI.

Citoyens jourés, je conviens que le style de stou billet, en apparantchia, ne signifie pas extrêmement. Ma la raison en est bien simple; c'est que stou billet est énigmatique. En ma qualité d'Italien, j'ai ouna facilité prodigiouse per deviner les caractères hiéroglyphiques; et c'est par souite des combinaisons les pious profondes, que j'atteste au tribounal que stou billet est le plan manouscrit de la conspiration de la cheminée.

DORMONT.

Président, est-il ici permis à l'innocence accusée de confondre l'imposture?

ARNAUDIN toujours ivre.

Non, cela n'est pas permis.

BABINI.

L'on m'accouse d'impostoure, moi! citoyens jourés, moi la probité, la franchise personni-

fiées!.... Je souis fâché que sta dépositchion pouisse compromettre l'accousé; car je l'avoue, sa figoure m'avait gagné le cour; elle est celle d'oun galant homme, et j'aime beaucoup les honnêtes gens; ma la force de la vérité et de mon patriotisme m'entraîne.

ARNAUDIN.

Président, rappelle donc le témoin à l'ordre, pour oser parler d'honnêtes gens en plein tribunal. Témoin, il n'y a pas d'honnêtes gens parmi nous, entends-tu?

DORMONT.

Encore une fois j'insiste pour qu'il soit fait lecture de la pièce; elle vous donnera la mesure de probité dont se targue ici le plus vil des hommes.

DURMAS.

Tu n'as pas la parole.

SAINT-ALBIN avec véhémence.

En ce cas, citoyens, à quoi bon prolonger notre agonie? ne nous avez-vous appelés que pour entendre des calomnies, et pour nous interdire la faculté d'y répondre?

DUMONT.

Il y aurait moins de barbarie à envoyer ces malheureux au supplice, sans formalité.

DURMAS.

Quel est l'accusé qui s'est permis des apostrophes injurieuses à l'impartialité du tribunal?

SAINT-ALBIN.

Moi.

BABINI.

A l'occasion de stou accusé, je dirai au tribounal que j'ai vou hier soir (cela n'est pas vioux) l'accousé Belval qui faisait ouna conversatchion assez souivie avec des oiseaux. Comme j'avais lou dans l'histoire que des conspiratours habiles avaient sou instrouire de petites colombes à faire des messages, j'ai voulou m'assourer per che, per quoi l'accousé Belval s'amousait avec des oiseaux. Je lui dois sta joustice : c'est que je n'ai pas vou les oiseaux être aucounement complices ni messagers d'aucoun plan de conspiratchion; c'est ouna vérité; (car il faut dire ce qui est à charge comme à décharge.) L'accousé Belval s'est mis ensouite à chouchotter avec l'accousé que voici. (Il mon-

tre Saint-Albin.) Celoui-ci a eu l'infamie de dire, dans sa conversatchion, que monter au tribounal ou monter à l'échafaud, c'était la même chose; comme si vous étiez capables de jouger les accousés d'avance, vous qui êtes si houmains, si joustes!

BELVAL.

Je désirerais, pour le bien de l'humanité, que ce propos fût une calomnie; au surplus c'est moi qui l'ai tenu, et non pas Saint-Albin.

DORMONT.

Saint-Albin est en jugement; il n'existe pas contre lui d'accusation. Il n'est pas même écroué.

FOURQUIER.

Président, on cherche à éterniser les débats à force de chicanes. Maintiens la dignité du tribunal.

DORMONT.

Je réclame en faveur d'un ami généreux qui consacre ses talens à l'humanité souffrante, et qui fut arbitrairement arrêté dans ses fonctions.

SAINT-ALBIN.

Et moi, je veux aller à l'échafaud, puisque

les hommes de bien n'ont plus aujourd'hui d'autre point de ralliement sur la terre.

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENS, UN HUISSIER, ARNAUDIN s'endormant.

(L'huissier remet une lettre à l' accusateur public, qui la décachète et la lit.)

FOURQUIER après avoir lu, avec un sourire féroce.

Président, en voilà un qui est pressé. Lis ce billet.

DURMAS lit haut la lettre.

« A l'exterminateur public, l'an premier du « carnage. (U)

« Homme atroce, puisque tu as toujours soif « de sang, quand donc boiras-tu le mien? La « vie m'est insupportable auprès d'un monstre « tel que toi. » (Froidement après avoir lu.) Le billet n'est pas signé. (A Fourquier.) Sait-on quel en est l'auteur? puisqu'il veut y passer, il faut le satisfaire.

BELVAL.

L'auteur? c'est moi.

SAINT-ALBIN.

Si Belval n'eût point avoué son ouvrage, j'allais offrir ma signature.

FOURQUIER avec colère.

Citoyens juges, il est temps enfin que la toute-puissance du peuple se déploie. Depuis l'institution du tribunal, les conspirateurs, sur leurs bancs, ont plutôt l'air d'être nos accusateurs que nos accusés. Tout cela, citoyens juges, tient au système perfide de nos ennemis, qui veulent avilir les autorités les plus respectables, afin d'opérer la contre-révolution. Frappons sans pitié des scélérats qui, s'ils étaient les maîtres, nous égorgeraient. Je requiers donc que les accusés Belval et Saint-Albin soient à l'instant mis hors des débats.

DURMAS.

« Le tribunal faisant droit sur le réquisitoire « de l'accusateur public, ordonne que les ac- « cusés Belval et Saint-Albin seront à l'instant « mis hors des débats. »

Gendarmes, exécutez le jugement. Faites entrer le dernier témoin.

(Belval et Saint-Albin sortent avec deux gendarmes.)

FOURQUIER.

Citoyens jurés, je dois vous observer que le dernier témoin est une femme au service de l'un des accusés. Elle n'est point appelée pour déposer à charge, le tribunal a eu des raisons particulières pour la faire entendre. La suite des débats vous les fera connaître.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENS, MANETTE.

DURMAS.

Témoin, lève la main. Tu jures de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

MANETTE.

Je le jure.

DURMAS.

Ton nom, ton âge et ta profession?

MANETTE.

Manette Lefèvre, âgée de vingt-un ans, et domestique chez le citoyen Dormont.

DURMAS.

Tu connais l'acte d'accusation. Dis aux jurés, qui sont en face de toi, ce que tu sais.

MANETTE au président.

Peut-on parler ici avec franchise ?

DURMAS.

Tu dois dire la vérité.

MANETTE.

En ce cas-là, citoyens, je vous dirai que le complot de la cheminée est une fable inventée à plaisir pour perdre les plus honnêtes gens du monde.

GEORGES.

Oh ! pour ça, c'est bien vrai. C'est ce coquin de Biard qui a reçu de l'argent pour faire un procès-verbal faux, qu'il m'a voulu faire signer....

DURMAS d'un ton menaçant.

Silence, accusé ! tu n'as pas la parole.... et toi, témoin, sache que tu n'es point appelée pour faire l'éloge des accusés.

DUMONT.

Président, elle est appelée pour dire la vé-

rité, et nous tous pour l'entendre. Parlez, citoyenne, ne vous effrayez pas de ses menaces.

MANETTE au président.

Tenez, monsieur le président, si vous m'avez fait venir pour dire du mal de monsieur et madame Dormont, il vaut mieux que je m'en aille; car je n'ai que du bien à en dire. Si tous vos républicains leur ressemblaient, les choses n'iraient pas si mal.

FOURQUIER.

Témoin, qu'entends-tu par *les choses n'iraient pas si mal?* est-ce que tu t'aviserais aussi de conspirer par hasard?

MANETTE.

Citoyens, je veux dire qu'il n'y aurait pas tant de coquins, et que les honnêtes gens seraient plus tranquilles....

GEORGES.

Mademoiselle Manette a raison; c'est bien dit, ça.

DORMONT.

De grâce, Manette, ne poursuis pas; ils vont croire que tu aimes les gens vertueux; tu vas devenir leur ennemie.

MANETTE.

Ca m'est égal, monsieur; ils m'ont donné la permission de parler avec franchise, et j'en use.

FOURQUIER se levant, avec humeur.

Mais, président, les accusés et le témoin sont ici en contre-révolution ouverte. (Avec colère au témoin.) Témoin, es-tu la domestique qui se présenta hier à la maison d'arrêt pour y prêter assistance à la femme Dormont?

MANETTE.

Non, citoyen, malheureusement ce n'est pas moi. J'aurais bien voulu pouvoir accompagner ma pauvre maîtresse, surtout dans l'état où elle est...

BIARD.

Président, je vas te dire ce qui en est. Hier soir la fille de Dormont, ici présente, est venue à la maison d'arrêt, déguisée en servante, dans l'intention de communiquer quelques complots à sa mère; mais comme j'ai le nez fin, j'ai découvert la mèche, et, sur ma dénonciation, sa fille a été écrouée. Un moment après, j'ai surpris la mère, qui étoit tout uniment à faire la

conversation avec son mari, par un trou qu'ils ont pratiqué dans la muraille et dont Babini vient de vous parler. Ainsi jugez, citoyens jurés, si de pareilles gens sont coupables?...

EMILIE avec attendrissement.

Oui, citoyens jurés, ma mère, d'une santé faible et délicate, avait besoin de secours et de consolation. Qui, plus que sa fille, devait la soulager dans ses malheurs? Si l'on doit faire un crime à une fille d'aimer sa mère, je l'avoue, je suis bien coupable; mais, citoyens jurés, si les accens de la nature ne sont pas étrangers à votre âme, souffrez que je plaide ici la cause de ceux qui m'ont donné le jour. Il m'est, sans doute, bien permis d'entreprendre leur défense, quand eux-mêmes la négligent. Que n'avez-vous été témoins de leurs vies privées! Mon père et ma mère sont le modèle vivant des vertus domestiques. J'implore, citoyens, je ne dis pas votre clémence; mais votre justice. Sauvez mon père et ma mère! leurs jours sont précieux à la patrie, qu'ils honorent. Ils sont aussi bien chers à mon cœur. (Elle fonde en larmes.)

MADAME DORMONT embrassant sa fille et pleurant avec elle.

Ma fille ! avec tant de vertus, tu ne mérites pas d'être épargnée !...

DURMAS.

Gendarmes, séparez ces deux femmes.

MADAME DORMONT avec force.

Non, vous ne nous séparerez pas ! est-ce donc là l'impression que fait sur vous le cri plaintif de la piété filiale ? Sa jeunesse, son dévouement et son courage attendriraient des sauvages ; et vous êtes inflexibles ! Vous la voyez cette aimable enfant !... elle quitte à peine son adolescence ; l'innocence du jeune âge est encore empreinte sur sa douce figure... frappez sa mère !... mais ne souillez point vos mains du plus horrible des forfaits ?

DURMAS.

Accusés, ai-je poussé la patience assez loin ? Le devoir d'un magistrat est d'être inexorable.

DUMONT.

Président, il est d'être humain et juste.

DURMAS.

L'accusateur public a la parole.

FOURQUIER.

Attendu que par les débats il est prouvé que Manette Lefèvre, témoin, est complice des accusés, pour avoir méchamment et dans des vues contre-révolutionnaires prêté ses propres habits à l'effet de faciliter le déguisement de la fille Dormont, je requiers que ladite Manette soit à l'instant mise au rang des accusés pour être jugée avec eux.

GEORGES.

Venez, mademoiselle Manette, venez auprès de moi. Tôt ou tard il faudra que chacun y passe ; au moins nous irons en bonne compagnie.

DURMAS.

Silence, accusé. (Il prononce le jugement.) « Le tri-« bunal, faisant droit sur le réquisitoire de l'ac-« cusateur public, ordonne que Manette Lefèvre « montera sur-le-champ au banc des accusés, « comme étant leur complice, pour être jugée « avec eux.»

MANETTE placée parmi les accusés.

Ainsi donc, citoyens, vous m'accusez d'avoir

mis le feu à la maison d'arrêt, où de ma vie je n'ai mis le pied? Eh bien! soit, au moins vous me permettrez de vous faire une petite observation. Ce citoyen qui dort là-bas sur son bureau est-il un de mes juges? (V)

DURMAS.

Ce citoyen est juré.

MANETTE.

Il s'appelle Arnaudin, n'est-ce pas?

DURMAS.

Oui.

MANETTE.

En ce cas, je vous dirai que ce citoyen est de Nîmes, qu'il a été condamné, il y a deux ans, à la peine de mort, comme fabricateur de faux assignats.

ARNAUDIN se réveillant.

On parle de moi, j'imagine....

MANETTE.

Oui, misérable! je parle de toi; tu t'es enfui de Nîmes pour te soustraire à l'échafaud, et te placer ici sous la protection d'un tas de

scélérats qui te ressemblent. Je te renie pour mon juge.

ARNAUDIN furieux.

Comment, malheureuse ! tu oses attaquer en pleine audience un républicain incorruptible.....

DURMAS

Arnaudin, tout le monde est ici convaincu de ta probité et de ton brûlant civisme. Méprise les vaines clameurs d'une femme qui va bientôt expier son insolence et ses forfaits....

DUMONT vivement.

Président, as-tu lu dans nos consciences, pour juger ainsi d'avance les accusés? est-ce ainsi que tu te montres impassible comme la loi, dont tu te dis l'organe? On impute à l'un de nos collègues des faits graves. Au lieu de vanter sa prétendue probité, qui n'est rien moins que démontrée à mes yeux, tu devrais, président, lui ordorner de se disculper ; et lui, s'il porte encore en son âme un reste de pudeur, il devrait s'abstenir des débats, jusqu'à ce qu'il se soit entièrement justifié.

FOURQUIER avec impatience.

Président, le juré Dumont n'est-il arrivé ici, du fond de ses montagnes, que pour troubler notre audience et influencer nos délibérations? Il est inconcevable et scandaleux qu'un juré, qui doit être impassible et muet, usurpe les fonctions de président, en dirigeant les débats à sa guise... Citoyens juges, vous êtes, j'espère, convaincus à présent de l'infernale tactique employée par les aristocrates, à l'effet de flétrir les meilleurs patriotes. Pour faire cesser cet affreux scandale, qui compromet le salut de la patrie, je requiers la clôture *hic et nunc* des débats.

DURMAS.

Les débats sont fermés.

DUMONT vivement.

Je proteste avec force contre la clôture des débats. La moitié des accusés n'a pas même été interrogée; nous ignorons jusqu'à leurs noms et aux prétendus délits qu'on leur impute.

DURMAS.

Dumont, au nom de la loi, je t'impose si-

lence, ou j'userai à ton égard de toute la rigueur que la loi met en ma puissance. Apprends qu'après la clôture des débats, personne ici n'a le droit de prendre la parole, excepté moi.

DUMONT avec noblesse.

Président, abandonné lâchement par mes collègues, qui, s'ils eussent eu un peu d'âme, auraient dû joindre leurs voix à la mienne; désarmé par le silence héroïque des accusés, qui est pour moi le plus sûr garant de leur innocence, je veux bien ne pas insister sur ma protestation; mais je déclare hautement à la justice, je le déclare au peuple qui m'entend : si je participe à la délibération de mes collègues, ce ne sera que pour y défendre les opprimés et pour signaler les assassins. Vous pouvez maintenant poser les questions....

DURMAS.

Citoyens jurés, fidèles au mandat que vous avez reçu de la patrie, vous n'oublierez pas que le premier caractère de vos augustes fonctions est d'être terribles et sans pitié; que la république vous a remis son glaive pour ex-

terminer jusqu'au dernier de ses ennemis. Vous vous garderez surtout des principes empoisonnés et vraiment contre-révolutionnaires de Dumont; autrement vous perdrez la liberté. Voici la question sur laquelle vous aurez à prononcer :

« Les accusés sont-ils convaincus d'être les « ennemis du peuple pour avoir méchamment « conspiré dans la maison d'arrêt contre l'unité, « l'indivisibilité de la république et la sûreté « du peuple français? »

Gendarmes, faites retirer les accusés.

(Les jurés sortent d'un côté et les accusés de l'autre.)

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENS, MOINS LES JURÉS ET LES ACCUSÉS.

DURMAS.

Biard et Babini, écoutez. (Ils se réunissent tous trois avec Fourquier dans un coin et parlent à demi-voix, pour n'être pas entendus du peuple.)

Vous avez entendu les sorties scandaleuses que Dumont s'est permises dans les débats. Cet

homme est un contre-révolutionnaire. Rendez-vous sur-le-champ, de ma part, chez l'agent national, et dites-lui qu'il prenne sans délai des mesures pour qu'on se saisisse de ce scélérat quand il sortira de l'audience.

FOURQUIER.

Dites aussi de ma part à l'agent national combien je suis désolé de lui avoir présenté ce Dumont comme un juré solide. Je le croyais dans les bons principes ; mais on m'a cruellement trompé.

(Babini et Biard sortent.)

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENS, LES JURÉS.

Un huissier annonce l'arrivée des jurés, les juges reprennent leurs places. Les jurés reprennent également la leur; mais ils y restent debout. Il se fait un grand silence.

DURMAS.

Citoyens jurés : « Les accusés sont-ils con-« vaincus d'être les ennemis du peuple pour « avoir méchamment conspiré dans la maison

« d'arrêt contre l'unité et l'indivisibilité de la « république et la sûreté du peuple français? »
(Il appelle les jurés l'un après l'autre.) Arnaudin.

ARNAUDIN.

En mon âme et conscience, les accusés sont convaincus.

DURMAS. (Il appelle les autres qui tous déclarent être convaincus.)

Voici leurs noms.

Dix-Août, Brutus, Anaxagoras, Pinard, Grandmaison. (Il appelle.) Dumont.

DUMONT d'une voix élevée et forte.

En mon âme et conscience les accusés ne sont pas convaincus.

DURMAS.

Faites entrer les accusés.

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENS, LES ACCUSÉS.

DURMAS.

Accusés, la déclaration unanime du jury....

DUMONT.

Non, elle n'est point unanime. J'ai voté pour l'innocence.

DURMAS.

La déclaration du jury est que : « Les accusés « sont tous convaincus d'être les ennemis du « peuple pour avoir méchamment conspiré « dans la maison d'arrêt contre l'unité, l'indi- « visibilité de la république et la sûreté du « peuple français. » L'accusateur public a la parole, pour requérir l'application de la loi...

FOURQUIER se levant et se couvrant.

Citoyens juges, attendu la déclaration unanime du jury, et en vertu de la loi du 22 prairial, je requiers que les accusés soient condamnés...

DUMONT avec véhémence.

Arrête, malheureux! ne va pas proférer ce mot abominable! n'entends-tu pas la foudre qui gronde, et les voûtes de ce temple qui s'ébranlent? Cruel! ils te crient que ces infortunés sont innocens!....

FOURQUIER furieux.

Je requiers pour la vindicte publique que

ce forcené soit mis sur-le-champ au rang des accusés, et que les jurés délibèrent sans désemparer sur son sort.

DURMAS avec colère.

Huissiers, gendarmes, emparez-vous de sa personne!

DUMONT furieux.

Qu'ils approchent donc tes vils sicaires! (Il renverse l'huissier et le gendarme qui viennent pour l'arrêter. Il s'élance hors de sa place et dit aux jurés): Le sang de l'innocence découle de vos hideuses figures!... Allez, monstres, vous êtes tous des assassins! (Il saute sur l'une des deux balustrades où est une portion du peuple, qui le reçoit dans ses bras. L'autre portion, qui est près de l'autre balustrade, le suit et tous le protégent dans sa fuite, en criant avec force et menaces les paroles suivantes:)

LE PEUPLE.

Il a raison! Vous êtes tous des assassins!...

(Le peuple sort avec Dumont, et la toile tombe.)

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

ACTE V.

La scène est la même qu'au troisième acte : d'un côté la cour de la maison d'arrêt ; de l'autre la geôle. Les accusés ayant été condamnés paraîtront les cheveux épars.

SCÈNE PREMIÈRE.

DORMONT seul dans la geôle.

Ce féroce agent et ses vils complices ont donc enfin consommé leurs forfaits ! Me voilà bientôt débarrassé du fardeau de l'existence !... Je vais livrer au néant ma dépouille mortelle, pour retourner au sein de mon auteur ; (X) douce et consolante pensée ! Elle apprend à l'homme à ne point s'attacher à la vie..... La vie !..... c'est un bien si fragile ! tant de maux en traversent le cours ! Oui, je sens que la mort est le terme des orages qui troublent la triste humanité..... O Providence ! je ne fais point un bien grand sacrifice en quittant la

société des hommes ; ils sont devenus si cruels ! on les a si étrangement pervertis !..... Oui, mourir est un bienfait du ciel..... Mais hélas ! pourquoi ne suis-je pas seul dans la nature ? Mon âme a beau s'élancer vers les régions célestes ; ma femme, ma fille se placent toujours entre la Divinité et moi..... Ma fille ! cette fleur si tendre ! elle va donc être moissonnée !..... O mon Emilie ! si la vie a des souffrances, je sens aussi, en songeant à toi, qu'elle avait bien des charmes !.....

SCÈNE II.

MADAME DORMONT, DORMONT.

DORMONT.

Ma femme, reçois mes derniers embrassemens et donne-moi les tiens. (Ils s'embrassent.) Chère épouse ! il faut te résoudre à un dernier effort, celui de me survivre.... Sens palpiter, sous ta main, ce fruit si long-temps désiré de notre union..... Tu lui dois le jour, ô mon amie ! tu

n'as pas le droit de lui ravir un présent si funeste.

MADAME DORMONT.

Eh ! je sens trop bien la loi pénible que m'impose la nature. Les bourreaux n'ont point encore d'empire sur cette innocente victime. Mais hélas ! mon ami, je crois à tout moment entendre sa voix gémissante qui crie à nos assassins : « Conservez mon père !... » Pauvre créature ! tu n'auras pas même le doux plaisir de balbutier le nom de ta mère. L'instant qui te verra naître sera l'instant où je devrai mourir. (Y) O mon ami, que je suis malheureuse !

DORMONT.

Ma femme, ne déchire point mon cœur par l'image de tes souffrances ! Je sais qu'on met le tien à de bien rudes épreuves.

MADAME DORMONT.

Qui l'eût dit, qu'un jour je serais réduite à maudire la plus douce jouissance réservée à l'humanité, le bonheur d'être mère ! Qu'ai-je donc fait, juste Dieu ! pour m'accabler du poids de ta colère ?... Placée entre un enfant

qui va naître et mon époux qui va périr; environnée des assassins de toute ma famille, si j'avais au moins le triste plaisir de mourir avec elle ! Il faut que je vive, pour avoir, à chaque instant, ce spectacle sanglant sous les yeux !... Dormont, ce sacrifice est au-dessus des forces humaines !... Les miennes n'y résisteront pas, mon ami. Je ne tarderai pas à te suivre dans la tombe.

DORMONT.

Si ta force t'abandonne, ô mon amie! que vais-je donc devenir? Ah! vois plutôt le tombeau de ton mari, comme le rapide passage de la vie au céleste bonheur. Nous nous reverrons encore, ô ma bien-aimée! La félicité des gens de bien, celle des tendres époux est dans leur réunion au sein de la Divinité. Le sort t'a réservé une plus grande somme d'amertumes. Epuise sa coupe douloureuse avec la patience d'un grand cœur..... Repose-toi sur la Providence : elle veille sur les orphelins et sur les malheureux. Mon amie! moitié la plus chère de moi-même! promets-moi d'être toujours courageuse. Ne verse pas sur mes derniers

momens, l'abattement et les cruelles anxiétés de l'incertitude. (On entend des verroux.) Voilà sans doute l'instant fatal.....

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENS, EMILIE, SAINT-ALBIN, BIARD.

(Biard les fait entrer tous dans la geôle; les gendarmes les escortent.)

BIARD.

Voilà, messieurs les honnêtes gens, votre réduit, jusqu'à nouvel ordre. Comme votre état mérite quelque compassion, je suis chargé de vous donner tout ce qui vous fera plaisir.

SAINT-ALBIN.

Vil personnage, garde ta pitié et tes dons. Ne viens plus troubler, par ton effroyable aspect, les derniers épanchemens de la vertu.

BIARD.

Ah! je sais bien que vous vous ressemblez tous : aussi fiers après votre jugement qu'avant; mais tout cela ne m'effraie pas. Il ne faudra

pas moins que vous y passiez, mes enfans. Dame, pourquoi conspirez-vous?

DORMONT à Biard.

Citoyen, mon épouse aurait une déclaration à faire....

BIARD.

Quest-ce que c'est? une déclaration de grossesse, n'est-ce pas? (AA)

DORMONT.

Son état vous en dit assez.

BIARD à madame Dormont.

Ah! çà mais, est-ce bien vrai? tu n'y gagneras pas beaucoup : c'est reculer pour mieux sauter....

MADAME DORMONT.

Méprisable valet, tu n'es pas fait pour me donner des leçons de courage. Conduis-moi ; je vais te suivre.

EMILIE.

Adieu, ma pauvre mère. Je suis plus heureuse que vous; j'accompagnerai mon père. Vous allez bien souffrir, je le sais; mais le règne des assassins ne peut pas durer long-temps... vous entendrez bientôt le réveil de la justice.

(Envisageant Biard.) Il sera terrible pour les scélérats. Conservez-vous, ma mère, pour vous-même et pour venger notre mémoire. Songez quelquefois à votre Emilie, à votre époux. Mon dernier soupir sera pour la plus tendre des mères.

MADAME DORMONT fondant en larmes.

Adieu, ma fille! adieu, mon époux! adieu pour la dernière fois! (Ils s'embrassent et restent quelque temps dans cette attitude.) Et vous Saint-Albin, voilà pourtant où vous conduit le malheur de nous avoir connus!

SAINT-ALBIN.

Ne pleurez pas, madame, sur ma destinée. La fatalité ne m'arrache pas, comme vous, à belle Emilie. Notre union va bientôt devenir éternelle.

MADAME DORMONT.

Généreux Saint-Albin, votre image est dans mon cœur, à côté de celle d'Emilie. Pour prix de votre dévouement, emportez dans la tombe le nom de son époux. (Elle les unit.) Et embrassez votre mère.

(Dormont, madame Dormont, Saint-Albin et Emilie s'embrassent étroitement, et madame Dormont sort avec Biard.)

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENS, MOINS BIARD ET MADAME DORMONT.

SAINT-ALBIN à tous ses compagnons d'infortune rassemblés autour de lui.

Pardonnez, mes amis, si j'ai donné quelques instans à la nature. Ce jour devait être pour moi un jour de joie et de félicité. Le ciel en a disposé autrement. Mais si vous m'en croyez, consacrons notre dernière heure à un grand acte de courage, qui fera pâlir nos tyrans et qui nous méritera l'admiration de la postérité... Le temps presse, mes amis; personne ici ne craint la mort?

TOUS.

Non, personne.

SAINT-ALBIN.

Sachez qu'en ce moment vos juges, que dis-je? vos assassins attendent, à leurs fenêtres, l'instant où ils pourront contempler avec un rire insultant les malheureux dont ils ont ordonné

le massacre. Une populace effrénée, vil rebut de l'espèce humaine, image dégoûtante de ces insectes honteux qui se gorgent de sang et d'infamies, appelle à grands cris l'heure de notre supplice, pour nous couvrir d'imprécations et d'horreurs. (BB) Au lieu de ce religieux silence qui devrait environner l'humanité expirante, nous entendrons les hurlemens d'une troupe sanguinaire et féroce..... Mes amis! cette idée seule est effroyable! ah! plutôt, dérobons à nos bourreaux cet horrible plaisir.... Qu'à l'instant où ils viendront chercher leurs victimes, ils ne trouvent plus ici que le spectacle affreux de nos cadavres..... imitez-moi, mes amis; et qu'à l'instant ce poison, que j'ai su heureusement soustraire à toutes les recherches, nous débarrasse de la vie....

DORMONT.

Saint-Albin, la route de l'échafaud est maintenant ennoblie; tant d'illustres victimes l'ont honorée! c'est aujourd'hui la seule route qui mène à l'immortalité. Ne souillons pas notre gloire par une résolution qui, froide-

ment appréciée, ne décélerait que notre faiblesse. Il vaut mieux être assassiné que d'être suicide. L'homme juste attend la mort; les lâches et les coupables se la donnent. Eh! que nous importent les vaines clameurs d'une multitude soudoyée par nos bourreaux! La vertu aujourd'hui ne recueille plus d'autres suffrages : quant à moi, mes amis je préfère l'échafaud.

TOUS.

Nous suivrons votre exemple.

(On entend le bruit des verroux.)

DORMONT.

C'est le ministre de la mort! Mes amis, du courage. L'Eternel nous attend, et du haut des cieux, sa bénédiction descend sur l'innocence...

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENS, MADAME DORMONT.

(Elle entre pâle et presque évanouie, précédée de deux gendarmes, qui se retirent de suite. Elle est appuyée sur son mari.)

DORMONT.

Qu'as-tu donc, chère épouse? les juges ont-ils accueilli ta déclaration?

(Madame Dormont ne pouvant point parler parce qu'elle est fortement oppressée fait signe que non.)

TOUS avec force.

Quelle horreur!

SAINT-ALBIN avec véhémence.

Les scélérats! ils iraient, s'ils le pouvaient, chercher des victimes jusque dans le néant!...

DORMONT avec l'accent du désespoir.

Il ne manquait plus à l'histoire que ce dernier trait pour caractériser ces monstres!

MADAME DORMONT à ses compagnons, en reprenant ses sens.

Je ne m'éloignais de vous, mes amis, que

pour obéir au vœu sacré de la nature. Ce vœu est méconnu; je vais donc partager votre sort. L'heure approche.... j'ai vu les apprêts de notre supplice. J'ai cru même entendre l'impatience du peuple, qui s'agite autour de cette enceinte. Une femme compatissante, qui m'assistait au milieu de mes juges, est parvenue à m'offrir tout bas ses généreux services. Elle les offre également à tous mes compagnons d'infortune. Acceptons-les, mes amis. Nos cheveux sont, hélas! le seul héritage que nous puissions léguer à nos familles; confions à des mains pures le soin de leur transmettre ce triste gage de nos malheurs. Qu'un de nous se charge.... (Elle tient à la main une paire de ciseaux pour se faire couper les cheveux. Tout à coup on entend à trois reprises le canon d'alarme.)

SAINT-ALBIN.

C'est le canon d'alarme!....

BELVAL.

Grand Dieu! si c'était l'horrible projet!... (CC)

(La générale bat. Le canon se fait de nouveau entendre.)

BELVAL vivement.

Mes amis! comme l'un des plus anciens détenus, je ne dois pas vous dissimuler mes craintes. Depuis quelques jours, nous savons, par des rapports fidèles, que nos tyrans, pour nous exterminer plus vite, ont conçu l'infâme dessein de renouveler ici le massacre des prisons....

(Le canon redouble, la générale bat d'un côté, le pas de charge de l'autre, et plusieurs tocsins sonnent de tous les côtés. Les prisonniers effrayés se mettent à leurs fenêtres.)

SAINT-ALBIN avec véhémence.

Il n'en faut plus douter, mes amis! on vient ici pour nous massacrer! S'il n'eût fallu périr que sur l'échafaud, nous étions prêts.... mais nous laisser égorger comme des agneaux sans défense! mais laisser égorger tant de milliers de détenus qui sont plus à plaindre que nous, parce qu'ils n'ont pas, comme nous, la certitude de mourir!... non! mes amis, non! volons à leur secours. Armons-nous, et repoussons les assassins. Cette fenêtre donne sur la

cour. J'ouvre le passage à qui veut me suivre!

(Il enfonce la fenêtre avec Belval. Ils arrachent chacun un barreau dont ils s'arment et descendent dans la cour. Les autres condamnés les suivent. Cependant le canon, les tocsins et les tambours continuent de se faire entendre.)

SCÈNE VI.

SAINT-ALBIN aux prisonniers qui sont aux fenêtres.

On veut nous massacrer! à nous! mes amis, à nous! le point de réunion est dans la cour!...

(Les prisonniers descendent par les fenêtres, d'autres arrivent par la porte d'entrée, qu'ils ont enfoncée, d'autres détachent des barreaux et s'élancent du premier étage dans des bras qui les reçoivent. Hommes, femmes et vieillards armés de tout ce qu'ils ont rencontré se réunissent en peloton au milieu de la cour. Le canon, les tambours et les tocsins continuent.)

SAINT-ALBIN.

Amis, formons un bataillon carré! Plaçons au centre les femmes, les enfans et les vieillards. Et nous autres jeunes gens, jurons tous de mourir avant que les assassins entament le pré-

cieux dépôt confié à notre courage ! Notre contenance, amis, en imposera à de lâches brigands.

(Ils se rangent en bataillon carré. Les femmes, les enfans et les vieillards sont au centre. Un grand bruit se fait entendre aux portes extérieures de la prison.)

SAINT-ALBIN.

Les portes sont enfoncées, mes amis ! tenons-nous fermes !

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENS, DUMONT, LE PEUPLE.

(Dumont arrive un sabre à la main, deux pistolets à la ceinture, la poitrine décolletée ; le Peuple le suit armé de sabres, de fusils et de piques. Le bataillon carré reste dans une attitude qui exprime la surprise et la joie.)

DUMONT avec une surprise mêlée d'admiration.

Que vois-je ? vous êtes en état de défense ? Infortunés ! je le vois bien, l'image des sanglantes atrocités qui ont marqué le berceau de la république s'est retracée à vos yeux. Mais

non, rassurez-vous. Ce n'est point la mort que nous vous apportons, c'est la liberté!...

SAINT-ABIN à Dumont.

Ame sensible et courageuse! recevez l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance. Avez-vous encore des dangers à courir? Parlez; nous allons les partager...

DUMONT.

Le combat n'est encore qu'engagé, mes amis; votre courage peut contribuer à la victoire.

SAINT-ALBIN.

En ce cas, marchons tous!

DUMONT.

Auparavant, connaissez les événemens qui nous ont ouvert la porte de vos tombeaux..... Vous vous rappelez, sans doute, ma sortie véhémente au tribunal. Là, j'ai jugé le peuple, mes amis; le peuple! il n'est pas dans quelques furies atroces et sanguinaires qui n'ont de l'homme que son image, et qui appartiennent à l'espèce des panthères et des tigres. Le peuple, quand il est rendu à lui-même, sent

fortement les impressions de la justice. Il a le sublime instinct de la nature... Je le dis à la louange de l'humanité : la masse du peuple peut être égarée, mais on ne le pervertit jamais. A peine ai-je eu ce matin quitté l'enceinte de cette chambre ardente, dont le souvenir me fait frissonner d'horreur, la foule m'a suivi, en me portant dans ses bras. Mon premier mouvement fut de vous arracher à vos bourreaux; mais trop peu nombreux pour risquer une tentative qui pouvait échouer, nous nous sommes répandus dans les rues, en appelant à nous les amis de l'humanité. Le mal était à son comble; le peuple était las d'oppression. Nos cris ont enflammé tous les cœurs. Le peuple s'agite; il s'arme; il s'assemble en tumulte sur la place publique. Là, l'échafaud qui vous attendait devient pour moi la tribune aux harangues. Un Dieu vengeur semblait me prêter ses accens : « Jusqu'à quand, « citoyens, souffrirez-vous qu'on égorge im- « punément les talens et les vertus, au nom de « la liberté ! Ne voyez-vous pas une féroce « dictature, qui s'assied sur les débris de l'au-

« torité légitime, qui cimente son usurpation « avec le plus pur sang de la patrie; qui pro- « tége le brigandage, soudoie la délation, « corrompt la morale publique?..... Partout « l'affreux vandalisme effarouche les arts, « anéantit le commerce, brise les monumens « et propage la destruction. Partout la tyran- « nie répand la terreur et l'effroi; élève des « bastilles, dresse des échafauds, foudroie, « submerge et supplicie les défenseurs les « plus intrépides de vos droits..... Et vous « restez immobiles! Ignorez-vous que l'homme « qui, de sang-froid, laisse assassiner son « semblable, est complice de l'assassinat?... « Attendez-vous pour vous ébranler que « vos tyrans aient ravagé vos propriétés, « démoli vos asiles, massacré vos enfans et « dépeuplé le plus beau pays de l'univers?... « Ah! plutôt, peuple! réveillons-nous. Brisons « les échafauds, ces hideux instrumens de la « tyrannie; ouvrons les cachots où elle encom- « brait tant d'illustres victimes..... Citoyens, « chargeons les brigands!... »

A ces mots, le peuple, saisi d'un saint en-

thousiasme, fond sur l'échafaud. En un clin-d'œil, l'échafaud est abattu; une colonne formidable se porte au tribunal et auprès de toutes les autorités, pour s'emparer des scélérats qui les composent. Moi, à la tête de ces braves citoyens, j'accours vers vous, dont j'ai tant admiré ce matin la grandeur d'âme, pour briser vos fers et pour livrer à la loi vos persécuteurs et vos bourreaux.

UN CITOYEN DU PEUPLE.

Où sont-ils ces misérables?... Citoyens, il faut les exterminer!

DUMONT.

Arrêtez, mes amis! point de vengeance arbitraire! Les lois seules doivent frapper les coupables, et les lois ne seront plus désormais de vaines chimères...

LE CITOYEN.

Les lois! elles sont trop lentes, pour punir les scélérats. A moi, mes amis....

DUMONT avec véhémence.

S'il faut du sang, prenez le mien. Voilà ma poitrine.

(Le peuple veut sortir de la cour pour se porter contre les membres du tribunal; Dumont fait de vains efforts pour le retenir. Arrive l'officier municipal.)

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENS, L'OFFICIER MUNICIPAL.

L'OFFICIER MUNICIPAL au peuple.

Où courez-vous, citoyens? Au nom de la loi, je dois être entendu. Vous demandez vengeance : eh bien ! vous l'avez obtenue.

(Le peuple rentre dans la cour, se range auprès de l'officier municipal et fait un grand silence.)

L'OFFICIER MUNICIPAL.

La municipalité a reçu de Paris des dépêches qui sans doute vont dilater vos cœurs. Le cri de l'humanité, avant d'éclater dans nos murs, s'était déjà fait entendre au sein de la capitale. En vertu d'un décret que je tiens à la main, le bourreau d'Arras est dans les fers. Son tribunal de sang, tous ses sicaires viennent aussi de subir le même sort. J'apporte à tous les détenus l'ordre de les mettre en liberté; aux condamnés la loi qui casse leur jugement et les rend à leurs familles.

FIN.

NOTES

ET

ANECDOTES HISTORIQUES.

(A) Introduction, page 163.

Dans les derniers mois de l'an III, la Convention nationale était parvenue à un tel dégré d'avilissement que la contre-révolution royaliste paraissait alors inévitable. Ses membres et ses actes étaient l'objet de tous les sarcasmes et de toutes les risées. Au mois de prairial de l'an III (mai 1795) Paris et la France étaient en proie à la plus affreuse disette. On distribuait dans la capitale par chaque tête d'individus, deux onces d'un grossier mélange de haricots, pois, vesces et lentilles, le tout pétri avec du son et un peu de farine gâtée. La Convention croyant remédier à ce fléau avait ordonné que pour ménager le pain des sans-culottes, tous les chiens seraient abattus. Un pamphlet fort plaisant fut répandu avec profusion, à ce sujet, dans Paris et dans les provinces; il était intitulé : *Pétition de tous les chiens de la république à la Convention;* il débutait ainsi : « FRÈRES ET AMIS ! »

(B) Introduction, page 195.

Couthon était cul-de-jatte et podagre. On le portait à la Convention, à la tribune, dans les comités. Envoyé en mission à Lyon, pour l'exécution du décret qui ordonnait la démolition de cette ville, il se fait conduire, en chaise à porteur, sur la place de Bellecourt. Là, en grande solennité, il frappe d'un coup de marteau d'argent les maisons, en prononçant, avec la gravité d'un oracle, ces mots : « Maison, je te frappe au « nom de la loi. » Aussitôt une bande de sapeurs qui l'accompagnait se mettait à démolir.

(C) Introduction, page 196.

Par le décret du 22 prairial an II, la vie de tous les Français était mise à la discrétion des comités de salut public et de sûreté générale, dans la main desquels le tribunal révolutionnaire n'était plus qu'un servile instrument de mort. Les *Mémoires* de Senart, secrétaire rédacteur du comité de sûreté générale, contiennent d'affreuses révélations sur les séances de ce comité, quand il avait à délibérer sur des mises en jugement.

Jagot, l'un des membres, avait à peine entendu une dénonciation : « C'est assez. Pour la guillotine; c'est « une pièce de réserve. » Son mot favori était : « En « prison ! à la guillotine ! au réservoir ! »

Dans une séance de nuit du comité, à la suite d'une soirée où il y avait eu un grand nombre de victimes exécutées sur la place de la Révolution, un des mem-

bres du comité dit à Vadier, son collègue : « Cela va « bien ; les paniers s'emplissent. » Vouland, autre collègue, répond : « En ce cas, faisons provision de gibier. » — « Mais, dit Vadier à Vouland, je t'ai vu sur la place « de la Révolution, près de la guillotine. » — « Oui, j'ai « été rire de la mine que ces gueux-là font à la fenêtre. » — « Oh! reprend Vadier, le plaisant passage que le « vasistas! Ils vont là éternuer habilement dans le sac. « Cela m'amuse ; j'y prends goût. » Amar, autre membre, l'interrompt, et d'un ton froidement cruel, il dit à ses deux collègues : « Allez-y demain ; il y aura grande « décoration. » — « J'irai pour sûr, » reprit Vouland.

L'argot de Vadier était : *tête à marquer*. Il n'aimait pas les explications. « Les circonstances sont impé- « rieuses, disait-il souvent ; il faut des exemples ; cou- « pons des têtes.... Nous avons besoin d'argent ; les « confiscations sont indispensables... C'est assez : mon « avis est de renvoyer monsieur au vasistas. »

Vouland, en délibération, avait l'air d'un pantin qui ne sait pas se contenir. Il se levait sur la pointe du pied, sautait en l'air, frappait à coups de poing sur la table quand on le contrariait. Son argot était : *tête gripée*, *tête rasée ;* celui de Lebas, son collègue, était : *renvoyons*, *renvoyons à la piscine des carmagnoles ;* celui de David, aussi membre du même comité, était : *broyons*, *broyons du rouge*.

Les agens de ce comité étaient dignes en tout point de leurs maîtres. Senart redigeait un jour un rapport contre des individus qui devaient être traduits le lendemain au tribunal révolutionnaire. Le fameux Héron,

agent spécialement chargé d'approvisionner le tribunal, voulut faire comprendre sa femme dans le rapport. « C'est un monstre, dit-il à Senart, une cons-« piratrice; elle est de Saint-Malo ; tu fais précisément « un rapport sur l'affaire Magon de la Blinaye, qui est « de Saint-Malo ; jamais je ne trouverai une plus belle « occasion de me débarrasser de ma femme. Tu sais « qu'il suffit de glisser le nom de quelqu'un dans une « affaire. On fait ensuite l'appel au tribunal; les têtes « tombent, et pouf! pouf! ça va. » (Senart, p. 126.)

ACTE PREMIER.

SCÈNE II.

(D) Le personnage de mon ramoneur n'est point idéal : c'est, à quelques nuances près, le ramoneur si connu dans la maison d'arrêt du Luxembourg, où il était porte-clefs.

Un jour il apprend que l'homme qui l'avait accueilli à Paris, qui l'avait instruit, qui avait pourvu à tous ses besoins, que le vénérable abbé de Fénelon venait d'être inscrit sur la liste des accusés traduits au tribunal; ce pauvre garçon court se jeter dans les bras de son bienfaiteur; il le baigne d'un torrent de larmes; il retient le bras du gendarme qui le conduisait, et veut l'empêcher d'avancer. « Console-toi, « lui dit le respectable vieillard, la mort n'est point « un mal pour qui ne peut plus faire le bien..... Adieu, « mon ami, adieu, Joseph; pense quelquefois à moi. — « Non, non, je ne vous oublierai jamais! » Ce malheureux ne pouvait s'arracher des bras de celui

qu'il nommait son père. Le concierge fut averti de la résistance que Joseph apportait à l'extradition de M. de Fénelon; il parut, et Joseph fut chassé.

(*Histoire des Prisons*, t. II.)

SCÈNE II.

(E) Le féroce Saint-Just a révélé tout le secret du *gouvernement révolutionnaire* dans ce peu de paroles extraites de son rapport sur les personnes incarcérées:

« Vous avez voulu une république. Si vous ne « vouliez pas en même temps tout ce qui la constitue, « bientôt elle ensevelirait le peuple sous ses débris. « Ce qui constitue une république c'est la destruction « totale de ce qui lui est opposé..... Détruisez le parti « rebelle; bronzez la liberté; ne souffrez pas qu'il y « ait un malheureux ni un pauvre dans l'état. A ce « prix, vous aurez fait une révolution et une répu- « blique véritable. »

Voilà ce qui explique les glacières d'Avignon, les massacres de septembre, l'incendie de Bedouin, les mitraillades et la démolition de Lyon, les noyades et les bateaux à soupape de Nantes, etc., etc.

Les gouvernans du comité de salut public partageant la doctrine *républicaine* de Saint-Just, leur collègue, auraient bien voulu pouvoir, à Paris, recourir aux mêmes moyens d'extermination, au lieu d'employer, comme ils l'ont fait, l'action trop lente et trop incertaine d'un tribunal révolutionnaire. Mais la présence de la convention dans la capitale, et celle d'une immense population ont bridé leur féroce impatience. Les victimes ne leur manquaient pas.

Trente maisons d'arrêt dans la seule ville de Paris, tous les jours approvisionnées par soixante comités *révolutionnaires*, en regorgeaient. Ce qui leur manquait, c'était des corps de délit, ou tout au moins des prétextes plus ou moins plausibles d'application des formalités judiciaires. De là cette infernale invention des *conspirations de prisons*, comme nous avons vu naguère la conspiration du bord de l'eau. On avait gagné, à force d'argent et de promesses d'élargissement, trois ou quatre profonds scélérats, détenus comme les honnêtes gens. Ils étaient chargés de fabriquer les détails d'une conspiration; et dans de crapuleuses orgies où le concierge de la maison d'arrêt était ordinairement appelé, ils dressaient la liste des conspirateurs, que l'on envoyait ensuite, soit au tribunal révolutionnaire, soit aux comités de la convention, d'où émanait aussitôt l'ordre de mettre en jugement les individus désignés sur la liste. Ces infâmes délateurs étaient bien connus dans les maisons d'arrêt, où ils étaient qualifiés de *moutons* ou *faiseurs de listes*. L'accusateur public les faisait entendre comme témoins; on fermait la bouche aux accusés, et on les condamnait.

Le magnifique château de Chantilly avait été, comme bien d'autres, converti en maison d'arrêt, où l'on avait renfermé tout ce qu'il y avait de vertueux et d'honorable dans le département de l'Oise. Dans les premiers mois de 1794, le feu se manifesta dans une chambre à four par la négligence du concierge : on parvint bientôt à l'éteindre, grâce au zèle et au dé-

vouement des prisonniers. Cet événement devint plus tard le prétexte d'une conspiration, dans laquelle les faiseurs de listes enveloppèrent plusieurs personnages de distinction qui ont été traduites au tribunal révolutionnaire, où elles ont été sacrifiées. J'ai fait de, cette conspiration factice le nœud de ma fable dramatique. J'en ai recueilli les détails de la bouche de mon respectable père, qui alors était détenu au château de Chantilly.

SCÈNE IV.

(F) Le rôle d'Emilie est un hommage que j'ai voulu rendre à l'héroïsme filial de mademoiselle de Sombreuil, dans les sanglantes journées de septembre. Son père sortait de l'Abbaye pour être massacré; sa fille, aussitôt, s'élance aux genoux de ses bourreaux, en leur criant d'une voix éperdue : « PRE-« NEZ MA VIE! MAIS SAUVEZ MON PÈRE! » M. de Sombreuil eut le bonheur d'échapper, grâce à l'intrépidité d'un nommé Grappin, dont le nom, trop peu connu, devrait être inscrit depuis long-temps en lettres d'or sur le frontispice des prisons de l'Abbaye. L'histoire a recueilli un grand nombre de traits héroïques d'humanité. Il n'en est pas un seul, à mon avis, que l'on puisse mettre en parallèle avec l'infatigable et intrépide dévouement de Grappin. Pendant trois jours consécutifs, à l'Abbaye, cet homme, entouré de quarante bouchers de chair humaine, ivres de sang et de vin, tout haletans de carnage, a constamment lutté contre cette bande d'anthropo-

phages, au péril de sa vie, et il est parvenu à leur arracher soixante victimes. L'antiquité lui aurait érigé des autels ; j'ignore ce qu'est devenu cet incomparable héros de l'humanité ; s'il existe, s'il a reçu, en sa personne, ou dans celle de sa famille, la récompense due à son intrépide dévouement. S'il est oublié, j'ose appeler sur lui, ou sur les siens, s'il n'existe plus, l'attention du monarque chéri qui nous gouverne, et qui n'a besoin que de connaître les actes d'héroisme pour les honorer de son auguste suffrage.

Je me trompe : Grappin a déjà reçu une première recompense, la seule honorable que pouvaient décerner les révolutionnaires, celle d'avoir été emprisonné, comme homme de bien, en 1794, à la Bourbe, où il eut le bonheur de trouver M. de Sombreuil et sa céleste fille.

Le 13 floréal an II (2 mai 1794) on vint à la Bourbe pour enlever MM. de Sombreuil père et fils, par ordre du comité de sûreté générale. Mademoiselle de Sombreuil était présente ; elle encourage son père : « IL NE PEUT RIEN VOUS ARRIVER, « lui dit-elle ; VOUS AVEZ TOUJOURS ÉTÉ VERTUEUX, LA « JUSTICE PROTÉGERA L'INNOCENCE ; MAIS SI LE CRI- « ME EN ORDONNAIT AUTREMENT, JE NE VOUS SURVI- « VRAI PAS, ET J'IRAI BIENTÔT (1) VOUS REJOINDRE. » Son père, en se séparant d'elle, lui montra Grappin, en lui disant : « Si tu n'étais pas mariée, ma

(1) J'ai mis littéralement dans la bouche du personnage d'Emilie les belles paroles sorties de celle de mademoiselle de Sombreuil.

« fille, je ne voudrais pas que tu eusses un autre « époux. »

SCÈNE V.

(G) Sous le nom de Biard, j'ai entendu traduire sur la scène un nommé Guyard, nommé concierge de la maison d'arrêt du Luxembourg, en remplacement du sieur Benoit, homme plein d'humanité et d'attention pour les prisonniers.

Ce Guyard était concierge de *la cave des morts*, à Lyon, d'où il avait été envoyé à Paris par le sanguinaire Couthon. A son arrivée au Luxembourg, il ne fut plus permis de respirer l'air à la fenêtre. La nuit, des hommes armés de barres de fer et de sabres nus venaient, avec deux ou trois chiens énormes, éveiller tous les prisonniers, leur faire sortir la tête du lit, les compter et les accabler d'outrages. Les sentinelles avaient ordre de crier toute la nuit et sans interruption: « Sentinelles, prenez garde à vous! »

Huit jours après son installation au Luxembourg, Guyard dénonçait comme conspirateurs des prisonniers qu'il n'avait jamais vus. Au 9 thermidor, il refusa d'écrouer Robespierre et ses complices. Frappé de terreur lui-même, il s'enfuit du Luxembourg avec ses sabres, ses pistolets et ses chiens. (*Hist. des prisons*, t. II.)

SCÈNE VI.

(H) C'est un ardent et courageux ami de l'humanité qui m'a donné l'idée du rôle de Saint-Albin.

M. Bayard, chirurgien-major, rue Saint-Louis, au Marais, était attaché, en cette qualité, à la maison d'arrêt de Picpus, qui était, en même temps, un hospice où l'on déposait les malades détenus dans les autres maisons. Le nombre des victimes que cet homme de bien a sauvées est incalculable. Il avait à lutter contre trois ou quatre autres chirurgiens qui, plus par complicité avec les autorités révolutionnaires que par ignorance, hâtaient la mort des malades, en leur administrant des médicamens violents ou intempestifs.

Dix-sept pères de famille, ayant tous quatre-vingts enfans, tous membres de la municipalité de Sedan, et presque tous chefs des premiers ateliers de cette ville, ont été condamnés à mort le 10 prairial de l'an II, et exécutés le même jour. Le procureur de cette commune, mis en jugement avec eux, était à l'hospice de Picpus. On l'envoya chercher cinq fois de suite. La civière était devant son lit, pour le conduire à l'échafaud. Le sieur Bayard survient et refuse de livrer son malade. « Si l'on est « si altéré de sang, s'écrie-t-il, que l'on me guillotine « moi-même! » Quelque temps après, le malade, qui se nommait Veyrier, grâce aux soins de M. Bayard, a récouvré la santé; et plus tard, grâce au 9 thermidor, sa liberté.

Une autre fois, on vint pour exécuter un arrêt de mort rendu contre une femme qui s'était déclarée enceinte. Le sieur Bayard était présent. Il se lève, s'oppose à l'enlèvement de cette femme, et

court à la chambre du conseil, pour y plaider lui-même la cause de l'hnmanité outragée; il prouve, en s'appuyant des autorités de ses collègues de médecine, qu'une femme qui se déclarait enceinte devait être crue sur sa parole; que les officiers de santé ne pouvaient prononcer définitivement, sur l'état de grossesse, qu'après cinq mois révolus. Le conseil fut forcé de prendre un arrêté conforme à la doctrine de la faculté; mais cet arrêté ne fut pas long-temps en vigueur. On destitua le sieur Bayard, qui fut remplacé par des hommes bien moins scrupuleux.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

(1) Dans une petite brochure, imprimée en 1796, sous le titre de *l'Humanité méconnue* ou *les horribles souffrances d'un prisonnier*, l'auteur, qui était détenu à l'Abbaye, s'exprime en ces termes :

« Vingt-quatre heures s'écoulent; le silence de la mort m'environnait. Il est tout à coup interrompu par l'arrivée d'un effroyable guichetier : « Tiens, me « dit-il, avec un accent rauque, voilà une cruche « remplie d'eau; tu pourras boire à la santé de tes « amis. Voilà aussi un morceau de pain qui n'est pas « trop régalant; mais que veux-tu, frère. Nous som- « mes dans un temps de pénitence. »

« Je jette machinalement les yeux sur la cruche. Les araignées avaient ourdi leur toile dans l'intérieur. Le morceau de pain était si malpropre qu'il me parut

avoir été ramassé dans un égout.... J'osai ensuite lui demander comme une grâce singulière de me faire nettoyer mon cachot. Je le priai aussi de me donner une chaise, une plume, de l'encre, du papier et de la chandelle : « Tu es au secret, me répond le gui- « chetier, et tu ne peux rien avoir de ce que tu de- « mandes. » Aussitôt les verroux se referment sur moi avec un bruit effrayant, qui retentit au fond de mon âme. »

(J) A la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie, une cellule de six pieds carrés, éclairée par une fenêtre étroite, garnie de larges barreaux de fer, formait l'asile d'un prisonnier. Une mauvaise paillasse, un matelas aussi dur qu'une planche, une couverture à demi usée composaient tout l'ameublement de ce triste manoir, continuellement infecté par les ordures du prisonnier qui l'occupait, et à qui il était défendu de satisfaire ailleurs aux besoins de la nature.

A son arrivée, un porte-clefs à large figure garnie d'épaisses moustaches, à la voix rauque et au langage brutal, lui demandait avec un sourire sardonique : « *As-tu des sonnettes?* » argot de guichetier qui signifie : « As-tu de l'argent? » Si le prisonnier répondait oui, on lui apportait une cuvette, un pot à l'eau et quelques plats fêlés qu'il payait le triple de leur valeur. Mais s'il le trouvait dépourvu d'argent : « Ma foi, « pays, tant pis pour toi; mais ici l'on n'a rien pour « rien. » (*Histoire des prisons*, tom. II.)

Un ancien capitaine de cavalerie, détenu à la Force

gissait mourant sur son grabat. Ne pouvant obtenir aucun soulagement ni remède, il eut la force de se traîner en chemise, jusque dans la cour, pour exciter, par son aspect, la pitié du concierge. Il en fut rebuté et jeté par lui sur un mauvais matelas au fond d'un cachot, où il mourut et où son cadavre a été oublié.

(*Histoire des Prisons*, t. II, p. 72.)

(K) *Rapiotage* est un argot de porte-clefs qui a besoin d'explication. Au moment où l'on écrouait un prisonnier, dans une maison d'arrêt, on le fouillait, quel que fût son sexe, et il était mis à nu. Boucles, couteaux, ciseaux, argent, assignats, or et bijoux, on lui prenait tout et on ne lui laissait que son mouchoir. Les femmes étaient obligées de se laisser déshabiller par un de ces misérables. Ainsi exposées à la lubricité de leurs regards, elles étaient en butte aux plus orduriers propos. Les yeux baissés, tremblantes, éplorées, après avoir subi cette horrible torture, ces chastes victimes étaient plongées dans un cachot infect, où elles donnaient un libre cours à leurs douleurs et à leurs larmes. Ce brigandage s'appelait *rapioter*.

Ces investigations avaient lieu à plusieurs reprises et intervalles, sur les mêmes personnes. Un nommé Dumoutier, administrateur de police, chargé de la surveillance de la maison d'arrêt de Saint-Lazare, s'amusait, dans ses momens d'oisiveté, à faire la guerre aux vieilles lames de couteau rouillées, aux petits instrumens d'acier pour les dents, jusqu'aux

grandes épingles à l'usage des femmes, en jurant qu'il enverrait au tribunal révolutionnaire celles à qui il en trouverait par la suite..... A L'ÉCHAFAUD POUR UNE ÉPINGLE!....

(*Histoire des prisons*, tom. III, p. 28, 57 et 58.)

SCÈNE VII.

(L) Sous le nom de *Babini* j'ai traduit sur la scène un des plus célèbres *faiseurs de listes* du temps. Cet homme, qu'on disait être gentilhomme milanais, s'appelait *Manini*. Il avait été constitué prisonnier à la maison d'arrêt de Saint-Lazare, et il voulait à tout prix obtenir sa liberté. Les commissaires de police, auxquels les comités de la convention renvoyaient quelquefois les dénonciations et les listes dressées par Manini, n'avaient point de confiance en lui, parce qu'il était trop bavard. Plus tard, il fut transféré à la maison d'arrêt du Plessis pour y exercer le même métier. Là, il mettait à prix sa protection, recevait de l'argent de toutes mains, et n'en continuait pas moins à dresser ses listes de proscription. Un jour, il fut appelé comme dénonciateur et comme témoin dans le procès d'un sieur Duclos et de plusieurs autres qui étaient accusés de conspiration dans leur prison, pour avoir soi-disant placé des fleurs de lys sur leurs fenêtres, en haine de la révolution; tandis que ces prétendues fleurs de lys étaient tout simplement des fleurs de tubéreuse. Manini soutint impudemment à Duclos qu'il était un conspirateur, parce qu'il avait parlé tout bas à un détenu qu'il lui désigna.

Manini ne put produire, alléguer d'autres charges contre le malheureux Duclos, qui n'en fut pas moins condamné. Au sortir de l'audience, les faiseurs de liste, et les concierges trouvaient toujours un bon dîner qui les attendait à la buvette de la Conciergerie, et qui était payé par Fouquier-Tinville. (*Histoire des prisons*, tom. III.)

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

(M) *Durmas*, *Fourquier*, *Arnaudin*, sont les noms légèrement déguisés de Dumas, président; Fouquier, accusateur public, et Renaudin, l'un des jurés du tribunal révolutionnaire. Tous trois, réunis à quelques autres jurés, dînaient un jour, rue des Bons-Enfans, chez le restaurateur Méot, qui jouissait alors d'une grande vogue. Dumas, au dessert, faisait la réflexion suivante : « Ce Méot est plaisant « à son fourneau. Il serait curieux de l'envoyer cher- « cher un matin avec son tablier, de le faire monter « sur les gradins et guillotiner tout de suite. Ce se- « rait pour le coup la fricassée du fricasseur. » Renaudin ajoutait: « Il faut le mettre dans une fournée « le lendemain d'une décade; n'étant pas d'audience « ce jour-là, je viendrai dîner chez lui pour m'en « amuser. » (Senart, p. 244.)

Un conventionnel en mission, à l'issue d'une orgie du même genre, veut un spectacle. Les juges de la commission militaire qu'il avait établie étaient

du festin. On extrait du cachot quatre prêtres et quatre religieuses. Ils paraissent; on les condamne à mort; ils périssent, et l'on se remet à table.

L'agent d'un autre conventionnel lui écrivait : « Je « suis à présent grand seigneur. Je puis offrir à mes « amis, tous les jours en sortant de table, un plat « de têtes d'hommes.»

(Prudhomme, *Crimes des quatre législatures.*)

(N) Trois membres du comité de sûreté générale, et quelquefois plus, se rendaient fréquemment dans la chambre du conseil du tribunal révolutionnaire. Ils y portaient le vœu du comité, qui se qualifiait de jury d'accusation. De leur côté, le président et l'accusateur public se présentaient non moins fréquemment au comité pour y rendre compte du sort de chaque *fournée* et répondre aux reproches de lenteur qu'on leur adressait. Souvent il s'élevait entre eux à ce sujet des querelles suivies d'emportemens et de colère. Toutefois ils ne se séparaient jamais sans convenir du nombre des victimes, et sans promettre que tout accusé renvoyé au tribunal par le comité de sûreté générale, avec des notes, y serait condamné à mort. (Senart, p. 216.)

Aussi, pour tenir sa promesse, Fouquier-Tinville avait soin, avant l'audience, de distribuer aux jurés la liste des individus désignés à la mort par les comités. Au bout des noms il y avait une F, ce qui signifiait *f....u.* (Prud'homme, *Crimes des quatre legislatures.*)

SCÈNE III.

(O) Le représentant du peuple T..., à Bordeaux, haranguant les sociétés populaires, leur répétait souvent : « Il ne suffit pas de planter des arbres de « la liberté, il faut, pour qu'ils reprennent et qu'ils « vivent, les arroser de sang. »

Un de ses correspondans à Paris, en lui rendant compte des réflexions que les deux comités de salut public, de sûreté générale, et la société des jacobins avaient faites sur sa mission à Bordeaux, ajoutait : « Que le sang, descendant des échafauds, forme une « nouvelle mer Rouge, sur laquelle nous puissions « mettre à la voile pour aller conquérir la liberté et « la propager dans l'univers!... Que les têtes tombées « sous ton glaive t'élèvent et te forment un trône, sur « lequel nous puissions te maintenir. » Vadier le conventionnel, extasié, en entendant de si belles phrases, s'écriait : « Quel brave révolutionnaire ! C'est comme « cela qu'il nous en faut ! »

Un jeune homme nommé J...., envoyé plus tard à Bordeaux pour y remplacer le représentant T...., s'y montra son digne émule. Dans un écrit qui fut répandu avec profusion à son arrivée, il disait : « Si votre père, votre mère, votre femme, vos en- « fans ne sont pas révolutionnaires, quittez-les, « chassez-les, faites-les connaître. Qu'ils périssent ; « vous le devez à la république... La liberté ne doit « avoir pour reposer que des matelas de cadavres. »

(Senart, p. 203-215.)

SCÈNE VII.

(P) La romance que je mets ici dans la bouche de Belval est extraite d'une charmante pièce de vers ayant pour titre : *Epître aux petits oiseaux qui viennent sous la fenêtre de ma prison aux Madelonnettes.* Cette pièce a fait dans le temps une vive sensation dans la capitale; elle est pleine de verve, de naïveté et de charmes : on y retrouve partout ce ton de mélancolie et de résignation que le malheur seul peut inspirer. J'en ai extrait les pensées les plus touchantes pour en composer ma romance, dont la musique est l'ouvrage de feu M. Lebrun, ancien artiste au théâtre Feydeau, et maître de chant à l'Académie royale de musique.

SCÈNE VIII.

(Q) Cette scène, qui fut si poignante pour moi au moment où je la composais, se retrouve presque littéralement dans le récit suivant, que j'extrais de l'*Histoire des prisons*, t. II, p. 141 et suiv.

« Il y avait plus de six mois que sur cent soixante infortunés renfermés dans la maison d'arrêt de la rue de Sèvres, deux seuls avaient été extraits de cette maison pour être immolés, lorsque le 7 thermidor (25 juillet 1794), à cinq heures du soir, on entend dans la rue un bruit confus de voix qui annonçait quelque événement. Arrive un charriot immense traîné par quatre chevaux. Quatre gendarmes se présentent dans la cour, suivis d'un huissier du tribunal révo-

lutionnaire. Cet homme farouche donne aussitôt l'ordre au concierge de sonner la cloche pour que tout le monde se rassemble au même instant dans la cour. Chacun s'y rend en silence et tremblant sur sa destinée. L'huissier, ayant dans sa main tous les actes d'accusation, en donne la liste au concierge pour faire l'appel nominal des détenus. Le concierge s'en acquittant mal, l'huissier se saisit de cette liste et fait lui-même l'appel.

« Il nomme d'abord *Grammont-Dorsan;* mais le nom, mal lu ou mal écrit, ne laisse pas à douter à la malheureuse victime qui en est l'objet que c'est d'*Ossun* qu'on appelle..... L'huissier continue d'appeler *Kérouent*, *Molevier*, *Chimay*, la dame *Narbonne-Pelet*, *Cécile Queuvrin*, sa femme de chambre; la dame *Raymond-Narbonne*, sa nièce : on les fait ranger sous la porte, et l'huissier établit une ligne de démarcation entre eux et les autres détenus.

« Madame *Raymond-Narbonne* joignait à l'air d'une noble fierté l'expression d'une touchante sollicitude pour sa fille de dix ans, qu'elle avait auprès d'elle. Elle veut s'approcher de cette enfant, qu'elle sait bien qu'elle ne reverra plus; mais à peine lui laisse-t-on le temps de dire deux mots à la duchesse de Choiseul pour la lui recommander. Elle retourne à sa place; puis, remarquant une de ses compagnes d'infortune qui demandait quelque chose à l'huissier : « Ne vous avilissez donc pas, lui dit-elle, à « faire la moindre demande à des hommes de cette « espèce. »

« L'huissier appelle ensuite *Clermont-Tonnerre*. Ce respectable vieillard, âgé de plus de soixante-douze ans, s'avance d'un pas ferme et sans la moindre altération sur son visage. On eût dit qu'il se rendait à quelque cérémonie où son rang l'appelait autrefois.

« Après lui, l'huissier nomme *Crussol-d'Amboise*, l'évêque d'Agde, en affectant de répéter avec dérision cette qualification, et un sieur *Viot*. Celui-ci avait quitté depuis six mois la maison rue de Sèvres, et avait été transféré à Saint-Lazare. Cette translation n'était connue ni de l'huissier ni du tribunal; tant il régnait de confusion et de désordre dans ses bureaux et dans ceux des comités !

« Enfin, la fatale liste épuisée, l'huissier prononce que l'on peut se retirer; puis il passe ses victimes en revue, les compte l'une après l'autre jusqu'à ce qu'il soit bien sûr d'emmener avec lui les onze prisonniers désignés. On les embarque dans le fatal chariot, qui est ensuite dirigé sur la maison d'arrêt de la Bourbe, où devait se compléter la *fournée*.....

« Le lendemain 8 thermidor, au moment où l'on égorgeait les victimes de la veille, on entend encore arriver à grand bruit, vers six heures du soir, la terrible voiture, précédée d'une foule immense, avide de ces sortes de spectacles. L'horreur que cette voiture inspira à ceux qui pouvaient l'apercevoir de leurs fenêtres fut extrême. La terreur profonde, qu'avait imprimée dans tous les esprits l'événement de la veille, grossissait à leurs yeux le volume du *chariot*

de la mort, si bien qualifié de *grande bière roulante* par un détenu; elle était vide, et tout portait à croire qu'on venait la remplir de trente ou quarante prisonniers.

« A l'instant la cloche de la mort sonne. Le concierge avait cependant demandé à l'huissier, vu l'état de faiblesse où la scène de la veille avait laissé plusieurs femmes, qu'on se bornât à aller chercher dans leurs chambres les personnes désignées, ainsi que cela se pratiquait dans les autres prisons; mais le farouche sbire lui répondit: « Il le faut, pour que « cela serve d'exemple aux autres. »

« On sonne donc; on ordonne à tous les détenus de se rendre dans la cour pour y attendre leur destinée. Chacun descend en tremblant..... Les mères cherchaient dans le reste de leurs forces de quoi rassurer leurs enfans..... Dans ces momens d'horreur et d'effroi, il eût été difficile de distinguer les familles. Tous étaient pères, mères, enfans, frères et sœurs; tous se serraient dans les bras les uns des autres, et chacun cherchait à donner à son voisin un courage dont il avait besoin lui-même.....

« Heureusement, l'huissier ne venait chercher qu'une seule victime qu'il n'a point trouvée. Il annonce qu'on ne demandait personne, et il part avec sa voiture pour approvisionner son tribunal dans une autre maison d'arrêt. Le lendemain éclata la mémorable révolution du 9 thermidor. »

SCÈNE VIII.

(R) Cette sanglante époque a offert dans toutes

les classes de la société une foule d'exemples sublimes de courage, de dévoûment et de piété filiale.

De jeunes femmes de chambre ont voulu mourir avec leurs maîtresses. Une religieuse refusa de conserver la vie aux dépens d'un très léger mensonge.....

La comtesse de Malézy disait à son père : « Je me « serrerai tant contre vous, mon bon père, que Dieu « me laissera arriver au tribunal malgré mes péchés. » La marquise de Bois-Bérenger, sa sœur, ne quittait pas sa mère d'un seul instant, et l'on eût dit que la sollicitude maternelle était passée tout entière dans l'âme de sa fille; elle couvrait sa malheureuse mère de ses yeux, était sans cesse sur ses pas, l'encourageait par son exemple et par ses discours. Toutes ces femmes étaient jeunes et de la figure la plus intéressante; elles avaient une piété douce, et semblaient des anges qui prenaient leur essor vers le ciel.

Le père, la mère et la sœur de madame Bois-Bérenger avaient chacun leur acte d'accusation, elle seule n'avait pas reçu le sien. » Dieu! s'écria-t-elle, en « versant un torrent de larmes de désespoir, vous « mourrez avant moi! Je suis condamnée à vous « survivre! » Elle s'arrachait les cheveux; elle embrassait tour à tour son père, sa mère, sa jeune sœur, toujours en répétant avec l'accent de la plus vive douleur : « Nous ne mourrons point ensemble! » Pendant qu'elle s'abandonnait ainsi à son désespoir arrive son acte d'accusation. La joie aussitôt éclate sur tous ses traits. Elle danse, elle court, vole en sautant dans les bras de ses parens, les serre avec transport

contre son sein. « Maman, s'écriait-elle, nous mour-« rons ensemble ! » Elle se coupa elle-même les cheveux, mangea avec appétit, et donna jusqu'à l'échafaud l'exemple d'un courage héroïque. (*Mémoires d'un détenu, Histoire des prisons*, t. II.)

(R *bis.*) « On vit alors des hommes condamnés par méprise de nom; le frère pour le frère, etc. Un jeune homme de vingt-cinq ans, qui n'avait jamais été marié, fut conduit au supplice, comme ayant un fils émigré et qui portait les armes contre sa patrie.

« J'ai vu apporter à une femme un acte d'accusation sur lequel était écrit : *Tête à guillotiner sans rémission.* Aucun de ces actes n'était lisible, ni orthographiés, ni français. Souvent on recevait un acte destiné à une autre personne ; alors l'huissier substituait le véritable nom à celui qu'il effaçait..... Les actes étaient imprimés avec un protocole commun à tous; il n'y avait que quelques lignes à remplir, et c'est dans ce peu de lignes que se commettaient les méprises les plus absurdes. La duchesse de Biron, entre autres, monta au tribunal avec un acte d'accusation destiné à son homme d'affaires. » (*Mémoires d'un détenu*, par Riouff.)

(S) On lit dans *l'Oriflamme* du 18 août 1823 le fragment suivant, extrait d'un ouvrage de M. Walche, sur la Vendée :

« En 1814, les prêtres et les fidèles de la paroisse de Sainte-Croix vinrent en procession sur la place du Bouffay, y dressèrent un autel au Dieu des miséricordes, et demandèrent à genoux, à l'endroit même

où fut l'échafaud, la paix du ciel pour les victimes et le repentir pour les bourreaux.....

« Il faut taire le nombre effrayant des royalistes immolés sur cette place; leurs noms se sont perdus dans un fleuve de sang. Il suffira de dire que l'instrument de mort y était en permanence, et qu'à plusieurs reprises les bourreaux furent obligés de demander quelques instans de repos..... Ce fut alors que les bateaux à soupape furent inventés.....

« Par pitié pour nous, Dieu a placé la force à côté du malheur, et la vertu à côté du crime. Au milieu de ces cruelles horreurs, des traits de piété et de grandeur d'âme se montrèrent souvent.

« Tous les habitans de Nantes conservent le souvenir de quatre jeunes sœurs (mesdemoiselles de la Métairie). Privées de leur père, de leur mère, elles vivaient au lieu qui les avait vues naître. Elles ne savaient pas que secourir les pauvres, soigner les malades, consoler les affligés, c'était se rendre *suspect;* que c'était chercher à reconquérir une funeste influence sur les gens de la campagne; que c'était, en un mot, renouveler les torts des seigneurs d'autrefois. Sans expérience, elles faisaient le bien: aussi furent-elles dénoncées. Obligées de fuir, de se cacher, on les arrêta dans une ferme avec trois de leurs cousines aussi coupables qu'elles. Amenées devant le tribunal révolutionnaire, ces sept femmes, dont la plus âgée n'avait que vingt-quatre ans, furent condamnées à mort, et l'exécution fixée au lendemain.

« Les vierges innocentes furent aussitôt conduites

au château de l'Horloge. C'était là que l'on renfermait les condamnés qui n'avaient plus que quelques heures à vivre. Placés sous l'horloge, ils pouvaient compter non seulement les heures, mais les minutes qui leur restaient. La vie leur échappait ainsi goutte à goutte, et les malheureux, seconde par seconde, se sentaient poussés par la main du Temps vers la redoutable éternité.

« Descendues dans cette espèce de tombeau, mesdemoiselles de la Métairie et leurs trois cousines entendirent la porte se refermer sur elles..... Cette porte les séparait à jamais de tout ami, de tout défenseur, de toute espérance d'être sauvées sur la terre..... et cependant elles ne font point entendre les cris du désespoir; elles tombent à genoux; elles savent qu'il n'y a point de cachot si profond où Dieu ne descende pour soutenir ceux qui espèrent en lui..... Elles l'implorent; elles prient leur mère, qui les a précédées dans le ciel, de leur obtenir la force de mourir..... de mourir si jeunes!... et quand tant de jours encore leur semblaient réservés! Pendant leurs prières, leurs larmes, leurs embrassemens, les heures coulent; la nuit passe; le jour vient; le moment de l'exécution arrive..... Des pas se font entendre dans l'escalier qui conduit au cachot..... les verroux de la porte crient..... elles se prosternent de nouveau et invoquent le Dieu des martyrs; puis, se relevant, elles s'embrassent et disent au geôlier: *Nous voilà.*

« Une foule cruellement curieuse remplissait la place depuis plusieurs heures. Quand les sept jeunes

filles parurent sur le perron du Bouffay, un murmure sourd se fit entendre parmi le peuple : c'était la pitié qui le faisait naître; mais ce sentiment fut bientôt étouffé; les cris *à bas les nobles! les aristocrates à la guillotine!* proférés par des hommes de sang, furent répétés par la multitude.

« L'exécuteur des *vengeances nationales*, à travers la foule pressée, fraie un chemin à ses victimes. Elles arrivent à l'échafaud. L'aînée de mesdemoiselles de la Métairie y monte la première, en indiquant le ciel à ses jeunes sœurs, qui prient en se tenant embrassées.

« Elle est délivrée de la vie.

« La seconde, la troisième lui succèdent.

« La dernière reste seule : son moment suprême est arrivé. Elle se relève de la terre, où elle priait; elle monte aussi les marches ensanglantées... Le bourreau veut l'attacher; il lui ôte les mains qu'elle tenait sur son visage pour ne pas voir les corps mutilés de ses sœurs... Alors la jeune vierge apparaît dans toute sa beauté; ses larmes n'avaient pu effacer sa jeunesse : elle venait d'avoir quinze ans; elle regardait le ciel; un enthousiasme divin éclatait dans ses yeux; elle semblait un ange prêt à s'envoler loin du séjour des crimes et des douleurs. Le bourreau la regarde, et lui-même se sent un mouvement de pitié... Il laisse retomber le bras qu'il étendait déjà vers elle. Il la montre au peuple en disant : « Elle est trop jeune; elle n'a pas quinze ans. »

« Grâce! grâce! s'écrie-t-on de toutes parts. La ré-« publique lui pardonne : elle n'a pas l'âge de mourir. »

Du haut de l'échafaud, la jeune fille dit à la foule : « J'ai plus de quinze ans... Vous avez tué mes sœurs; « je suis aussi coupable qu'elles. »

« Non! non! répond la multitude; descendez de « l'échafaud; la république vous pardonne; votre « grâce est accordée. »

« Je ne veux point de pardon! je ne ne veux point « de grâce! s'écrie l'innocente créature. Je vois mes « sœurs; elles montent vers le ciel; elles m'appellent; « elles m'attendent. Oh! par pitié, *monsieur* le bour- « reau, faites-moi mourir!... Je suis coupable!... cou- « pable comme mes sœurs!... Je déteste, je hais la ré- « publique. *Vive le Roi! vive le Roi!* »

« Eh bien! qu'elle meure donc!... » répliquèrent quelques voix.

« Qu'elle meure donc! » ajouta la foule. A regret l'exécuteur se saisit de la victime, et bientôt l'ange avait rejoint les anges.

« L'homme de sang dont le métier est de tuer, et qui d'une main indifférente avait fait tomber tant de têtes, ne put effacer de son souvenir la mort de cette si jeune victime. Le lendemain il ne reparut point sur l'échafaud, et peu de jours après il mourut. »

ACTE IV.

SCÈNE II.

(T) Madame veuve de Serilly, proscrite, fit insérer, après le 9 thermidor, dans plusieurs jour-

naux, un tableau effrayant d'une audience du tribunal révolutionnaire où elle avait paru comme accusée.

« Appelés au nombre de vingt-cinq à la même audience et dans le même débat, nous fûmes étonnés de nous rencontrer la plupart pour la première fois. Chacun de nous avoit reçu son acte d'accusation particulier... On demanda aux hommes ce qu'ils avoient fait dans les journées du 20 juin et du 10 août. Tous répondirent et prouvèrent qu'ils étoient absens de Paris, etc., etc... La plupart des femmes, et j'étais de ce nombre, ne furent interrogées que sur leurs noms, âges et demeures. Il n'y eut point de débats. A quoi auraient-ils servi, puisque les jurés, couchés sur leurs bancs, mangeaient, dormaient, causaient entre eux, n'écoutaient rien et se permettaient même les signes et les ricanemens les plus indécens? L'un deux, en regardant l'une de nous, osa dire, assez haut pour que je l'aie entendu : *Voilà un beau cou à couper.*

« Nous fûmes tous condamnés excepté moi; et nous l'étions d'avance. Voici la raison qui me l'a fait croire. La minute du jugement contient deux numéros en blanc, les numéros 12 et 13; de sorte que moi, par exemple, qui, dans l'ordre du jugement, me trouvais la vingt-quatrième, j'étais portée au numéro 26. Il est bien évident que, si le jugement n'eût été écrit qu'après avoir été prononcé, les numéros auroient été en nombre égal avec celui des individus, qui étoient 25. Il y a plus; les actes mortuaires étaient

même rédigés d'avance, puisque le mien existe et que j'en ai une expédition. »

SCÈNE IV.

(U) L'auteur de la brochure mentionnée dans ma note (I) sur la première scène du second acte nous révèle, dans la même brochure, l'anecdote suivante :

« Mon geolier m'avoit soustrait une lettre de ma femme; je l'apprends et m'en plains avec amertume; l'indignation me fait sorti rdes bornes de mon caractère. J'écris à Fouquier, et je lui mets sous les yeux le parallèle de son état passé, et de son métier actuel, métier qui le dégradoit au-dessous des scélérats dont il servoit les vengeances. C'étoit peut-être la cinquantième lettre que j'adressais à ce monstre; mais celle-ci ne gardoit plus de mesure. Je lui marquais que, puisque j'étois destiné à l'abreuver de mon sang, je préférais l'échafaud au poison lent que ses agens faisaient couler dans mes veines. La suscription de ma lettre portait « *à l'Exterminateur public.* » Mes lettres précédentes étoient restées sans réponse. Sur celle-ci, Fouquier me réclama comme sa proie; je fus transféré à la maison d'arrêt du Plessis, en attendant une place vacante à la Conciergerie, dont cette maison recevait le *trop-plein*. Je n'aurais pas langui long-temps dans mon nouveau cachot si le jour des vengeances célestes eût été moins prochain. »

SCÈNE V.

(V) Dans les *Mémoires d'un détenu,* par Riouff, on lit l'anecdote suivante :

« Long-temps avant le 22 prairial, un de mes camarades de chambre à la Conciergerie, assassiné pour fédéralisme, trouva dans le même homme son dénonciateur, son témoin à charge et son juré, qu'il avait précédemment fait condamner pour émission de faux assignats. Le crime trouvant alors partout protection, ce scélérat était parvenu à échapper à la vengeance des lois, et à devenir juré au tribunal révolutionnaire. Il était, de plus, débiteur de celui qu'il condamna comme juré. J'ai vu le billet entre les mains de ce malheureux jeune homme, dont le nom est *Barré*, et dont le frère et le vieux père moururent de douleur. »

ACTE V.

SCÈNE PREMIÈRE.

(X) C'est surtout pendant la durée du gouvernement révolutionnaire que la France catholique a brillé dans son plus grand éclat. La religion catholique n'existerait pas, il faudrait la créer pour les temps de calamités, de proscriptions et de massacre. C'est alors qu'elle arrache à l'humble et sainte obscurité qui les couvre les héros formés à sa divine école, pour les produire en triomphe sur le théâtre des grandes catastrophes.

Tacite nous retrace avec la vigueur de son pinceau l'égoïsme impassible des sénateurs romains voués à la mort par les Tibère, les Caligula, les Néron. Mais une froide admiration, mêlée à un profond sentiment d'horreur contre les tyrans, est tout au plus le seul hommage rendu aux derniers soupirs de leurs victimes. Sous l'empire de la foi chrétienne, quelle différence! on arrête à peine son attention sur l'atrocité des bourreaux pour la porter tout entière sur leurs victimes. C'est plus que de l'admiration; c'est un saint respect, un culte mêlé d'attendrissement et d'amour qu'elles inspirent; on les contemple environnées d'une auréole céleste. On voudrait être à leur place, ou partager leur destinée. Qu'il est sublime et pénétrant ce mot : « Fils de Saint-Louis, montez au ciel! »

N'est-ce pas encore la religion catholique qui a inspiré cette scène si terrible et si touchante, décrite par Jourgniac Saint-Méard dans son *Agonie* aux prisons de l'Abbaye, lors des massacres de septembre? Je ne résiste pas au désir de la consigner littéralement dans mes notes :

« A dix heures, l'abbé Lenfant et l'abbé Chapt-
« Rastignac parurent dans la tribune de la chapelle
« qui nous servait de prison, et dans laquelle ils étaient
« entrés, par une porte qui donnait sur l'escalier. Ils
« nous annoncèrent que notre dernière heure appro-
« chait, et nous invitèrent à nous recueillir, pour re-
« cevoir leurs bénédictions. Un mouvement électrique
« qu'on ne peut définir nous précipita tous à genoux;

« et, les mains jointes, nous reçûmes les deux béné-
« dictions. A la veille de paraître devant l'Éternel,
« agenouillés devant deux de ses ministres, nous
« présentions un spectacle indéfinissable. L'âge de ces
« deux vieillards, la mort, planant sur nos têtes et
« nous environnant de toutes parts, tout répandait
« sur cette pieuse cérémonie une teinte auguste et
« lugubre. Elle nous rapprochait de la divinité; elle
« nous rendait le courage. Tout raisonnement était
« suspendu. Le plus froid et le plus incrédule en
« reçut autant d'impression que le plus ardent et
« le plus sensible. Une demi-heure après, ces deux
« prêtres furent massacrés, et nous entendîmes leurs
« cris. »

SCÈNE III.

(Y) Depuis le décret du 22 prairial, non seulement le tribunal révolutionnaire n'épargnait pas les femmes qui se déclaraient enceintes; il immolait encore les mères d'enfans à la mamelle, avec un raffinement de férocité qui fait frémir.

« Dans une *fournée* du 7 messidor an 2, (juin 1794) composée de vingt-deux femmes, il s'en trouvait une jeune qui nourrissait son enfant. Montée sur les funestes gradins du tribunal, elle tenait son enfant sur son sein: ce spectacle attendrissant fit tressaillir de pitié l'auditoire. Les juges s'en aperçoivent; ils font retirer la mère avec son enfant dans une salle voisine. Cette mère n'avait pas été interrogée. Au bout d'une heure, on vient lui annoncer qu'elle était condamnée à mort

avec les autres. En même temps, on lui arrache son enfant et on la jette dans la chambre des condamnés. Elle y pousse des cris affreux; rien n'émeut ses juges. Un quart d'heure avant de partir pour le supplice, elle se jette aux genoux du bourreau et lui demande pour toute grâce de lui permettre de donner le sein pour la dernière fois à son enfant: le bourreau et les juges se montrèrent insensibles à ce cri déchirant. » (Prudhomme, *Crimes des quatre législatures.*)

« Vingt femmes du Poitou, pauvres paysanes pour la plupart, ont été condamnées et exécutées ensemble. Je les vois encore, ces malheureuses victimes, je les vois étendues dans la Conciergerie, accablées par la fatigue d'une longue route et dormant sur le pavé. Leurs regards, où ne se peignait aucun pressentiment du sort qui les menaçait, ressemblaient à ceux d'animaux entassés dans les marchés pour l'approvisionnement des boucheries. Elles furent toutes exécutées peu de jours après leur arrivée. Au moment d'aller au supplice, on arracha du sein d'une de ces infortunées un enfant qui s'abreuvait d'un lait dont le bourreau allait tarir la source. O cris de la douleur maternelle! que vous fûtes aigus! mais vous fûtes sans effet. Quelques femmes sont mortes dans la charette, et l'on a guillotiné leurs cadavres. »

(*Mémoires d'un Détenu.*)

Un administrateur de police se présenta un jour à la maison d'arrêt de Saint-Lazare pour faire trans-

férer des femmes dans une autre maison. Une d'elles, qui touchait au terme de sa grossesse, ayant été éveillée sans ménagement, ressentit une commotion subite qui lui présagea son prochain accouchement. Elle demanda à rester quelques jours; elle ne fut pas écoutée. Ses prières, ses larmes, les sollicitations de ses compagnes, tout fut inutile. Il fallut s'acheminer avec les autres. La jeune infortunée se traîne donc, soutenue par des hommes, jetant des cris de douleur et de désespoir. A peine a-t-elle traversé le jardin et touché le seuil de la porte, que la crise redouble : on n'a que le temps de l'introduire dans une chambre voisine; elle tombe sur un lit et accouche, en présence de l'administrateur, de ses sbires et de toute la maison. (*Hist. des prisons,* tome. III, p. 28.)

(AA) Une femme condamnée à mort était accouchée à l'hospice de Picpus, lorsque le sieur Bayard (dont j'ai parlé dans ma note sur la sixième scène, acte premier) y était encore employé. Il cache l'enfant pour soustraire la mère, au moins pour quelque temps, à l'impatiente avidité des bourreaux. A peine le sieur Bayard fut-il destitué, que, sur la dénonciation de l'infirmière, l'infortunée mère fut immolée.

« Une fille de dix-sept ans, condamnée, se déclare enceinte. On la conduit, après la lecture de son arrêt, à l'hospice; elle y subit la visite de deux des successeurs du sieur Bayard, et sur leur procès-verbal, portant que la condamnée ne cher-

chait qu'à gagner du temps, elle est exécutée le lendemain.

« Une jeune princesse polonaise, d'une beauté ravissante, et dans un état de grossesse évident pour tout l'hospice, révoltée des horreurs dont elle était tous les jours témoin, s'abandonne à sa trop juste indignation. Elle reproche aux geôliers leurs assassinats et leurs crimes. Ces monstres la dénoncent à l'accusateur public, et elle est bientôt conduite au supplice.

« Dans les journées des 7 et 8 thermidor de l'an II (25 et 26 juillet 1794), huit jeunes femmes, intéressantes par leur beauté et leur candeur, sont aussi condamnées. Elles se déclarent enceintes; le soir on les conduit à Picpus; le lendemain matin elles subissent l'humiliante visite, et le soir sept sont suppliciées. Au nombre des sept était la princesse de Monaco. Je dois à la mémoire de cette femme héroïque de consigner dans mes esquisses quelques-uns des traits de courage qui ont signalé sa dernière heure; je les emprunte à un témoin oculaire.

« Je n'oublierai jamais, dit-il, le spectacle déchirant dont la princesse de Monaco m'a rendu le témoin. Elle sortait, à la file, du quartier des femmes, sans montrer d'autre émotion que celle d'une indignation concentrée. Elle adresse aux détenus rassemblés sur son passage les paroles suivantes : « Mes-« sieurs, je vais à la mort avec la tranquillité qu'ins-« pire l'innocence; je vous souhaite à tous un meil-« leur sort. » Puis se tournant vers son guichetier,

elle tire de son sein un paquet de ses beaux cheveux, qu'elle avait coupés elle-même avec un fragment de verre cassé, et lui remettant ce paquet, elle lui dit : « Voilà un paquet de mes cheveux ; par pitié pour « moi et pour tous ceux qui m'entendent, envoie ce « paquet à mon fils, dont l'adresse est sur le papier. « Me le promets-tu ? Jure-moi, en présence de ces « honnêtes gens, que le même sort attend, que tu me « rendras ce dernier service. » Sur la promesse du guichetier, elle s'adresse à une des femmes attachées à sa personne, enveloppée dans la même proscription, mais dont l'abattement contrastait beaucoup avec la fermeté de sa maîtresse. « Du courage, ma « chère amie, du courage ! il n'y a que le crime qui « doive montrer de la faiblesse. » Deux jours plus tard, la princesse de Monaco était sauvée. O impénétrable Providence ! » (*Histoire des prisons*, t. III, p. 192 et suiv.)

SCÈNE IV.

(BB) A Bordeaux, et dans les principales villes de France, les proconsuls conventionnels faisaient payer à quarante sous par jour ce qu'il y avait de plus impur dans la canaille des deux sexes pour applaudir au tribunal et sur les places publiques à la condamnation et à l'exécution des victimes.

A Paris, des espions soudoyés par le comité de sûreté générale lui rendaient compte jour par jour de la conduite du président, de l'accusateur public, des juges, des jurés et des accusés, pendant les dé-

bats. Depuis le mois de février 1794 il n'est question, dans ce journal, que des cris, des hurlemens et des insultes dirigés, dans l'auditoire par les habitués contre les accusés; du courage et de la fermeté des personnes mises en jugement; du silence et de l'effroi de leurs défenseurs. Ces cris et ces hurlemens accompagnaient les condamnés jusqu'au lieu de leur supplice. (Senart, p. 203-251.)

Toutefois, il faut dire que, depuis l'affreuse loi du 22 prairial, le peuple fatigué commençait à murmurer hautement; l'opinion s'échauffait; l'explosion était menaçante. Les comités commençaient à s'alarmer; et ce fut par suite de leur terreur qu'ils firent transporter de la place Louis XV à la barrière du Trône, hors de Paris, le lieu des exécutions.

SCÈNE V.

(CC) Cette scène qui amène le dénouement de ma pièce est encore historique. Elle est toute tracée dans l'événement arrivé à la Force, le 8 thermidor an II, veille de la chute du triumvirat; voici comment il est rapporté dans l'*Histoire des Prisons*, tom. III, p. 73 et suiv.:

« Le 8 thermidor, on vint demander M. *Vermantois*, chanoine de Chartres: personne ne parut; il n'y avait pas de chanoine dans la maison d'arrêt. « Il me « faut un chanoine, répétait l'envoyé de Fouquier-« Tinville. » Enfin, après bien des recherches, on découvre un nommé *Courlet-Vermantois*, autrefois militaire, fils d'un conseiller au parlement de Dijon.

On lui remet l'acte d'accusation du chanoine ; on l'amène pour s'expliquer avec l'accusateur public, et le lendemain il est exécuté. Cet acte de barbarie nous avait jetés dans le plus morne abattement, quand tout à coup le tocsin frappe nos oreilles, et la cloche funèbre fait retentir ses sons redoublés. Nous nous rappelons aussitôt les boucheries affreuses du 2 septembre ; nous croyons tous qu'elles vont se renouveler : le bruit en avait circulé dans nos prisons.....

« Dans l'ignorance totale des causes du mouvement qui se faisait entendre au dehors, abandonnés de nos gardiens que la frayeur avait dispersés, d'une voix unanime nous crions : Aux armes ! en jurant de vendre cher notre vie aux assassins. Nous décidons aussitôt qu'au premier signal du danger nous nous armerions des bois de nos lits; que réunis dans la cour nous placerions, au milieu de nous, nos femmes et nos enfans; qu'un mur de matelas soutenus par les hommes les plus forts nous garantiroit des premiers coups, et qu'ainsi nous chargerions les assassins. Le son redoublé du tocsin, les cris du peuple, le bruit des canons roulant sur le pavé, ajoutaient à la terreur de notre position. Quel parti triomphera ? Que deviendront les prisonniers ? Nos enfans seront-ils massacrés ? Allons ! il faut nous défendre ! il faut périr avec courage ! voilà quel fut à peu près l'entretien de toute la nuit. Enfin le jour paraît ; une proclamation nous annonce la victoire et le triomphe des opprimés. Des habitans voisins montent sur les toits et nous apprennent que Ro-

bespierre, Couthon et Saint-Just sont mis hors la loi; que l'échafaud qui les attend est dressé. Notre joie est au comble; nous nous embrassons tous avec transport comme au jour d'un combat opiniâtre couronné par la victoire. »
